

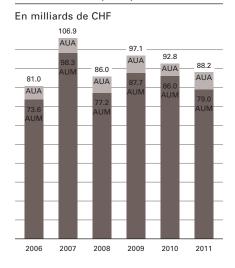
EFG International est un groupe mondial de private banking et de gestion de fortune dont le siège est à Zurich. Il a été créé sur la base d'une conviction profonde: celle que les clients attendent plus – et méritent plus – du secteur bancaire.

Les relations avec les clients sont l'essence même du private banking, et le rôle d'EFG International est de créer les conditions pour qu'elles s'épanouissent. Grâce à un modèle d'affaires entrepreneurial, notre établissement attire des professionnels de très haut niveau, attachés à la liberté encadrée dont ils disposent pour agir au mieux des intérêts de leurs clients.

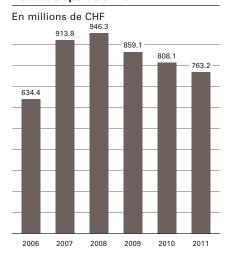
Avec plus de trente implantations, la famille d'entreprises de private banking d'EFG International couvre le monde entier. EFG International bénéficie des ressources et des capitaux et réserves substantiels d'EFG Bank European Financial Group, son principal actionnaire avec 49.34%, basé à Genève.

EFG INTERNATIONAL ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE

Actifs sous gestion (AUM) et sous administration (AUA) (1)

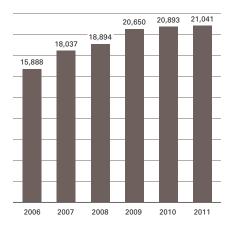


Résultat opérationnel



Total du bilan

En millions de CHF



EFG INTERNATIONAL CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

en millions de CHF 31 décembre 2011

	Co	mpte	de	résultat
--	----	------	----	----------

Résultat opérationnel	763.2
Résultat net hors charges non récurrentes	83.5
IFRS Perte nette	(294.1)

Bilan

Total de l'actif	21,041
Fonds propres	1,012

Capitalisation boursière

Cours de l'action (en CHF)	7.11
Capitalisation boursière (actions ordinaires) (2)	954

Fonds propres BRI

Total des fonds propres	BRI	723
Ratio des fonds propres	BRI	12.9%

Ratings	Long terme	Perspective
Moody's	A3	stable
Fitch	A	négative

Effectifs

Nombre total de Client Relationship Officers	567
Nombre total de collaborateurs	2,547

Cotation

Coté à la SIX Swiss Exchange, Suisse; ISIN: CH0022268228

Symboles de l'action

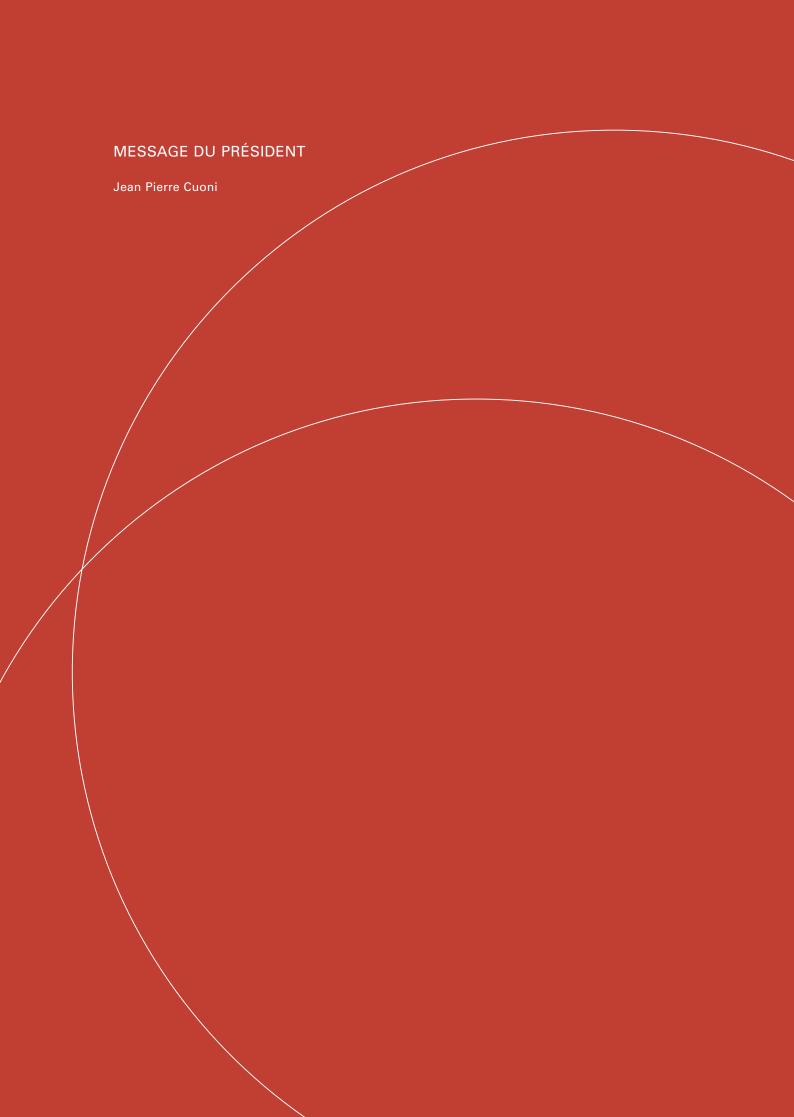
Reuters	EFGN.S
Bloomberg	EFGN SW

⁽¹⁾ Y compris les acquisitions annoncées.(2) Hors actions propres.

Les praticiens internationaux de l'art du private banking

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	6
PRÉSENCE INTERNATIONALE	15
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS	18
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION D'EFG INTERNATIONAL	26
ENGAGEMENT SOCIAL	29
GESTION DES RISQUES	32
SOCIÉTÉS MÈRES	40
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE Structure du groupe et actionnariat Structure du capital Conseil d'administration Comité exécutif Rémunérations, participations et prêts Droits de participation des actionnaires Prises de contrôle et mesures de défense Organe de révision Politique d'information	42 44 45 48 58 61 63 64 65
COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS Compte de résultat consolidé Compte consolidé des autres éléments du résultat global Bilan consolidé Variations des capitaux propres consolidés Tableau des flux de trésorerie consolidés Notes relatives aux comptes consolidés Rapport de l'organe de révision du Groupe	68 70 71 72 73 75 76
COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE Compte de résultat Bilan Notes Rapport de l'organe de révision	156 158 159 160 168
CONTACTS ET ADRESSES	171





Chers actionnaires et chers clients,

2011 a été l'année du changement pour EFG International. Les incertitudes économiques ont continué de miner la confiance des investisseurs, ce qui a pesé sur nos niveaux d'activité et, par voie de conséquence, sur notre rentabilité. Face à cette situation, nous avons procédé à un changement au niveau des responsabilités directoriales et à un examen détaillé de nos activités, avec à la clé un ensemble de mesures visant à positionner l'établissement vers un objectif de croissance disciplinée et rentable.

Hors charges de restructuration exceptionnelles, notre résultat net s'établit à CHF 83,5 millions, sur un résultat opérationnel de CHF 763,2 millions, en repli de 6%. Fin décembre 2011, les actifs sous gestion générateurs de revenus atteignaient CHF 78,4 milliards, contre CHF 84,8 milliards un an plus tôt. L'afflux net de nouveaux capitaux s'élevait à CHF 0,6 milliard pour les activités poursuivies, mais à CHF (1,2) milliard compte tenu des sorties de fonds sur les opérations abandonnées.

Dans ce contexte, l'examen détaillé de nos activités était à la fois nécessaire et opportun. Notre revue a mobilisé des efforts managériaux et des ressources importantes, avec un impact inévitable sur la croissance au second semestre. Des progrès considérables ont toutefois été accomplis en termes de focalisation accrue de nos activités (à travers la cession ou la fermeture de sites ou d'activités périphériques ou déficitaires), l'optimisation de notre structure et la réduction des coûts. Au total, ces mesures devraient permettre d'économiser CHF 35 millions en année pleine en 2013, avec un impact partiel dès 2012.

Les activités de private banking représentent un potentiel considérable et qui continue de croître, malgré les tensions qui s'exercent sur les activités offshore, en Suisse en particulier, et EFG International est relativement bien positionné. Créée en 1995 seulement, la banque s'est essentiellement développée grâce aux activités offshore et onshore, et elle bénéficie d'une diversification équilibrée au niveau international, en adéquation avec les tendances régionales de développement de la clientèle privée aisée.

Comme je l'ai toujours dit, EFG International dispose de nombreux atouts concurrentiels, grâce aux compétences et à la loyauté de ses Client Relationship Officers et à la solidité des relations tissées avec la clientèle. Nous avons mis un terme aux erreurs du passé pour suivre une voie clairement tracée: le private banking. Tous les collaborateurs s'emploient désormais à transformer nos atouts de banque privée pure en un niveau de rentabilité qui reflète comme il le devrait la dimension d'EFG International et son potentiel de croissance.

Je tiens à remercier tous nos collaborateurs pour le dévouement et la loyauté qu'ils continuent de témoigner.

Jean Pierre Cuoni, Chairman of the Board

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL John Williamson



Les chiffres clés d'EFG International pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 sont les suivants:

- Le résultat net avant charges exceptionnelles s'élève à CHF 83,5 millions, par rapport à un niveau de référence de CHF 110,0 millions communiqué en octobre 2011, sur un résultat opérationnel de CHF 763,2 millions, en repli de 6% par rapport à l'exercice précédent.
- Les actifs sous gestion générateurs de revenus ressortent à CHF 78,4 milliards au 31 décembre 2011, contre CHF 84,8 milliards à la fin 2010.
- L'afflux net de nouveaux capitaux s'élève à CHF 0,6 milliard pour les activités poursuivies, mais à CHF (1,2) milliard compte tenu des sorties de fonds sur les opérations abandonnées. En 2010 le chiffre comparable était de CHF 9,7 milliards.
- Le nombre de Client Relationship Officers (CRO) s'établit à 567 à la fin 2011, contre 675 un an plus tôt.

REVUE DES ACTIVITÉS

L'année dernière a été une nouvelle année difficile, en particulier au second semestre. Par conséquent, la performance du dernier trimestre (habituellement le meilleur pour EFG International) a été marquée par la perte de confiance des investisseurs face aux incertitudes économiques persistantes. Au second semestre, EFG International a procédé à la révision complète de ses activités ainsi qu'à la mise en place de mesures destinées à redéfinir l'organisation et à la positionner de manière à générer une croissance contrôlée et rentable.

La performance sous-jacente d'EFG International s'est révélée décevante en 2011, soulignant l'importance de la revue complète de ses activités. Nous avons pris un grand nombre de mesures en vue de redéfinir nos activités et avons dans ce cadre décidé de réduire de 50 à 32 le nombre de nos sites. Nous avons agi rapidement afin de nous concentrer sur notre objectif visant à faire progresser l'établissement en 2012. Le temps et les ressources consacrées à ces mesures ont certes affecté la croissance au second semestre, mais nous avons accompli des progrès majeurs en termes de focalisation accrue et de réduction des coûts. Je suis fermement convaincu qu'EFG International dispose de multiples atouts en tant que banque privée pure, est bien positionné sur un marché du private banking en pleine évolution et bénéficie des compétences de Client Relationship Officers fidèles et hautement qualifiés. Il est à présent important de démontrer que nous sommes capables de convertir ces atouts en un niveau de rentabilité qui reflète pleinement l'envergure d'EFG International, sa base de revenus et son potentiel naturel de croissance.

La performance des activités principales a été limitée par des facteurs externes et, comme annoncé précédemment, la revue des activités a eu un impact marquant sur le résultat net IFRS

EFG International a enregistré une perte nette IFRS de CHF 294,1 millions pour l'exercice 2011, reflétant les coûts exceptionnels induits par la redéfinition de ses opérations, déjà signalés lors de la revue de ses activités en octobre dernier, comme suit:

- Charges de restructuration et provisions de CHF 46,0 millions.
- Perte de valeur du goodwill et des immobilisations corporelles à hauteur de CHF 223,8 millions, plus un effet de change négatif lié à une filiale de CHF 10,0 millions. Ces opérations n'ont pas eu d'impact sur les fonds propres réglementaires.
- Perte de valeur (à l'instar d'autres banques) de CHF 72,5 millions consécutive à l'exposition à la dette souveraine grecque, sur la base de l'évaluation de fin d'année.

Le résultat net IFRS a également subi les conséquences négatives de la perte de CHF 25,3 millions sur les revenus de police d'assurance-vie (y compris une réduction exceptionnelle de CHF 17,6 millions). Cette opération a été précédée d'un contrôle de due diligence complet effectué police par police en 2011, qui a permis d'affirmer la solidité du portefeuille d'assurance-vie, lequel sera détenu jusqu'à échéance. EFG International a cependant décidé d'opter pour des estimations plus prudentes concernant les futurs paiements de primes et le rendement escompté du portefeuille.

En excluant les facteurs susmentionnés, le résultat net sous-jacent s'établissait à CHF 83,5 millions. Pour l'exercice 2011, le résultat opérationnel atteignait CHF 763,2 millions – soit une baisse de 6% en comparaison annuelle (par rapport aux revenus 2010 corrigés de la perte de valeur de MBAM pour 2010), mais une hausse de 6% à taux de change constant. La marge de revenus est restée constante à 94 pb. Les charges opérationnelles se chiffraient à CHF 713,7 millions, soit une baisse de 1% par rapport au précédent exercice; le ratio coûts-revenus s'établissait à 91,6% (88,1% hors provisions pour risques juridiques), contre 85,2% en 2010. Ce résultat ne reflète pas les mesures prises au terme de la revue des activités, lesquelles influeront sur les coûts à compter de 2012.

Fin 2011, les actifs sous gestion générateurs de revenus atteignaient CHF 78,4 milliards, contre CHF 84,8 milliards à la fin 2010. L'afflux net de nouveaux capitaux se montait à CHF 0,6 milliard pour les activités poursuivies, mais à CHF (1,2) milliards compte tenu des sorties de fonds sur les opérations en cours de cessation; un résultat décevant au vu de l'afflux net de nouveaux capitaux de CHF 2,7 milliards enregistré au cours du premier semestre 2011. Au second semestre, les apports de nouveaux capitaux ont subi les effets défavorables d'un certain nombre de facteurs, en particulier les conditions difficiles et le temps et les ressources consacrés à la redéfinition des activités, y compris la réduction notable de la base existante de Client Relationship Officers. A présent tous les efforts sont concentrés pour faire que le second semestre 2011 demeure une exception et que les activités principales généreront à l'avenir des afflux nets de nouveaux capitaux en adéquation avec notre potentiel et nos objectifs.

Progrès majeurs accomplis dans l'allègement de la structure pour le private banking

Lors de la revue de ses activités, EFG International a fait part de son intention de se défaire d'un certain nombre d'opérations non rentables:

- Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'asset management et les activités non bancaires d'EFG
 Bank AB en Suède ont été transférées à Quesada, boutique de gestion de fortune d'EFG
 International basée à Stockholm; EFG Bank AB est en cours de liquidation.
- Les opérations d'EFG Bank AB à Helsinki sont en cours de cessation.
- Un certain nombre de bureaux ont été fermés au Canada durant l'année 2011.
- Le bureau d'Abu Dhabi a fermé ses portes au 31 janvier 2012 et la fermeture du bureau de Dubaï est prévue pour le 30 juin. EFG International continuera à cibler les affaires internationales dans toute la région, en particulier sur le marché des non-résidents indiens, et relocalisera à Singapour les Client Relationship Officers les plus performants auparavant employés à Dubaï.

Par ailleurs, EFG International s'est séparé (ou est sur le point de se séparer) d'un certain nombre d'établissements et de sites de private banking non rentables:

- EFG International a fait part en janvier 2012 de sa décision de se défaire du bureau de Lugano en Suisse, lequel fermera ses portes à la fin du premier trimestre. EFG International se sépare également de son bureau dans le Valais, qui fermera officiellement ses portes à la fin avril, et a convenu de référer certains clients à la Banque Cantonale du Valais.
- EFG International a conclu un accord en vue du transfert des activités de private banking d'EFG Bank Denmark à SEB Wealth Management, avec effet au 1^{er} janvier 2012.
- EFG International est en pourparlers avec des acheteurs potentiels pour l'ensemble ou une partie de ses activités en France.
- Les possibilités concernant le bureau de Gibraltar sont étudiées.
- Le bureau d'EFG Capital à New York a fermé ses portes fin janvier 2012.
- EFG International a entamé une procédure de liquidation de sa filiale de conseil à Buenos Aires.
- Le bureau d'EFG International en Inde est en cours de liquidation.
- Le bureau de Manille a été fermé.

Une fois ce processus achevé, EFG International disposera toujours d'un réseau international solide et d'une présence sur 32 sites. Ces sites sont rentables et le réseau rationalisé permettra à l'équipe de direction de se concentrer sur les segments d'activités les plus attractifs.

Cessation des activités non principales pour une focalisation accrue sur le private banking

Des mesures ont été prises afin de permettre à EFG International de se concentrer pleinement sur son cœur de métier qu'est le private banking. Les activités de SIF Swiss Investment Funds S.A., la filiale d'administration de fonds d'EFG International en Suisse, seront reprises par CACEIS, sous réserve d'obtention des autorisations réglementaires. Des mesures additionnelles sont envisagées, et EFG International espère être en mesure de faire d'autres annonces sous peu.

Projet d'introduction en bourse d'EFG Financial Products en 2012 (en fonction des conditions de marché)

Comme annoncé lors de la revue des activités, EFG Financial Products est appelé à entrer en bourse (avec une réduction de la participation d'EFG International, de 57% à environ 20%). L'objectif est de procéder à cette introduction en bourse au cours de l'année 2012, selon un calendrier déterminé en fonction des conditions de marché. Sur l'exercice 2011, EFG Financial Products a accru ses revenus de près de 30% et a généré un résultat avant impôt de CHF 17,6 millions. L'établissement reste orienté sur la génération d'opportunités d'affaires via sa présence en Suisse, en Europe et en Asie, un développement majeur étant prévu pour les opérations en Asie.

La revue des activités devrait se traduire par une réduction des coûts à compter de 2012

Grâce aux progrès majeurs accomplis dans la redéfinition de ses activités, EFG International est en bonne voie pour réaliser le bénéfice net au compte de résultat qui en découle d'environ CHF 35 millions, partiellement en 2012 et en totalité à compter de 2013.

L'organisation a également amélioré son efficience opérationnelle consécutivement à l'adoption d'un modèle opérationnel standard là où la situation le permet, à la mise en œuvre d'économies de coûts tangibles en Suisse et à l'amélioration globale de la transparence des fonctions centrales sur le front des coûts.

Un gel du recrutement a été instauré au sein de l'organisation, qui restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre, hormis pour satisfaire à de nouvelles exigences réglementaires et de gestion des risques applicables à l'ensemble de la branche et à des fins de génération de revenus (recrutement sélectif de Client Relationship Officers hautement qualifiés). La politique de recrutement au sein d'EFG Financial Products sera déterminée par sa stratégie de croissance dans le contexte de son introduction en bourse envisagée.

Concentration continue sur la performance des Client Relationship Officers

De 675 à la fin 2010, le nombre de Client Relationship Officers a été réduit à 594 (dont 531 dans le private banking) au moment de l'annonce des résultats de la revue des activités en octobre 2011. Cette diminution se justifie par des Client Relationship Officers non rentables, sachant qu'un certain nombre d'entre eux assuraient davantage une fonction de soutien à la clientèle plutôt qu'une fonction de relation clientèle directe. Fin 2011, le nombre de Client Relationship Officers s'établissait à 567 (508 dans le private banking) suite aux efforts consentis à gérer les Client Relationship Officers sous-performants identifiés lors de la revue des activités. Ce processus est à présent largement achevé dans les activités poursuivies; le nombre de Client Relationship Officers travaillant dans le private banking sera toutefois de nouveau réduit de 13% une fois effectif l'arrêt de certains établissements et sites. EFG International s'attache toujours à retenir les Client Relationship Officers les plus performants, tel que détaillé dans la revue des activités.

L'accent sera à l'avenir toujours placé sur l'amélioration de la performance des Client Relationship Officers, mais EFG International continuera à appliquer une approche sélective dans le recrutement de Client Relationship Officers hautement qualifiés, basant son choix sur la conviction qu'ils seront rentables à relativement court terme. La capacité d'embauche d'EFG International reste entière à cet égard: en janvier 2012, huit Client Relationship Officers ont accepté de rejoindre les effectifs mais ne sont pas encore entrés en fonction.

Les performances sont solides dans la plupart des activités de private banking et des mesures sont prises pour remédier aux points faibles

La performance réalisée durant l'année a mis en évidence la nécessité de remédier aux activités non rentables et non fondamentales. La performance en Europe continentale (Suisse comprise) s'est avérée mitigée: le Luxembourg, l'Espagne et Monaco ont signé de bonnes progressions, tandis que la Suisse affichait une performance inférieure aux attentes et que les activités non rentables en passe d'être cessées affectaient sensiblement les résultats. L'Asie et les Amériques (y compris les Bahamas) ont généré une solide croissance à deux chiffres des revenus en monnaies locales. Le Royaume-Uni, quant à lui, a affiché une nette augmentation de son résultat opérationnel, couplée à une contribution à deux chiffres des activités de private banking.

L'aspect redéfinition du plan d'exploitation étant bien avancé, l'accent est désormais placé sur la génération d'une croissance rentable par chacune des régions clés d'EFG International, sur la base des réductions de coûts nets découlant de la cessation des activités non rentables, de l'afflux net de nouveaux capitaux généré par les Client Relationship Officers existants et certains recrutements sélectifs, d'une plus grande focalisation sur les marchés émergents et d'un recours accru à des solutions de placement. EFG International est convaincu que sa performance du second semestre 2011 en termes d'afflux net de nouveaux capitaux ne reflète pas les forces sous-jacentes de ses activités principales et compte recommencer à enregistrer un afflux net de nouveaux capitaux de 5 à 10% à compter de 2012. En janvier 2012, l'afflux net de nouveaux capitaux se situait dans cette fourchette sur une base annualisée.

Un certain nombre de mesures sont adoptées afin de renforcer la concentration sur la génération d'une croissance rentable:

- L'équipe de direction en Europe continentale et en Suisse a été considérablement renforcée. Ludovic Chéchin-Laurans, qui a mis en place l'établissement du Luxembourg il y a sept ans et est pour l'heure temporairement chargé de la supervision des opérations d'EFG International dans les Caraïbes, rejoindra la Suisse où il assumera la fonction de Deputy CEO Europe continentale et assistera Alain Diriberry. Gary Müller, ancien CEO de RBS Coutts Bank et de RBS Wealth International, a été nommé Directeur de la stratégie pour les activités de private banking en Europe en juillet 2011 et a joué un rôle important dans le processus de redéfinition des activités. Il se consacrera à l'avenir davantage à l'optimisation de la rentabilité des activités en Europe continentale, ainsi qu'à l'échelle mondiale.
- Kong Eng Huat a été nommé Chief Executive Officer des activités à Singapour et en Asie du Sud-Est, avec effet en février 2012. Il a précédemment dirigé les activités de Wealth Management pour la région Asie du Sud et du Sud-Est auprès de la Merrill Lynch International Bank.

Progrès majeurs accomplis en termes de solutions de placement

EFG Asset Management doit être considéré comme partie intégrante des activités principales de private banking d'EFG International, proposant des solutions de placement à l'intention des Client Relationship Officers et de leurs clients. Des progrès majeurs ont été accomplis en 2011, qui se sont traduits par une solide croissance à deux chiffres pour la gestion de comptes, dont la dynamique est de bon augure pour l'année à venir.

D'autres mesures sont prises en vue d'élargir et d'approfondir la pénétration de l'offre complète d'EFG International. Ces mesures visent par exemple à renforcer significativement les activités en relation avec la structuration de patrimoine, en tirant parti des capacités en matière de services fiduciaires disponibles dans les îles anglo-normandes, à Singapour et aux Bahamas.

Mesures prises pour améliorer la position en fonds propres – et qui se poursuivront

Fin 2011, EFG International affichait un ratio des fonds propres BRI de 12,9% et un ratio Tier 1 de 12,8%. L'offre d'échange lancée en novembre 2011 s'est soldée par la conversion de Bons de participation en titres Tier 2 conformes aux critères de Bâle III à hauteur de 34%. La position totale en fonds propres étant demeurée inchangée, ceci permettra de consolider la position d'EFG International en Common Equity Tier 1 conformément aux critères de Bâle III.

Comme annoncé précédemment, EFG International continuera d'évaluer les opportunités en termes de structure et de composition de son capital, et est prêt à agir de façon opportuniste, en focalisant son attention sur la création de valeur actionnariale. Les capitaux propres seront à l'avenir renforcés grâce à la génération de bénéfices et à l'impact des activités destinées à être vendues ou introduites en bourse (dont les effets conjugués devraient entraîner à terme une amélioration du ratio Tier 1 de 3 à 6 points de pourcentage).

PERSPECTIVES

Engagement à réaliser les objectifs à moyen terme grâce à une croissance contrôlée et rentable

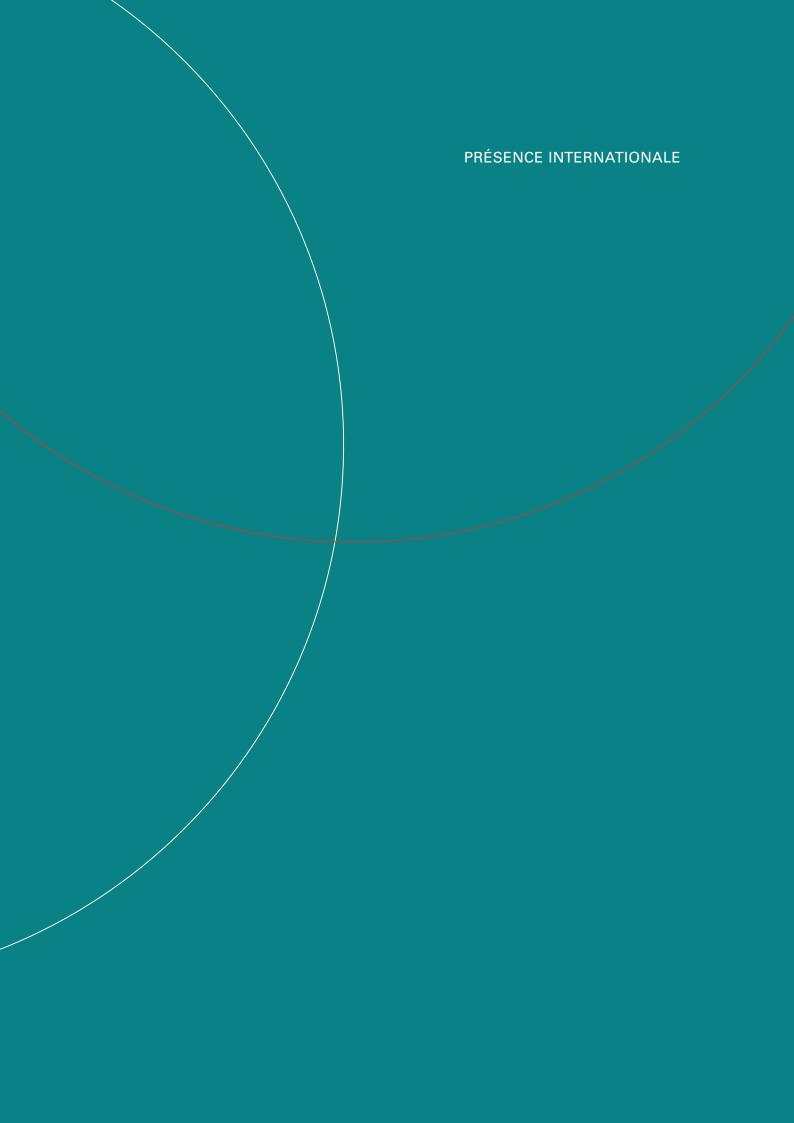
Les résultats d'EFG International pour l'exercice 2011 ont été décevants en termes de performance sous-jacente et ont été affectés par les coûts exceptionnels découlant de la restructuration des activités. Ce niveau de performance a mis en évidence la nécessité d'introduire des changements majeurs, et la nomination d'un nouveau CEO ainsi que la revue complète des activités ont fait de 2011 l'année du changement. Comme le précise la revue de ses activités, EFG International dispose d'atouts majeurs en tant que banque privée, et de nombreuses mesures ont été prises pour tirer un trait sur le passé, redéfinir l'organisation et à la positionner de manière à générer une croissance contrôlée et rentable.

Bien que le contexte économique et l'environnement de marché demeurent incertains, la performance (afflux net de nouveaux capitaux compris) des premières semaines de 2012 était en bonne voie pour permettre à l'organisation d'atteindre l'ensemble de ses objectifs pour l'exercice 2012. EFG International s'est fixé les objectifs à moyen terme suivants:

- un afflux net de nouveaux capitaux de 5 à 10% par an;
- un ratio coûts/revenus inférieur à 75% sur les trois prochaines années;
- une marge brute se maintenant globalement aux niveaux actuels;
- en conséquence, la génération d'une solide croissance à deux chiffres des résultats et d'une rentabilité à deux chiffres sur les fonds propres;
- EFG International a le potentiel nécessaire pour générer un résultat annuel net IFRS de CHF 200 millions d'ici à trois ans.

John Williamson, Directeur Général Une banque moderne et dynamique.

Une ascendance suisse et une présence mondiale. Présents là où nos clients ont besoin de nous.











Au cours de l'année 2011, EFG International a adopté différentes mesures pour consolider et redéfinir ses activités face à des conditions économiques et un environnement de marché difficiles (en particulier durant le second semestre). Ces opérations de réorientation ont entraîné des pertes de valeur des immobilisations incorporelles ainsi que des provisions pour restructuration, les différentes activités considérées comme non rentables en termes de contribution stratégique ou comme non-matérielles étant en cours de liquidation ou de vente.

FACTEURS AYANT INFLUENCÉ LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le nombre de Client Relationship Officers a diminué de 108 pour s'établir à 567 à fin 2011.

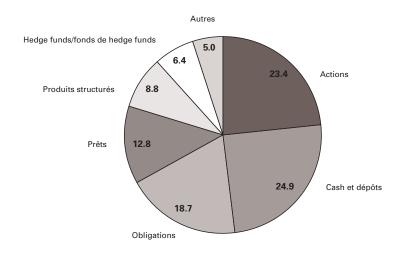
Les actifs sous gestion générateurs de revenus ont baissé pour s'établir à CHF 78,4 milliards, contre CHF 84,8 milliards à la fin 2010. La moyenne des actifs sous gestion générateurs de revenus s'est inscrite en baisse de 6%, à CHF 80,9 milliards, à la fin de l'année.

ACTIFS SOUS GESTION CONSOLIDÉS

Fin 2011, les actifs sous gestion générateurs de revenus se chiffraient à CHF 78,4 milliards, soit une baisse de 7% sur un an, reflétant des mouvements de marché nets négatifs de CHF 5,0 milliards, des apports nets d'argent frais de CHF 0,6 milliard pour les activités poursuivies, mais des sorties de fonds totales nettes de CHF 1,2 milliards compte tenu des sorties nettes de CHF 1,8 milliard imputables aux opérations en cours de cessation ou destinées à être vendues parce que non fondamentales (essentiellement en Europe continentale) et un impact négatif des variations de taux de change de CHF 0,2 milliard.

Les taux de change sont restés sensiblement inchangés sur l'année; néanmoins, le franc suisse s'est fortement apprécié durant l'année, avant de se déprécier vers la fin de l'année, ce qui s'est traduit par un faible impact net sur les actifs sous gestion pour l'année. Les replis des marchés boursiers, le rendement constamment négatif des hedge funds et la performance négative sur les produits structurés ont été partiellement compensés par la performance positive des obligations, d'où une baisse de près de CHF 5,0 milliards des actifs sous gestion sur l'année.

en %



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel était de CHF 763,2 millions en 2011, contre CHF 808,1 millions en 2010 (y compris un montant de CHF 325,5 millions reporté, mais extournant la dépréciation nette de CHF 482,6 millions de 2010 liée à Marble Bar Asset Management et enregistrée dans les états financiers à la rubrique résultat opérationnel). Le recul du résultat opérationnel sur l'année est essentiellement dû à des effets de change négatifs, partiellement compensés par l'évolution positive des revenus d'EFG Financial Products. La vigueur persistante du franc suisse, monnaie de présentation des comptes d'EFG International, a entraîné une hausse de 15%, 11% et 11% respectivement des taux moyens du dollar, de l'euro et de la livre sterling en comparaison annuelle. Il s'en est suivi une diminution correspondante du résultat opérationnel d'environ CHF 92 millions, de CHF 808,1 millions à près de CHF 716 millions. La contribution de CHF 24 millions issue de l'accroissement annuel des revenus d'EFG Financial Products correspond à un taux de croissance exprimé en CHF de 29%.

La croissance du résultat opérationnel pour les opérations dans les Amériques, en Asie et au Royaume-Uni a été globalement compensée par la baisse du résultat opérationnel pour les activités en Europe continentale, qui a fait l'objet d'une attention accrue dans le cadre de la révision des activités menée au troisième trimestre. Les revenus du quatrième trimestre 2011 ont été affectés par un environnement macro-économique défavorable.

Les revenus et la moyenne des actifs sous gestion ayant tous deux reculé de 6%, le rendement des actifs sous gestion s'est maintenu à 94 pb.

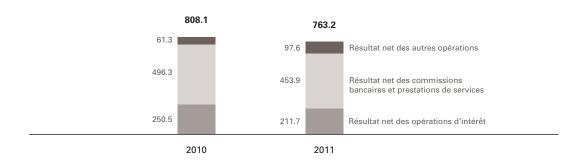
Le résultat net des opérations d'intérêt s'établissait à CHF 211,7 millions, soit une baisse de 15% attribuable à l'environnement de taux bas ayant continué de limiter les spreads d'intérêt, aux effets de change ayant réduit les intérêts nets de près de CHF 28 millions sur l'année, aux clients souhaitant accroître les rendements via des produits structurés versant des coupons plus importants (charges d'intérêts), sur lesquels EFG International perçoit des revenus de change (produit net des opérations de négoce) et dont l'impact s'est chiffré à environ CHF 10 millions .

Le résultat net des opérations de commission s'est établi à CHF 453,9 millions (–8,5%), alimenté essentiellement par les effets de change. Les actifs sous gestion sont les principaux moteurs des revenus de commissions: environ 50% des actifs sous gestion sont libellés en dollars (baisse de 15% du taux de change moyen en rythme annuel), 20% en euros (baisse de 11%) et 15% en livres sterling (baisse de 11%) – se traduisant par un ajustement pondéré dû au taux de change de près de 11% en comparaison annuelle.

Le résultat net des autres opérations a atteint CHF 97,6 millions, contre CHF 61,3 millions après réajustement de l'impact pour 2010 de la dépréciation nette de CHF (482,6) millions enregistrée à la suite de la restructuration de sa participation dans Marble Bar Asset Management du montant IFRS de CHF (421,3) millions. L'augmentation relative était essentiellement attribuable à la hausse des revenus de change (comme précité), les clients souhaitant des produits versant un coupon plus élevé avec options sur devises intégrées et EFG International percevant des revenus sur ces options sur devises.

Résultat opérationnel core

en millions de CHF



Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont reculé de CHF 3,8 millions (–0,5%) pour s'établir à CHF 713,7 millions. Cela est essentiellement dû à la réduction de CHF 14,6 millions des charges de personnel ainsi qu'à la baisse de CHF 14,5 millions de l'amortissement des immobilisations incorporelles, compensées par l'augmentation des dépenses juridiques et relatives au règlement des litiges. Des provisions légales supplémentaires de quelque CHF 27,0 millions en relation avec des litiges dont les règlements sont considérés comme probables ou qui ont été réglés dans l'année ont également été constituées.

Le ratio coûts/revenus, qui correspond au rapport entre les charges d'exploitation (y compris amortissement des frais de logiciels et d'immobilisations corporelles) et les produits d'exploitation, a augmenté de 85% à 92%. Un résultat principalement attribuable au recul du résultat opérationnel (résultant de l'impact du taux de change moyen), lequel n'a pas été entièrement compensé sur le front des coûts en raison de l'augmentation des dépenses libellées en CHF et des charges juridiques exceptionnelles enregistrées sur l'année.

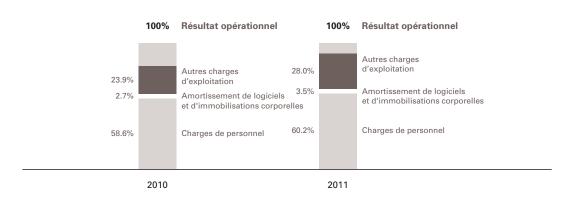
Les frais de personnel ont baissé de 3% pour s'établir à CHF 459,3 millions. Les effectifs totaux ont augmenté de 85 personnes et se montent à 2,547 collaborateurs, reflétant les investissements continus en personnel dans certaines activités en forte croissance (EFG Financial Products: +49 collaborateurs).

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de CHF 10,8 millions à CHF 254,4 millions (contre CHF 243,6 millions en 2010), en raison notamment de provisions pour litiges et frais juridiques supplémentaires (environ CHF 27,0 millions) liés à la défense d'EFG International dans des différends dont l'impact sur la position financière du Groupe ne devrait pas être significatif.

Les dépréciations d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ont diminué à CHF 244,4 millions (2010: CHF 378,8 millions), en raison de la perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles des activités d'AyG, de PRS, de Quesada, de la France, du Liechtenstein, d'On Finance, de l'Inde et de Gibraltar.

Le poste «charge d'impôt» reflète une charge nette de CHF 2,1 millions, contre un gain de CHF 25,7 millions en 2010. Cela se réfère principalement à la charge d'impôts courants de CHF 9,7 millions pour l'année en cours et les précédentes années, compensée par des crédits d'impôts différés de CHF 7,6 millions (essentiellement dus à des passifs d'impôts différés sur les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions dépréciées durant l'année et à la décomptabilisation des passifs d'impôts différés correspondants).

Charges d'exploitation (y compris dépréciations d'immobilisations corporelles et amortissement de logiciels) en pourcentage du résultat opérationnel



Au vu des incertitudes actuelles liées à l'économie grecque, EFG International a procédé à la réduction de valeur de titres de placement disponibles à la vente pour un montant de CHF 72,5 millions. La valeur de ces titres de créance correspond à environ 24% de la valeur notionnelle des obligations. Les pertes enregistrées sur ces instruments disponibles à la vente, qui sont normalement comptabilisées dans les capitaux propres, ont été transférées au compte de résultat, car la diminution de valeur est considérée comme permanente.

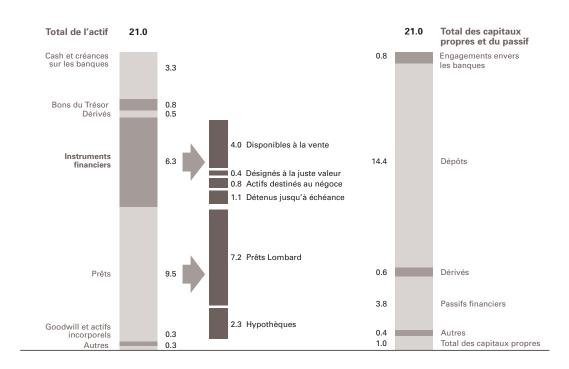
En 2011, EFG International a perçu des revenus nets de CHF 17,7 millions sur son portefeuille de polices d'assurance-vie (2010: CHF 31,9 millions), et ce y compris un produit net des intérêts de CHF 29,1 millions (2010: CHF 66,2 millions) et des pertes nettes sur instruments financiers désignés à leur juste valeur de CHF 11,4 millions (2010: CHF 29,9 millions), ainsi qu'un rendement négatif supplémentaire de CHF 10,8 millions en capitaux propres lié à des polices d'assurance-vie classées comme étant disponibles à la vente (2010: CHF 34,6 millions).

BILAN

Le total du bilan consolidé est resté pratiquement constant à CHF 21,0 milliards (2010: CHF 20,9 milliards). Les prêts aux clients ont augmenté de 6%, à CHF 9,5 milliards. Ils comprenaient CHF 7,2 milliards de prêts garantis, presque entièrement couverts par des portefeuilles diversifiés de titres, liquides et négociables, ainsi que des hypothèques à hauteur de CHF 2,3 milliards.

Analyse du bilan

en milliards de CHF



Les engagements envers la clientèle (dépôts de la clientèle) ont baissé de 3%, à CHF 14,4 milliards, principalement en raison de retraits exceptionnels et importants de liquidités effectués par des clients à des fins d'investissement.

La majorité des actifs corporels sont exigibles ou disponibles dans les trois mois, à l'exception des polices d'assurance-vie de CHF 0,7 milliard et d'un montant de CHF 2,3 milliards d'hypothèques, dont plus de 95% sont exigibles dans un délai de douze mois à compter de la date du bilan. Le ratio dépôts des clients/prêts aux clients se maintient à 186% et compte parmi les meilleurs du secteur bancaire à l'échelle mondiale.

CAPITAUX PROPRES

Les fonds propres se montent à CHF 1,0 milliard, les variations sur un an résultant principalement des opérations suivantes:

- CHF 13,4 millions: distribution d'un dividende ordinaire;
- CHF 17,2 millions: distribution d'un dividende sur les Bons de participation;
- CHF 47,8 millions: réévaluation nette négative de titres disponibles à la vente;
- CHF 218,9 millions: perte nette attribuable aux actionnaires du Groupe et aux actionnaires minoritaires (avec une perte de CHF 291,4 millions au compte de résultat), après ajuste-

- ment de l'impact sur les capitaux propres dû à la réduction de valeur de CHF 72,5 millions de titres disponibles à la vente, qui n'a pas d'impact net sur les capitaux propres;
- CHF 5,8 millions: pertes nettes sur écarts de conversion lors de la consolidation de filiales opérant en monnaies étrangères.

Le ratio des fonds propres de base BRI s'élevait à 12,9% au 31 décembre 2011, compte tenu de la distribution d'un dividende ordinaire de CHF 13,4 millions, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale 2012. Les actifs pondérés des risques ont augmenté à CHF 5,6 milliards au 31 décembre 2011 et comprenaient les éléments suivants (en milliards de CHF):

Total des actifs pondérés du risque selon BRI	5.5	5.6
non-contrepartie	0.5	0.6
Risque de marché, risque de règlement lié à une		
Risque opérationnel	1.4	1.4
Risque de crédit	3.6	3.6
	2010	2011

Le ratio des fonds propres de base BRI catégorie 1 s'élevait à CHF 719,2 millions au 31 décembre 2011 (compte tenu de la distribution d'un dividende ordinaire, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale 2012), soit 3,5% du total des actifs, déduction faite des actifs incorporels.

A la fin de l'exercice, EFG International détenait 12,4 millions d'actions propres. Sur base pro forma, dans l'hypothèse où toutes ces actions seraient vendues au prix de CHF 7,11 l'unité (cours de clôture en fin d'année), les fonds propres augmenteraient de CHF 88,1 millions et le ratio des fonds propres de base BRI atteindrait 14,4%.

DIVIDENDE ORDINAIRE

Le paiement d'un dividende se montant à CHF 0,10 par action et représentant une distribution de CHF 13,4 millions sera proposé à l'Assemblée générale annuelle du 27 avril 2012.

NOTATIONS

EFG International et EFG Bank sont suivis par les agences de notation Fitch et Moody's.

Les ratings sont actuellement les suivants:

EFG International

Fitch: note IDR à long terme: A; note IDR à court terme: F1.

Moody's: note d'émetteur à long terme: A3.

EFG Bank

Fitch: note IDR à long terme: A; note IDR à court terme: F1.

Moody's: note pour les dépôts à long terme: A2; note pour les dépôts à court terme: P-1.

Des experts résolus.

Une determination sans faille, l'expérience et la passion animent un métier qui progresse grâce à ses clients. EFG INTERNATIONAL CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION



CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EFG INTERNATIONAL AG

Jean Pierre Cuoni Chairman Emmanuel L. Bussetil Member Erwin Richard Caduff Member Spiro J. Latsis Member Hugh Napier Matthews Member Hans Niederer Member Pericles Petalas Member

COMITÉ EXÉCUTIF D'EFG INTERNATIONAL AG

John Williamson Chief Executive Officer Lukas Ruflin Deputy Chief Executive Officer Jean-Christophe Pernollet Chief Financial Officer Mark Bagnall Global Chief Operating Officer Frederick Link Chief Risk Officer Henric Immink Group General Legal Counsel



GLOBAL BUSINESS COMMITTEE (CBC) EFG INTERNATIONAL AG

Comité Exécutif d'EFG International AG
Keith Gapp Head of Strategic Marketing & Communication
Alain Diriberry CEO, Continental Europe
Ludovic Chéchin-Laurans Continental Europe
Anthony Cooke-Yarborough CEO, UK
Albert Chiu CEO, Asia
Robert Chiu Executive Chairman, Asia
Sixto Campano CEO, Americas
Victor M. Echevarria Chairman, Americas
James T. H. Lee CEO, Asset Management
Michael Hartweg EFG Financial Products

Photo: EFG International Global Business Committee.



Une question d'alchimie.

Les gens comptent les uns sur les autres; certains, à titre individuel ou familial, comptent sur les conseils de nos Client Relationship Officers.

«JE SUISTRÈS HEUREUX DE PARTICIPER AUX FORMATIONS
RIGHTTO PLAY PARCE QUE J'Y AI APPRIS BEAUCOUP DE NOUVEAUX
JEUX POUR MES ÉLÈVES. GRACE AUX ACTIVITÉS DE
RIGHTTO PLAY, MES ÉLÈVES SEMBLENT AVOIR AMÉLIORÉ LEURS
APTITUDES À LA COOPÉRATION EN CLASSE. JE REMARQUE
ÉGALEMENT À QUEL POINT LEUR SANTÉ ET LEUR BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL
S'ÉPANOUISSENT.»

Ular Htoo – Professeur d'éducation physique, Ecole intermédiaire n° 2, Camp Nu Po.



RIGHTTO PLAY

EFG International est fier de soutenir Right To Play, une organisation humanitaire internationale axée sur le développement, dont le but est d'améliorer la vie des enfants dans certains des pays les plus pauvres de la planète. Right To Play utilise des programmes de sport et de jeux pour transmettre des connaissances et valeurs fondamentales aux enfants de communautés en proie aux guerres, à la pauvreté et à la maladie.

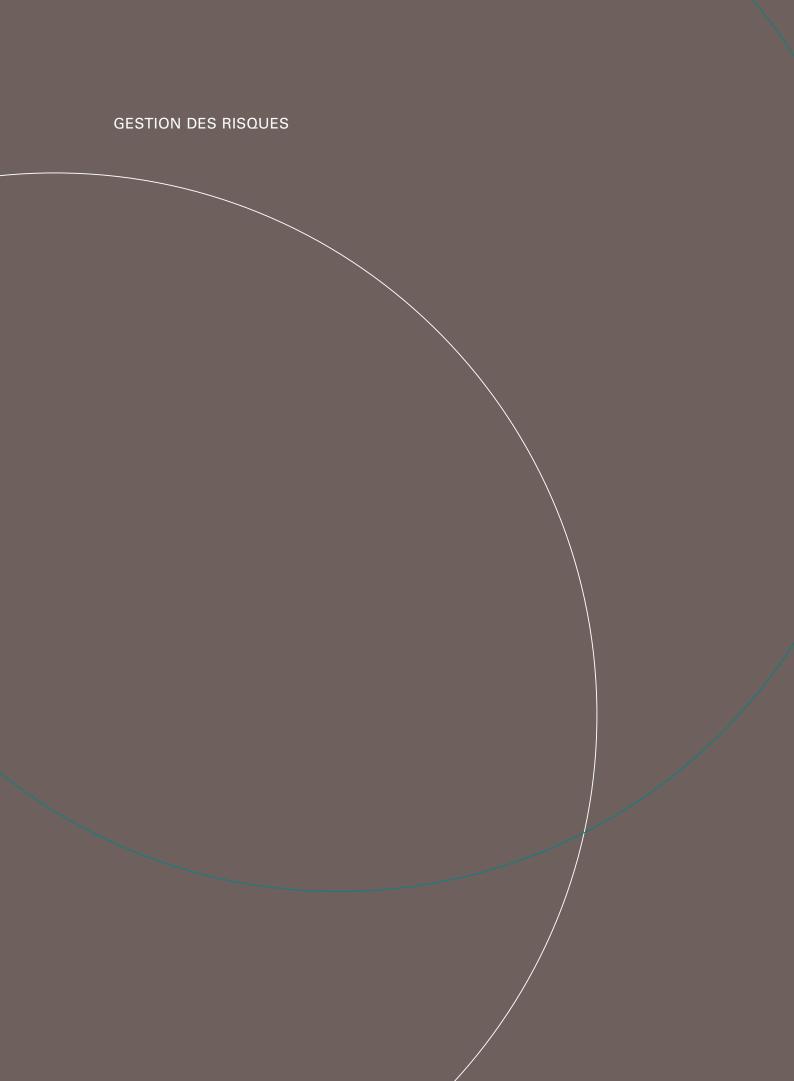
EFG International est fier de contribuer au succès de tous les programmes de Right To Play. Grâce aux dons de ses collaborateurs, notre établissement soutient directement certain projets, comme récemment en Ouganda (un projet maintenant entre les mains de la communauté locale) ou actuellement en Thaïlande. Ce projet vise à porter assistance à des camps de réfugiés dans le Nord-Ouest du pays, qui abrite des personnes fuyant les persécutions ethniques et politiques en Birmanie. En 2011, le projet a touché près de 20 000 enfants de 55 écoles, avec des activités sportives et ludiques régulières animées par 500 éducateurs et professeurs. Avec le soutien d'EFG, Right To Play a pu étendre son programme à deux autres camps de réfugiés et proposer des activités sportives et ludiques à 4500 nouveaux enfants réfugiés. Les enfants participent deux fois par semaine aux activités d'apprentissage basées



sur le jeu que l'organisation anime dans les écoles des camps, et une fois par mois à des journées de jeux et à des tournois sportifs.

Les photos présentées sur cette page ont été prises sur le camp de Mae La, au Nord-Ouest de la Thaïlande, pendant une journée de jeux auxquels participaient jeunes et enfants. Ils font tous partie du programme Red Ball Child Play, qui encourage l'épanouissement intellectuel, physique, social et affectif des enfants en mettant l'accent sur le développement et la santé de l'enfant dans sa globalité. Les activités ludiques permettent d'inculquer aux enfants l'importance de faire des choix sains, de construire des relations satisfaisantes et d'apporter sa contribution à sa communauté. Les leçons s'articulent autour de cinq balles de couleur, chacune d'elles représentant un aspect du développement essentiel de l'enfant: le rouge pour le cerveau, le noir pour le corps, le jaune pour l'esprit, le bleu pour la paix et le vert pour la santé.

Right To Play vise à créer un monde plus sain et plus sûr pour les enfants par le biais des valeurs du sport et du jeu. Une série d'initiatives et de programmes novateurs permettent de convertir cet objectif en améliorations pratiques de la vie de jeunes personnes vulnérables. Son exemple nous motive tous.



La direction d'EFG International estime qu'une évaluation et un contrôle appropriés des risques sont d'une importance primordiale pour l'avenir de l'entreprise. Conformément aux exigences réglementaires en vigueur aussi bien en Suisse que dans d'autres juridictions, EFG International a développé un dispositif global de surveillance des risques. Dans le cadre de ce dispositif de surveillance, EFG International est en charge d'établir et de maintenir ses propres directives et procédures pour assurer que les différentes catégories de risques (tels que les risques de crédit, pays, de marché et de liquidité ainsi que les risques opérationnels, juridiques et de réputation) puissent être identifiées au sein de l'ensemble du Groupe et contrôlées de façon efficace et cohérente par la direction d'EFG International.

L'activité principale d'EFG International consiste à exécuter, par le biais de ses unités d'affaires, des transactions en lien avec ses clients, lesquels en supportent les risques. Dans les limites de tolérance au risque définies et approuvées par le Conseil d'administration et le Risk Committee, la Banque détient également des positions nostro dans certains secteurs. De ce fait, les risques de crédit, de marché et de liquidité supportés par la société sont réduits, la majorité des risques de crédit se limitant aux prêts sur marge et autres engagements couverts envers ses clients ainsi qu'à son exposition aux banques et aux institutions financières. EFG International s'expose aux risques de marché limité (prix et liquidité) qui porte essentiellement sur le risque de change et les positions exposées aux impasses de taux d'intérêt (gap risk) et aux assurances-vie, maintenues toutefois à l'intérieur de paramètres prédéfinis. EFG International s'expose également au risque opérationnel et au risque de réputation. En dernier ressort, la responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe au Conseil d'administration d'EFG International, qui définit les directives et la tolérance au risque. Le Conseil d'administration a délégué certaines fonctions d'évaluation et d'approbation à son Risk Committee.

La mise en œuvre des directives et le respect des procédures relèvent de la compétence du Comité exécutif d'EFG International, du Management Risk Committee d'EFG International ainsi que de l'Executive Credit Committee d'EFG International, avec le soutien des réviseurs internes et externes.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'administration d'EFG International détermine le niveau global de risque acceptable pour EFG International.

Le Conseil d'administration a délégué les responsabilités de la gestion des risques comme suit:

- le Risk Committee a la responsabilité de déterminer l'orientation du profil de risque et l'organisation de la surveillance des risques;
- le Comité exécutif d'EFG International est responsable de la mise en œuvre et du respect des directives, des procédures et de la réglementation interne en la matière, ce qui inclut les risques opérationnels, juridiques et de réputation;
- le Comité exécutif d'EFG International a attribué la responsabilité de la mise en œuvre de ses directives concernant le risque de marché au Management Risk Committee, lequel surveille les risques de marché, de pays et de liquidité, y compris le respect des politiques et procédures en la matière, et vérifie que les expositions ne dépassent pas les limites définies. En outre, le Management Risk Committee a le pouvoir d'approuver des crédits par délégation du Risk Committee s'agissant des relations avec les dépositaires et du risque de contrepartie lié aux crédits, à concurrence des limites prédéfinies par des para-

- mètres et des lignes directrices pour les banques, les institutions financières, les compagnies d'assurance y compris les limites par pays;
- l'Executive Credit Committee a la responsabilité de la gestion des risques de crédit clients.

En outre, le Product Approval Committee et/ou les procédures au sein des diverses filiales d'EFG International à l'étranger sont chargés d'évaluer les demandes portant sur l'offre et la vente de nouveaux produits d'investissement à la clientèle et de s'assurer que les règles et réglementations internes et externes sont respectées.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la solvabilité d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou de son impossibilité à faire face à ses obligations financières. Les engagements de crédit d'EFG International concernant principalement des prêts garantis par des portefeuilles diversifiés et des hypothèques ou des placements auprès d'établissements financiers, l'exposition au risque de crédit est relativement faible.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS À LA CLIENTÈLE

Le processus d'approbation des crédits prévoit une séparation entre les activités de montage du crédit et celles de la gestion des risques de crédit de la Banque. Les demandes de crédit sont introduites par les Client Relationship Officers et doivent être appuyées par les Regional Business Heads.

En fonction de la définition de certains paramètres de risque et de taille, l'approbation de prêts et d'autres expositions a été déléguée aux départements des crédits des unités d'affaires d'EFG International, aux comités de crédit locaux, à des dirigeants spécifiques de la Banque et à des fonctions de management au sein de l'organisation ainsi qu'à l'Executive Credit Committee d'EFG International. Les compétences d'approbation des engagements importants et des engagements impliquant des risques accrus sont examinées, approuvées ou recommandées de manière centralisée en Suisse, conformément aux exigences réglementaires et légales applicables localement à nos différentes unités internationales d'affaires. Les Regional Business Heads et les Client Relationship Officers ne sont habilités à autoriser l'octroi de crédits que dans certaines limites et en fonction des paramètres de diversification des sûretés fournies par la clientèle.

Pour répondre aux critères de couverture d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit être bien diversifié et en adéquation avec différentes marges définies par le type de profil de risque et la liquidité du titre. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et le nantissement ne sont pas dans la même monnaie ou que les critères de diversification ne sont pas complètement remplis. Les hypothèques comptabilisées dans les livres d'EFG Private Bank Ltd à Londres concernent principalement des propriétés sises dans les meilleurs quartiers de Londres.

La direction insiste pour que les motifs et le but de tous les prêts – qui sont généralement destinés à financer l'achat de titres, de parts de fonds ou à être investis dans des placements de type polices d'assurances – de même que les risques relatifs aux garanties fournies en couverture, lui soient parfaitement connus.

Les départements de crédit des unités d'affaires d'EFG International contrôlent les expositions de crédit par rapport aux limites approuvées et aux sûretés remises en nantissement. La plupart des sûretés sont évaluées quotidiennement (mais peuvent l'être plus fréquemment en période de forte volatilité des marchés). Les notes structurées, les hedge funds et quelques autres fonds de placement sont toutefois évalués mensuellement, tandis que les polices d'assurances sont d'ordinaire évaluées annuellement et les hypothèques moins fréquemment.

Le système interne de rating d'EFG International, qui est subdivisé en dix catégories, permet d'attribuer une note à chaque engagement de crédit. Le processus de rating évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des titres nantissant le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits d'EFG International est de première qualité. Aussi les engagements de crédit sont-ils classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de rating.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS AUX ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La gestion des engagements envers les établissements financiers repose sur un système de limites par contrepartie coordonné au niveau du Groupe EFG et soumis à des plafonds par pays. Les limites des engagements envers les contreparties sont établies sur la base d'une analyse interne. Jusqu'à un certain niveau ou plafond absolu, qui dépend du total des fonds propres et des ratings Fitch de chaque contrepartie, les limites sont fixées par le Management Risk Committee d'EFG International. Au-delà d'un tel plafond, il convient de requérir l'avis du Groupe EFG avant de soumettre une demande finale à l'approbation du Management Risk Committee d'EFG International. Les limites des engagements envers les compagnies d'assurance et certaines entreprises sont fixées en accord avec l'Executive Credit Committee sur la base d'une matrice prédéfinie qui fixe les critères déterminant les limites maximum en fonction de la notation à long terme des entités concernées et de leur valeur nette consolidée.

RISQUE PAYS

Le risque pays correspond au «risque de transfert et de conversion lié aux transactions transfrontalières». Il comprend également le risque souverain, à savoir le risque de défaillance d'entités ou d'Etats souverains agissant en qualité d'emprunteurs, de garants ou d'émetteurs.

EFG International mesure le risque pays sur la base de ratings internes par pays établis essentiellement à partir d'informations fournies par des agences de notation externes telles que Fitch, puis optimisés en fonction d'analyses internes comprenant: 1) une évaluation quantitative du risque économique et 2) une évaluation qualitative des tendances politiques et socio-économiques. Outre la probabilité d'une défaillance et le taux de perte en cas de défaillance, le calcul du risque pays intègre également la structure de chaque transaction particulière.

La gestion du risque pays est basée sur un processus centralisé au niveau du Groupe EFG. En dernier ressort, les ratings de pays sont déterminés par la Group Risk Unit d'EFG; au niveau du Groupe EFG, c'est le Group Credit Risk Committee qui coordonne l'ensemble des plafonds par pays.

Le Management Risk Committee d'EFG International surveille les expositions aux risques pays à l'intérieur de ces limites.

L'exposition d'EFG International aux pays émergents est minime.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché sont dus aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce de produits de trésorerie et instruments de placement dont le prix est fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts.

EFG International s'implique dans le négoce de titres, de produits dérivés, de devises, de papiers monétaires et de matières premières pour le compte de ses clients depuis des salles de marchés situées à Genève, Hongkong, Londres, Miami, Monaco, Zurich et Stockholm. Dans le secteur des devises, EFG Bank ne conserve que de petites positions propres en instruments de change linéaires contrôlées par des limites «overnight» nominales et des limites de «Value at Risk» (VaR). Les opérations sur devises sont également soumises à une surveillance «stop loss» quotidienne et sur dix jours glissants. En outre, l'activité d'émission et de marketing de produits alternatifs et structurés est assurée par EFG Financial Products, entité établie en 2007 principalement pour répondre à la demande croissante de notre clientèle pour de tels produits. Ces activités sont également soumises à des limites de risques de marché spécifiques, la gestion du risque étant assurée par une unité de contrôle indépendante au sein d'EFG Financial Products et supervisée par la Global Risk Management Division d'EFG International. Le respect de toutes les limites est surveillé de manière indépendante par la division Global Risk Management, laquelle est responsable de la gestion, de la supervision et de la coordination du développement et de la mise en place de mesures du risque et de politiques de gestion des risques adéquates dans le domaine des risques de marché. Elle est également responsable de la surveillance des risques de marché, de contrepartie et de pays pour l'ensemble de l'organisation d'EFG International.

La division Global Risk Management est placée sous la supervision directe du Chief Risk Officer d'EFG International.

MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ ET LIMITES DE NÉGOCE

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières: exposition nominale VaR, impasse de taux d'intérêts, sensibilités et stress tests. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques; elle est publiée au sein du Groupe EFG, à titre indicatif uniquement. La VaR est calculée sur la base des variations historiques que les paramètres du marché sont susceptibles de connaître pendant une période de détention donnée pour un degré de probabilité spécifique. Le modèle interne développé par le Groupe EFG et appliqué dans l'ensemble du Groupe prend en compte les preneurs de risque de marché et les unités concernés.

Le modèle interne est généralement basé sur une approche historique et utilise un niveau de confiance unilatéral de 99%. Le modèle de la VaR est ajusté régulièrement pour tenir compte de l'évolution des marchés financiers et de nos besoins en matière de gestion des risques. S'il s'avère nécessaire d'appliquer des modèles spécifiques, ceux-ci sont élaborés, testés et approuvés par le département Quantitative Models au sein de la division Global Risk Management d'EFG International.

Les paramètres de risque basés sur la méthodologie de la VaR sont calculés par la division Global Risk Management d'EFG International, qui établit chaque mois un rapport sur les risques de marché mettant au jour la relation entre les risques calculés sur la base de la VaR et les rendements y afférents.

Ces calculs de VaR sont complétés par différents stress tests qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux, et d'autre part des détériorations radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales, les limites de sensibilité et les «stop losses», l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des stress tests sont calculés mensuellement par la Market Risk Management Unit d'EFG Bank et transmis à la direction.

Conformément à la circulaire 08/6 de la FINMA sur les produits des taux d'intérêt, des mesures de la sensibilité du produit net des intérêts («Net Interest Income», NNI) et des revenus d'intérêt à risque («Interest Earnings at Risk», IEAR) ont été mises en place et régulièrement revues en fonction de certaines limites de scénario de stress.

Les rapports de risque quotidiens consistent à s'assurer que les limites nominales et les limites de sensibilité ainsi que les limites «stop loss» sont respectées. Des informations détaillées sur les mesures et les expositions relatives aux risques du marché sont disponibles dans les Comptes annuels consolidés, note 4, Evaluation et gestion des risques financiers, page 91.

RISQUE DE CHANGE

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et aux activités de négoce des filiales bancaires d'EFG International, qui sont gérées par les départements de Trésorerie locaux selon des paramètres de risque et des limites prédéfinies, la société est également exposée aux fluctuations des taux de change au niveau d'EFG International, puisque le reporting de la plupart des filiales bancaires est établi en monnaies locales.

GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

EFG International utilise un système de «matched fund transfer pricing», qui distingue les marges réalisées sur les affaires de la clientèle et les bénéfices générés par certaines positions sur taux d'intérêt. Le système est basé sur les taux courants du marché et permet de calculer la rentabilité des centres de profit et des produits.

En dépit de la forte croissance des actifs, le capital de la Banque et les fonds en dépôt constituent toujours une source de financement largement excédentaire. La non-concordance structurelle des échéances se reflète dans la position de taux d'intérêt d'EFG International, le résultat de la transformation étant inclu dans le produit net des intérêts.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, EFG International s'emploie à garantir qu'un niveau suffisant de liquidités est bien disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en termes de prêts que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire à ses propres besoins de trésorerie dans toutes ses unités d'affaires.

Les opérations de refinancement visent à éviter une concentration des facilités. La fixation du prix des opérations sur actifs et de crédit est basée sur la situation de liquidité courante. EFG International a aussi mis en place un processus de gestion des liquidités qui inclut des mesures d'urgence, telles que des emprunts repo et la liquidation de titres négociables.

Des stress tests sont réalisés chaque mois conformément aux exigences en matière de reporting figurant dans les Directives relatives aux risques d'EFG International.

Compte tenu du volume des dépôts de la clientèle, de l'importance des fonds propre et réserves ainsi que de notre politique prudente en matière de refinancement des prêts à la clientèle, le risque de liquidité d'EFG International est limité.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels décrivent le risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de processus, de personnes et de systèmes internes ou d'événements externes. Cette préoccupation touche tous les niveaux d'organisation d'EFG International, même ceux qui ne sont pas considérés comme des «unités opérationnelles».

La gestion des risques opérationnels relève de la responsabilité constante de la direction et du Comité exécutif d'EFG International. Les résultats sont surveillés au sein de la fonction de gestion des risques, un ensemble de politiques et procédures complètes pour contrôler, mesurer et réduire les risques opérationnels d'EFG International et de ses filiales. Des audits internes conduits à intervalles réguliers s'assurent du respect de ces politiques.

Des rapports trimestriels permettent de mettre à jour des risques potentiels ou nouvellement identifiés. Ces rapports contribuent à s'assurer qu'EFG International reste au fait des risques émergents et optimise la compréhension et la gestion des risques opérationnels à tous les niveaux de son organisation. En outre, chaque unité d'affaires procède à une «auto-évaluation» bottom-up du risque opérationnel, en établissant un profil du risque opérationnel spécifique à ses activités qui met en évidence les domaines présentant un potentiel de risque élevé. Ce processus est placé sous la responsabilité des directeurs chargés des risques opérationnels dans les différentes entités d'EFG International. Il implique la collecte, l'analyse, l'évaluation et l'assurance qualité des données relatives aux risques, la planification et l'exécution de mesures appropriées ainsi que la surveillance continue d'événements inhabituels ou exceptionnels. Les directeurs responsables des risques opérationnels rendent compte au Senior Executive d'EFG International (en sa qualité de Global Operational Risk Manager), lequel informe à son tour le Comité exécutif. Grâce à cette approche dynamique, les pertes opérationnelles ont été relativement faibles.

Il existe encore d'autres niveaux de protection. Des rapports détaillés concernant l'activité de tous les Client Relationship Officers sont générés chaque jour par un système informatique global et font l'objet d'un suivi rigoureux afin de détecter toute transaction importante ou sortant de l'ordinaire. Tous les achats de titres sont exécutés par des services de négoce centralisés et les transactions importantes sont vérifiées par des traders au niveau du volume et de la qualité des titres. EFG International se protège contre toute interruption de ses principaux services par des plans de continuité des activités testés régulièrement et par un plan de récupération en cas de sinistre. Des scénarios de crise sont établis, permettant, le cas échéant, de récupérer l'infrastructure technologique et les données essentielles. En outre, des rapports de due diligence relatifs à l'évaluation de candidats à l'acquisition comprennent des évaluations détaillées des risques opérationnels, tant en ce qui concerne la société acquise que son intégration ultérieure. Le système informatique de la société copie toutes les transactions en temps réel, de sorte qu'un système de sauvegarde externe est disponible en permanence. Les opérations sont également vérifiées par les réviseurs internes et externes du Groupe EFG et les résultats de leurs investigations sont communiqués à l'Audit Committee d'EFG International.

RISQUES DE COMPLIANCE

Le département Compliance veille à ce qu'EFG International observe toutes les règles et réglementations en vigueur. Les modifications des dispositions réglementaires font l'objet d'un suivi régulier et les directives et procédures sont adaptées en conséquence. La gestion de la compliance au niveau mondial est assurée de manière centralisée depuis Genève, des compliance officers locaux opérant dans la quasi-totalité des centres opérationnels des filiales d'EFG International dans le monde.

RISQUES JURIDIQUES

Le département juridique s'assure que les risques juridiques sont gérés et contrôlés de manière appropriée, et supervise les conseillers juridiques externes dans différentes affaires.

Toute modification de l'environnement juridique peut remettre en cause les relations de la Banque avec les autorités compétentes, ainsi qu'avec ses clients et ses contreparties, tant au niveau suisse qu'international. Le département juridique assure la mise en place de règles et de procédures internes visant à contrôler ses risques juridiques. Il fournit en outre des conseils internes à la direction de la Banque, aux collaborateurs du back et du front office et gère les différends dans lesquels la Banque est impliquée, ainsi que les réclamations des clients et les investigations spéciales.

RISQUES DE RÉPUTATION

EFG International peut s'exposer à des risques de réputation suite à des lacunes dans la qualité du service fourni à la clientèle, ainsi que dans le cadre de ses relations avec des personnalités exposées politiquement ou publiquement ou associées à des activités à haut risque. EFG International veille à fournir un service de qualité en employant des Client Relationship Officers hautement qualifiés et en réduisant les risques opérationnels au maximum (voir ci-dessus «Risques opérationnels»). Les risques de réputation liés à la sélection des clients représentent une source de préoccupation pour toutes les banques privées. Aussi l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a-t-elle émis, à l'instar des autorités de surveillance du monde entier, des directives et réglementations destinées à surveiller le risque de réputation inhérent à ces activités. Une politique en matière de risque de réputation relative aux transactions a été élaborée, parallèlement à un processus de contrôle et de reporting efficace susceptible de sélectionner et d'évaluer les clients et/ou les transactions avant l'examen final d'approbation.

Conformément aux lois contre le blanchiment d'argent, EFG International applique des procédures strictes de «due diligence» en matière d'acceptation de nouveaux clients. En outre, l'établissement procède en permanence à une surveillance approfondie des transactions et examine toute transaction inhabituelle et considérée comme suspecte. Par ailleurs, une directive relative au recrutement des collaborateurs a été adoptée, l'engagement de personnes de qualité constituant un élément-clé de la gestion du risque de réputation.

SOCIÉTÉS MÈRES

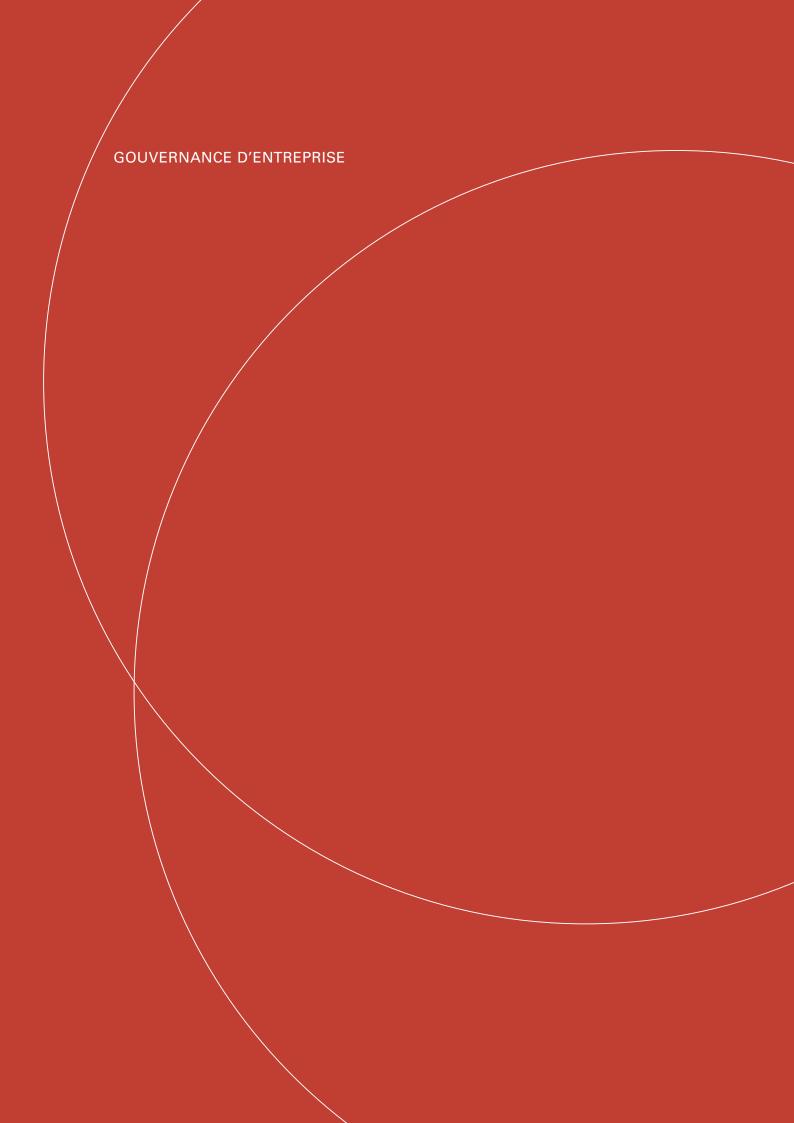
SOCIÉTÉS MÈRES

EFG International a pour actionnaire principal, à hauteur de 49.34%, EFG Bank European Financial Group SA, basé à Genève. Ce dernier fait partie d'EFG Group, domicilié au Luxembourg.

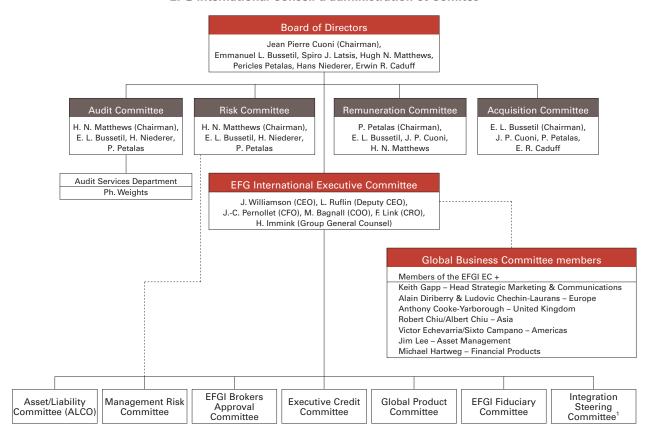
Pour de plus amples détails, prière de consulter www.efggroup.com

EFG Bank European Financial Group SA 24 quai du Seujet 1211 Genève 2 Suisse

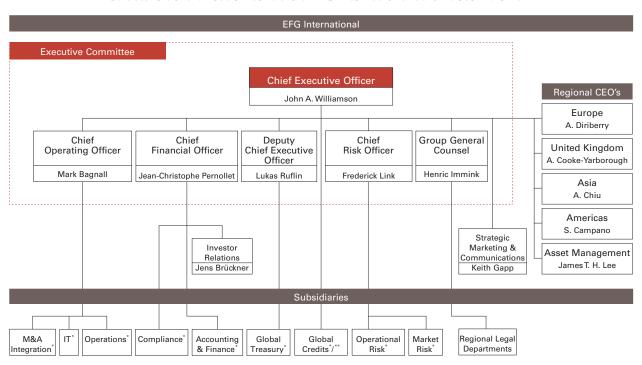
European Financial Group EFG (Luxembourg) SA 5, rue Jean-Monnet L-2180 Luxembourg



EFG International Conseil d'administration et Comités



Structure de la direction centrale d'EFG International au 31 décembre 2011



- * Situé dans EFG Bank mais rendant compte à EFG International
- ** Sous la responsabilité du CEO mais supervision déléguée à James Lee
- 1 Pas en activité actuellement
- Fonction de conseil
- ··· Rendant compte au Comité des risques du fait de l'approbation des limites de risque de marché au-delà d'un certain plafond

Société suisse cotée, EFG International AG (EFG International) est soumise à la Directive de la SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance (DCG) et à ses annexes et commentaires.

L'information fournie dans ce chapitre est conforme à la Directive de Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002 et révisée le 1^{er} juillet 2009. Cette information tient également compte des directives et recommandations du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise» publié par economiesuisse, la Fédération des entreprises suisses, en date du 25 mars 2002 ainsi que de l'annexe 1 à ce Code intitulée «Recommandations sur les indemnités des membres du Conseil d'administration et de la Direction» publiées le 6 septembre 2007. Cette annexe intègre les nouveaux articles 663b^{bis} et 663c, al. 3 du Code des obligations, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2007, qui ont trait à la transparence s'agissant des indemnités versées au Conseil d'administration et à la Direction.

Sauf indication contraire, les informations qui suivent ont trait à la situation au 31 décembre 2011.

1. STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1 Structure opérationnelle d'EFG International

EFG International est un groupe d'envergure mondiale spécialisé dans le private banking et la gestion d'actifs opérant à partir de trente sites à travers le monde. Le Groupe EFG International est organisé en six unités d'affaires: Amériques, Asie, Royaume-Uni, Reste de l'Europe, Asset Management et Financial Products. Pour plus d'informations, veuillez consulter la note 47 du rapport annuel.

La structure du management central d'EFG International en date du 31 décembre 2011 est présentée à la page précédente.

1.2 Entités du Groupe

La liste des principales entités consolidées figure en page 128. Le Groupe EFG International ne détient aucune société cotée en Bourse autre qu'EFG International.

1.3 Principaux actionnaires

La structure de l'actionnariat d'EFG International au 31 décembre 2011 figure dans le tableau ci-après.

Au 31 décembre 2011	Nombre d'actions nominatives	Pourcentage de droits de vote	
EFG Bank European			
Financial Group SA*	72,366,556	49.34%	
Lawrence D. Howell	8,052,705	5.49%	
Intérêts de la famille Cuoni	6,809,500	4.64%	
Norges Bank**	5,526,887	3.77%	
Autres actionnaires	53,914,352	36.76%	
Total	146,670,000	100.00%	

^{*} EFG Bank European Financial Group SA est contrôlée par la famille Latsis par l'intermédiaire de plusieurs sociétés au niveau de la maison mère.

^{**}Le 6 février 2012, Norges Bank a indiqué que des cessions d'actions EFG International avaient ramené sa participation totale en decà de 3%.

Fin 2011, la part des actions nominatives d'EFG International détenues par le Groupe EFG International correspondait à 8,43% du total du capital-actions d'EFG International.

Pour les notifications reçues en 2011 par EFG International en vertu de l'article 20 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières du 24 mars 1995, veuillez consulter les rapports publiés sur la plateforme électronique de publication de la SIX Swiss Exchange (http://www.six-swiss-exchange.com/shares/companies/major_shareholders_fr.html?issuer=14226&fromDate=19980101).

1.4 Conventions de blocage

Il n'y a pas actuellement de convention de blocage en vigueur.

1.5 Participations croisées

EFG International ne détient aucune participation croisée dépassant de part et d'autre 5% du capital ou de l'ensemble des droits de vote.

2. STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 Capital

Capital-actions

Le capital-actions en circulation se monte à CHF 73,335,000 ; il est constitué de 146,670,000 actions nominatives, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, entièrement libérées. Le capital-actions conditionnel s'élève à CHF 12,282,500 .

Les actions nominatives sont négociées sur le segment principal de la SIX Swiss Exchange (n° de valeur 002226822; ISIN CH0022268228; symbole EFGN). Au 31 décembre 2011, la capitalisation boursière de la société s'inscrivait à CHF 954,952,753.

Capital-participation

Le capital-participation en circulation de la société se monte à CHF 6,000,000; il est constitué de 400,000 bons de participation préférentiels de catégorie B sans droit de vote, d'une valeur nominale de CHF 15.00 chacun. Ces bons de participation ont été souscrits à titre fiduciaire par la Banque de Luxembourg dans le cadre de l'émission par cette dernière de certificats fiduciaires EFG de EUR 400 millions en date du 14 novembre 2004 et du 17 janvier 2005. Les certificats fiduciaires EFG sont cotés à la Bourse de Luxembourg (ISIN: XS0204324890).Les droits préférentiels attachés aux bons de participation de catégorie B sont des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation, tels que décrits dans l'art. 13 des statuts (document disponible sur le site Internet d'EFG International: www.efginternational.com/auditors-regulations). Il est entendu que les droits préférentiels au dividende relèvent en tout temps de la compétence de l'Assemblée Générale.

2.2 Caractéristiques du capital autorisé et du capital conditionnel Capital autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 28 avril 2012 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum, par l'émission de 50,000,000 actions nominatives au maximum, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées. Le prix d'émission des actions, la date à partir de laquelle elles donnent droit au dividende et le mode de libération seront déterminés par le Conseil d'administration.

En outre, le Conseil d'administration est autorisé à retirer leurs droits de souscription préférentiels aux actionnaires et aux porteurs de bons de participation et de les allouer à des tiers en vue du financement de l'acquisition de tout ou partie d'une entreprise, d'un investissement dans une autre société ou encore de nouveaux investissements par EFG International aux conditions du marché en vigueur à la date d'émission ainsi que, plus particulièrement, en vue de lever directement ou indirectement des fonds sur les marchés internationaux des capitaux.

Capital conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2,282,500 au maximum par l'émission d'au maximum 4,565,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux d'EFG International et des sociétés du Groupe. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires et des porteurs de bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits d'option. Les conditions d'allocation et d'exercice des droits d'option sont déterminées par le Conseil d'administration. Les actions peuvent être émises à un prix inférieur à celui du marché.

En outre, le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 10,000,000 au maximum par l'émission d'au maximum 20,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice de droits de conversion et (ou) d'options octroyés en lien avec des emprunts obligataires convertibles, des emprunts obligataires avec droits d'option ou d'autres instruments de financement émis récemment par la société ou par l'une des sociétés du Groupe. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des porteurs de bons de participation est supprimé en faveur des détenteurs de droits de conversion et/ou d'options.

Le Conseil d'administration peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel des actionnaires et des porteurs de bons de participation à souscrire aux emprunts obligataires convertibles, emprunts obligataires avec droits d'option ou instruments de financement similaires, quand ils sont émis, si:

- (a) l'émission par prise ferme par un syndicat de banques en vue de les offrir au public sans droit préférentiel de souscription paraît être la meilleure forme d'émission à ce moment-là, par rapport aux conditions ou au calendrier de l'émission ou
- (b) les instruments de financement assortis de droits de conversion et/ou d'option sont émis en vue de financer ou refinancer l'acquisition de tout ou partie d'une entreprise, de participations ou de nouveaux investissements.

Si le Conseil d'administration supprime le droit préférentiel de souscription, les conditions suivantes sont applicables:

- (a) les droits de conversion pourront être exercés pendant sept ans au plus et les droits d'option pendant quatre ans au plus à compter de leur date d'émission;
- (b) les instruments de financement doivent être émis aux conditions du marché en vigueur.

2.3 Changements de la structure du capital

La structure du capital d'EFG International n'a subi aucune modification depuis son introduction en bourse en octobre 2005.

Obligations Tier 2 conforme à Bâle III/Réduction du capital-participation d'EFG International Le 30 novembre 2011, EFG International (Guernsey) Ltd, filiale détenue à 100% par EFG International, a proposé aux détenteurs de EUR 400,000,000 de certificats fiduciaires EFG d'échanger leurs titres pour des obligations Tier 2 conformes à Bâle III émises par EFG International (Guernsey) Ltd. Un total de 135,219 certificats fiduciaires EFG, représentant environ 33.8% du montant principal des certificats fiduciaires EFG en circulation, ont été dûment apportés et acceptés pour échange par EFG International (Guernsey) Ltd. En échange, EFG International (Guernsey) Ltd a émis des obligations Tier 2 conformes à Bâle III pour un montant en principal de EUR 67,604,000 au règlement de l'offre d'échange, le 13 janvier 2012. Les nouvelles obligations ont une échéance de 10 ans et donnent droit au cours des cinq premières années à un coupon annuel de 8% au titre d'intérêt.

Les 135,219 certificats fiduciaires EFG acquis ont été annulés, à la suite de quoi le nombre de certificats fiduciaires EFG en circulation a été ramené de 400,000 à 264,781, représentant un montant nominal total d'environ EUR 265 millions. Outre l'annulation susmentionnée des certificats fiduciaires EFG, EFG International a racheté 135,219 bons de participation nominatifs de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 15 chacun et le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2012 une réduction correspondante du capital-participation par annulation des bons de participations nominatifs de catégorie B rachetés.

2.4 Actions et bons de participation

Actions

Nombre d'actions au 31 décembre 2011:

Actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50

146,670,000

Toutes les actions nominatives sont entièrement libérées et donnent droit aux dividendes. Chaque action donne droit à une voix. Aucun droit préférentiel ou analogue n'est attaché aux actions.

Bons de participation

Nombre de bons de participation au 31 décembre 2011:

Bons de participation préférentiels de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 15.00 400,000

Tous les bons de participation préférentiels de catégorie B confèrent des droits préférentiels au dividende et au boni de liquidation (voir point 2.1 ci-dessus). Ils ne sont assortis d'aucun droit de vote.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance en circulation.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des détenteurs à titre fiduciaires

Les actions d'EFG International sont librement cessibles, sans aucune restriction, pour autant que les acheteurs déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur propre nom et pour leur propre compte et qu'ils satisfont à l'obligation de déclarer stipulée par la Loi sur les valeurs mobilières.

Les cessions de titres intermédiés, y compris l'octroi des droits y relatifs, sont soumis à la Loi fédérale sur les titres intermédiés. Les cessions d'actions non matérialisées par un certificat sont réalisées par le biais d'une écriture passée dans le compte titres par une banque ou un dépositaire sur instruction de l'actionnaire vendeur. La banque ou le dépositaire en informe la société. L'acheteur doit remplir un formulaire d'enregistrement lui permettant d'être enregistré dans le registre des actions de la société en tant

qu'actionnaire détenteur des droits de vote. S'il omet de faire cette déclaration, l'acheteur ne peut pas exercer son droit de vote, ni participer aux assemblées des actionnaires, mais il perçoit les dividendes et autres droits financiers. Les actions non certifiées ne peuvent être cédées qu'avec l'aide de la banque qui gère les écritures comptables desdites actions pour le compte du vendeur. En outre, les actions ne peuvent être constitutives de sûretés qu'auprès de la banque qui gère les écritures comptables desdites actions pour le compte de l'actionnaire qui les dépose en nantissement. Le cas échéant, la société doit en être informée. Conformément aux statuts de la société, il incombe à l'acheteur des actions de demander son enregistrement dans le registre des actions de la société en tant que détenteur du droit de vote.

Les personnes morales, les partenariats, les associations ou les conventions de propriété collective liés par un rapport de participation ou des droits de vote, une gestion commune ou de toute autre manière, ainsi que les particuliers, les personnes morales et les partenariats (notamment les syndicats) qui agissent de concert dans le but d'éviter les restrictions d'inscription, seront considérés comme un seul actionnaire ou un seul détenteur à titre fiduciaire. Le Conseil d'administration est autorisé à édicter un règlement visant à mettre en œuvre les stipulations ci-dessus.

2.7 Emprunts convertibles et warrants/options

Agissant par l'intermédiaire de ses filiales, EFG Financial Products et EFG Financial Products (Guernsey) Ltd, EFG International a émis des warrants et des notes structurées (Certificat express sur EFG International; ISIN: CH0115890904) ayant des actions d'EFG International comme sous-jacent. Le montant de l'émission s'élève à EUR 1,000,000, avec un prix d'émission au pair et une valeur faciale de EUR 1,000. Le ratio de conversion sera défini à la date de fixation finale, le 17 août 2015. Ces instruments sont généralement classés comme étant des dérivés dont le montant est réglé en trésorerie et qui sont destinés au négoce. Pour couvrir l'exposition économique, EFG Financial Products détient un nombre limité d'actions d'EFG International.

En outre, EFG International a émis des options et des «restricted stock units» en relation avec son plan de rémunération en options et a vendu 55,000 options au total à des employés à un prix d'exercice de CHF 49.25 par action, 447,617 options à un prix d'exercice de CHF 24.00 par action et 18,349 unités d'actions de négoce restreint à un prix d'exercice de zéro. Chaque option et chaque unité d'actions de négoce restreint donne droit à l'achat d'une action de négoce restreint d'EFG International. Pour de plus amples détails, voir le point 5.1 ci-dessous et la Note 52 de l'annexe aux états financiers.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration compte actuellement sept membres, qui sont tous non exécutifs. Les membres des Conseils d'administration d'EFG Bank et d'EFG International sont les mêmes.

Aucun administrateur n'a occupé de fonction de direction au sein d'EFG International ou de toute autre société du Groupe au cours des trois dernières années. Aucun administrateur n'a (en tant que personne physique ou en qualité de représentant d'un tiers) de rapports d'affaires significatifs avec EFG International ou l'une de ses filiales. Le cabinet d'avocats Niederer Kraft & Frey SA, dont Hans Niederer est associé, a fourni des services juridiques à EFG International en rapport avec plusieurs sujets.

Jean Pierre Cuoni (né en 1937) est citoyen suisse. Il est cofondateur d'EFG Bank. Il est président du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997 et a été nommé président du Conseil d'administration d'EFG International en 2005, au moment de la cotation de cette dernière à la SIX Swiss Exchange. M. Cuoni est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank European Financial Group SA depuis 1995.

Précédemment, M. Cuoni a été Chief Executive Officer de Coutts and Co International (1990–1994) et Chief Executive Officer de Handelsbank NatWest, la filiale suisse de NatWest (1988–1990). Auparavant, il a passé 28 ans chez Citibank à New York, Paris, Genève, Lausanne et Zurich. Au sein de Citibank, il a été Regional Head of Private Banking for Europe and Middle East/Africa et Senior Officer (Country Corporate Officer) pour Citicorp et Citibank en Suisse. M. Cuoni a été Senior Vice President de Citibank N.A. de 1981 à 1988 et président de Citibank (Switzerland) S.A. de 1982 à 1988.

M. Cuoni a obtenu le diplôme fédéral d'employé de banque en 1957 et a suivi l'Executive Development Program de l'IMD à Lausanne en 1974. M. Cuoni a fait partie de l'Association suisse des banquiers en qualité de membre du Conseil d'administration (1982-1993) et de membre du Comité Exécutif (1985-1993). Il a été président de l'Association des banques étrangères en Suisse (1986-1993), membre du Conseil d'administration de l'Association des bourses suisses (1988-1992), et membre du Conseil d'administration de la Chambre de commerce de Zurich (1988-1996). De 1998 à 2004, il a été vice-président de la British Swiss Chamber of Commerce. De 1985 à 2009, M. Cuoni a également été membre de l'Investment Advisory Board de l'Organisation international du Travail (OIT) à Genève. Il est actuellement membre du Conseil d'administration de Right to Play International, un organisme de bienfaisance, à Toronto et vice-président non exécutif de Right to Play Switzerland à Zurich.

Emmanuel Leonard Bussetil (né en 1951) est citoyen britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005 et est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 2001. Il est Group Finance Executive d'EFG Bank European Financial Group SA et membre des Conseils d'administration des sociétés mères du Groupe EFG ainsi que d'EFG Eurobank Ergasias, une société cotée à la Bourse d'Athènes. Il est également membre du Conseil d'administration de Lamda Developments Limited, une société immobilière cotée à la Bourse d'Athènes, et de celui d'autres holding commerciales et sociétés opérationnelles importantes contrôlées par la famille Latsis. Il a rejoint le groupe des sociétés Latsis en 1982 en qualité de Chief Internal Auditor. Auparavant, il a été Audit Manager auprès de PricewaterhouseCoopers, au Royaume-Uni, où il a travaillé de 1976 à 1982.

M. Bussetil a étudié à la Bootle Grammar School for Boys de Liverpool en Angleterre et a obtenu son GCSE A Levels en Mathématiques et en Physique en 1970. Il a étudié à la Thames Polytechnic à Londres et a obtenu un Higher National Diploma en Mathématiques, Statistiques et Informatique en 1972. Il a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'apprenti chez Dolby Summerskill, à Liverpool (1972-1973), puis chez Morland and Partners, à Liverpool (1974-1976). M. Bussetil est membre agréé de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales.

Spiro J. Latsis (né en 1946) est citoyen grec. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997. M. Latsis est, depuis 1981, membre du Conseil d'administration d'EFG Bank European Financial Group SA qu'il préside depuis 1997. Il est en outre membre du Conseil d'administration d'autres sociétés du Groupe EFG, dont European Financial Group EFG (Luxembourg) SA (depuis 2009 en qualité de Président), Private Financial Holdings Limited, Bermudes (depuis 2009), EFG European Financial Group Limited, Malte (depuis 2009), EFG Consolidated Holdings SA, Luxembourg (depuis 1989) et EFG Eurobank Ergasias, Athènes (depuis 1990). M. Latsis est également président de SETE S.A., Genève et de Paneuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Luxembourg.

M. Latsis a fait toutes ses études à la London School of Economics, où il a obtenu successivement une licence en économie en 1968, un master en logique et méthode scientifique en 1970 et un doctorat en philosophie en 1974. Il est Honorary Fellow et membre de la Court of Governors de la London School of Economics. Il est également membre du Conseil d'administration de l'Institute for Advanced Study à Princeton.

Hugh Napier Matthews (né en 1943) possède la double nationalité suisse et britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 2003 et préside l'Audit Committee et le Risk Committee d'EFG International; il est également membre du Remuneration Committee. M. Matthews est aussi membre du Conseil d'administration d'EFG Bank European Financial Group SA depuis 2001 et membre du Conseil d'administration des sociétés mères du Groupe EFG et il y préside le Risk Committee. Auparavant, M. Matthews a travaillé pour Coutts Bank (Switzerland) (1996–2000), en dernier lieu en qualité de Chief Executive Officer, et pour Coutts Group, Londres (1994–1996), à partir de 1995 en qualité de Group Chief Operational Officer. Avant 1995, M. Matthews a été au service de Peat, Marwick, Mitchell and Co. à Londres (1960–1969), Bruxelles, Los Angeles et New York (1969–1971) puis à Zurich (1971–1994).

M. Matthews a fait ses études à la Leys School de Cambridge avant de rejoindre Peat Marwick Mitchell en 1960 et d'obtenir le statut de Chartered Accountant en 1966.

Pericles Petalas (né en 1943) est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997. M. Petalas est Chief Executive Officer d'EFG Bank European Financial Group SA depuis 1997. Il est également membre non-exécutif du Conseil d'administration de différentes sociétés d'EFG Group et en particulier des sociétés mères du Groupe EFG. Avant de rejoindre le Groupe EFG, M. Petalas a été Vice-président senior et secrétaire général de la Banque de Dépôts, Genève. Auparavant, il a travaillé pour l'Union de Banques Suisses à Zurich (1978–1980) et Petrola International, Athènes (1977–1978).

M. Petalas a obtenu un diplôme (1968) puis un doctorat (1971) en physique théorique de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il a en outre obtenu un diplôme postgrade en ingénierie industrielle et de gestion auprès du même établissement en 1977.

Hans Niederer (né en 1941) est citoyen suisse et paraguayen. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 5 octobre 2005.

M. Niederer est associé du cabinet d'avocats Niederer Kraft & Frey SA et membre du Conseil d'administration de différentes sociétés. Il est Vice-président des Conseils d'administration d'Investec Bank (Switzerland) AG et de la Frankfurter Bankgesellschaft (Schweiz) AG ainsi que membre des Conseils d'administration de Hinduja Bank (Suisse) SA, de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, de la SLB Commercial Bank et de LB (Swiss) Investment AG.

M. Niederer est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Zurich (1968) et a obtenu un master en droit (LL.M) de l'University of California, Berkeley en 1970. Il a été admis au barreau de Suisse en 1971.

Erwin Richard Caduff (né en 1950) est citoyen suisse et a étudié en Suisse (école de commerce et formation bancaire). Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 29 avril 2009.

M. Caduff est propriétaire d'E.R.C. Consultants & Partners Pte Ltd à Singapour, une société spécialisée dans le recrutement de cadres dirigeants pour la gestion de fortune et le conseil en gestion d'entreprise. Il a travaillé auparavant à la Deutsche Bank AG (1998-2007) à Singapour en tant que directeur général et Regional Head of Private Wealth Management Asia Pacific. Précédemment, il a occupé le poste de responsable du private banking pour l'Asie du Sud-Est (1997–1998) à la Banque Paribas, Singapour et celui de responsable de la succursale de Zurich de Paribas (Suisse) SA (1993–1997). De 1990 à 1993, il a été Chief Representative de Coutts & Co à Singapour, après avoir été en poste cinq années à la Citibank à Zurich et Singapour. Entre 1976 et 1986, il a travaillé à la Banque populaire suisse à Zurich et Singapour.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt des membres du Conseil d'administration Veuillez vous référer à la biographie des membres du Conseil d'administration sous le point 3.1.

3.3 Election et durée des mandats

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration comprend au moins trois membres qui sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat d'un an et peuvent êtres réélus. Le nombre de mandats n'est pas limité et tout mandat expire le jour de l'Assemblée Générale ordinaire. Se référer à la biographie des membres du Conseil d'administration sous le point 3.1 pour les dates de début de mandat.

Le mandat de tous les membres actuels du Conseil d'administration expire le jour de l'Assemblée Générale 2012, date à laquelle ils seront tous soumis à réélection par les actionnaires.

3.4 Organisation interne

La structure de l'organisation interne est définie par les règlements internes de la société (document disponible sur le site Internet d'EFG International: www.efginternational.com/auditors-regulations). Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par an, soit normalement une fois par trimestre. Les membres du Comité Exécutif, les dirigeants et les conseillers externes peuvent être invités à participer aux séances du Conseil d'administration. La présence de la majorité simple des membres du Conseil d'administration est requise pour qu'une décision exécutoire puisse être prise. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité, la voix du Président n'est pas prépondérante. La composition du conseil et de ses Comités est présentée à l'organigramme page 43 (Organigramme d'EFG International).

lan Cookson, ancien Chief Operating Officer de EFG International, actuellement membre non-exécutif du Conseil d'administration de différentes sociétés d'EFG International, fournit des services de conseil à EFG International. Ces services sont de deux sortes: d'abord, il participe aux séances du Conseil d'administration en tant qu'invité et est fréquemment invité à exprimer son opinion sur de nombreux sujets, mais principalement dans les domaines de l'informatique et des Ressources Humaines; ensuite, il est secrétaire du Remuneration Committee du Conseil d'administration d'EFG International. Il est actuellement en train de terminer un projet spécifique lié à la mise en œuvre des réglementations de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et d'autres régulateurs relatives aux rémunérations au sein du groupe EFGI.

Le Conseil d'administration s'est réuni dix fois en 2011. La durée habituelle des séances est d'une demi-journée. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

	Date	J. P. Cuoni						
#	(jj/mm/aaaa)	(Chairman)	E.L. Bussetil	E.R. Caduff	S.J. Latsis	H. Matthews	H. Niederer	P. Petalas
1	14.01.2011	Х	X	X	X	X	Е	X
2	08.03.2011	Х	Х	Х	Х	Х	Х	X
3	27.04.2011	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
4	23.06.2011	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
5	26.07.2011	Х	Е	Х	Х	Х	Х	Х
6	12.10.2011	Х	Х	Х	Х	Х	Е	X
7	17.10.2011	Х	Х	Е	Х	Х	Х	Х
8	27.10.2011	Х	Х	Е	Е	Х	Е	X
9	29.11.2011	Χ	Х	Χ	Е	Е	Х	Е
10	06.12.2011	Х	Х	Х	Х	Х	Х	X

[&]quot;X" - présent, "E" - excusé.

Conformément aux dispositions des règlements internes, le Conseil d'administration a créé les comités suivants: Audit Committee, Risk Committee, Remuneration Committee et Acquisition Committee.

Audit Committee

L'Audit Committee est un comité du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à aider celui-ci à assumer ses responsabilités de surveillance en matière de:

- (i) processus de reporting financier et d'affaires
- (ii) processus de maîtrise des risques
- (iii) suivi et respect des lois, des réglementations et du code de conduite propre de la banque
- (iv) contrôle des risques opérationnels
- (v) systèmes intégrés de contrôle interne
- (vi) processus d'audit interne et externe.

L'Audit Committee assume essentiellement un rôle de supervision et son autorité en matière de décision est limitée aux domaines y relatifs.

L'Audit Committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Matthews, assisté de MM. Bussetil, Petalas et Niederer en qualité de membres).

Il se réunit tous les trimestres ou aussi souvent que nécessaire pour vérifier les comptes avant leur approbation par le Conseil d'administration. Les séances durent généralement de trois à quatre heures, en présence de membres de la direction générale responsables des domaines surveillés par l'Audit Committee. Durant l'exercice 2011, celui-ci s'est réuni à six reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

#	Date (jj/mm/aaaa)	H. Matthews (Chairman)	E.L. Bussetil	H. Niederer	P. Petalas
1	17.02.2011	Х	X	E	Х
2	07.03.2011	Х	Х	Х	X
3	07.06.2011	Х	Х	Х	X
4	25.07.2011	Х	E	Х	X
5	13.09.2011	Х	Х	Х	X
6	15.11.2011	Х	E	Х	X

[&]quot;X" – présent, "E" – excusé.

Les procès-verbaux de l'Audit Committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président de l'Audit Committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Risk Committee

Le Risk Committee est un comité du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à aider celui-ci à assumer ses responsabilités en matière de surveillance des risques liés au crédit, au marché, à la banque et aux pays. Le Risk Committee peut également recommander au Conseil d'administration des changements portant sur ses limites et sa politique en ce qui concerne les risques. Cependant, ce comité assume essentiellement un rôle de supervision et son autorité en matière de décision est limitée aux domaines y relatifs.

Le Risk Committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Matthews, assisté de MM. Bussetil, Petalas et Niederer en qualité de membres).

Il se réunit tous les trimestres. Les séances durent généralement de trois à quatre heures, en présence de membres de la direction générale responsables de la gestion des risques. Durant l'exercice 2011, le Risk Committee s'est réuni à quatre reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

#	Date (jj/mm/aaaa)	H. Matthews (Chairman)	E.L. Bussetil	H. Niederer	P. Petalas
1	17.02.2011	X	X	E	Х
2	07.06.2011	Х	Х	Х	X
3	13.09.2011	Х	Х	Х	X
4	15.11.2011	Х	Е	Х	X

[&]quot;X" – présent, "E" – excusé.

Les procès-verbaux du Risk Committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président du Risk Committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Remuneration Committee

Le Remuneration Committee est un comité du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à aider celui-ci à assumer ses responsabilités en matière de surveillance en contrôlant et assurant la mise en œuvre:

- (i) de la politique générale de rémunération d'EFG International et de ses filiales
- (ii) la détermination de la rémunération des membres du Conseil d'administration d'EFG International, de ses principaux dirigeants et des principaux dirigeants de ses filiales
- (iii) du processus annuel de révision des rémunérations d'EFG International
- (iv) d'un processus d'approbation des demandes de crédit relatives aux membres du Conseil d'administration d'EFG International et des principaux dirigeants du groupe EFG International, ainsi que de parties liées
- (v) toutes autres tâches que le Conseil d'administration lui confie, au besoin.

On trouvera à la section 5.1 (Généralités) des informations plus détaillées sur les compétences et les responsabilités du Remuneration Committee.

Le Remuneration Committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Petalas, assisté de MM. Cuoni, Bussetil et Matthews en qualité de membres).

Le Remuneration Committee se réunit chaque année au cours du premier trimestre pour examiner les décisions prises en matière de salaires et de bonus, et quand les circonstances l'exigent. Les séances durent généralement de deux à trois heures en présence du Chief Executive Officer. Durant l'exercice 2011, le Remuneration Committee s'est réuni à huit reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

#	Date (jj/mm/aaaa)	P.P. Petalas	J. P. Cuoni	H. Matthews	E.L. Bussetil	I.R. Cookson*	CEO EFG International**
1	14.01.2011	Χ	Х	Х	Е	X	Χ
2	25.01.2011	X	Χ	Х	Χ	X	X
3	17.02.2011	X	Е	Х	Χ	X	X
4	07.03.2011	Х	Χ	Х	Χ	X	Х
5	26.04.2011	X	Х	Х	Χ	X	X
6	25.07.2011	Х	Х	Х	Х	Х	X
7	12.10.2011	Х	Х	Х	X	X	X
8	06.12.2011	Х	Х	Х	Х	Х	X

[&]quot;X" - présent, "E" - excusé.

Les procès-verbaux du Remuneration Committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président du Remuneration Committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Acquisition Committee

L'Acquisition Committee est un comité du Conseil d'administration. Sa fonction première est d'assister le Conseil d'administration à évaluer et à approuver des acquisitions effectuées par le Groupe. L'Acquisition Committee a le pouvoir d'approuver toute acquisition dont le prix est égal ou inférieur à CHF 150 millions. Les acquisitions dont la valeur dépasse CHF 150 millions doivent être approuvées par le Conseil d'administration en plenum.

L'Acquisition Committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Bussetil, assisté de MM. Petalas, Cuoni et Caduff en qualité de membres).

L'Acquisition Committee se réunit de manière ad hoc en cours d'année afin d'examiner des transactions spécifiques ou de recevoir un compte-rendu actualisé du Chief Executive Officer et du Chief Financial Officer en ce qui concerne l'état des négociations en vue d'acquérir des sociétés ciblées. Ces réunions durent de une à trois heures.

Les procès-verbaux de l'Acquisition Committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président de l'Acquisition Committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Durant l'exercice 2011, l'Acquisition Committee ne s'est pas réuni.

^{*} Secrétaire du Committee.

^{**}Remplaçant; à partir du 27 juin 2011, John Williamson a remplacé Lawrence D. Howell en qualité de CEO d'EFGI.

3.5 Répartition des responsabilités

Le Conseil d'administration d'EFG International assume la responsabilité ultime de superviser la direction d'EFG International. Il fixe l'orientation stratégique d'EFG International et s'assure de sa mise en œuvre.

Pour de plus amples détails sur les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration, se référer au règlement d'organisation du Conseil d'administration, qui peut être consulté à l'adresse www.efginternational.com/auditors-regulations.

Le Conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle du Groupe et de ses filiales au Chief Executive Officer («CEO») et au Comité Exécutif. Les membres du Comité Exécutif sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du CEO. Placés sous la responsabilité du CEO et le contrôle du Conseil d'administration, les membres de la direction générale gèrent les opérations de la société conformément à la réglementation interne et rendent régulièrement compte au Conseil d'administration.

Comité Exécutif d'EFG International

Le Groupe EFG International est organisé en une structure unique subordonnée au Chief Executive Officer. Différentes unités de soutien, de service ou de contrôle rendent comptent directement au Chief Executive Officer ou à un membre du Comité Exécutif.

Les titres ainsi que de brèves descriptions des fonctions des membres de la Direction générale sont présentés ci-après:

Chief Executive Officer

Le Chief Executive Officer (CEO) d'EFG International est responsable envers le Conseil d'administration de la gestion et de la performance générale du Groupe EFG International. Il gère la mise en œuvre et le développement des décisions stratégiques et opérationnelles approuvées par le Conseil d'administration. Il représente le Groupe EFG International envers les tiers et les autorités. Il est en outre coresponsable (avec le Conseil d'administration ainsi que d'autres membres de la direction générale) envers l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) pour que l'établissement mène une gestion prudentielle et observe la réglementation dans ses activités.

Deputy Chief Executive Officer

Le Deputy Chief Executive Officer assiste le Chief Executive Officer dans l'exécution de toutes les tâches de ce dernier. Il est principalement responsable de la surveillance de certaines activités opérationnelles. Il est également responsable de l'allocation des capitaux et du financement au sein du Groupe et, de concert avec le Chief Financial Officer, de la levée de fonds.

Chief Financial Officer

Le Chief Financial Officer (CFO) assume la responsabilité globale de la gestion financière du Groupe EFG International. Il est responsable des politiques d'EFG International en matière de comptabilité ainsi que de l'établissement des états financiers et des comptes de gestion du Groupe. Le CFO est aussi responsable des rapports réglementaires et du respect des dispositions relatives aux fonds propres. Il est membre désigné du Comité Exécutif responsable de la Compliance et des relations avec les autorités réglementaires à l'échelle mondiale.

Chief Operating Officer

Le Chief Operating Officer (COO) est responsable de la gestion, de la coordination, de la supervision, de la planification et du contrôle des activités du Groupe liées aux opérations et à la technologie. Il est également responsable de l'évaluation et de la gestion des risques opérationnels.

Chief Risk Officer

Le Chief Risk Officer (CRO) surveille et évalue les risques dans l'organisation d'EFG International dans son ensemble, comprenant les risques de marché, de contrepartie, de pays, de liquidité et autres. Dans cette fonction, il établit également des rapports à l'intention du Risk Committee d'EFG International en fournissant une vue d'ensemble indépendante sur les risques de crédit et les risques opérationnels, étant entendu que ces risques relèvent principalement du responsable du contrôle des crédits et du Chief Operating Officer.

Group General Counsel

Le Group General Counsel fournit des conseils juridiques au Groupe EFG International. Il est en outre responsable de la gouvernance d'entreprise du Groupe EFG International dans son ensemble. Il est aussi responsable des questions relatives à la fiscalité d'entreprise.

Global Business Committee d'EFG International

Le Comité Exécutif d'EFG International a également créé (en octobre 2011) le Global Business Committee (GBC) d'EFG International, qui assume une fonction de conseil dans l'évaluation et la validation des stratégies d'affaires, des principaux aspects et priorités de l'activité et dans le débat sur les tendances et les enjeux du secteur.

Le GBC se compose de membres du Comité Exécutif d'EFG International et comprend en outre les CEO régionaux et certains dirigeants (cf. Organigramme page 27).

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard du Comité Exécutif Le Conseil d'administration surveille la gestion d'EFG International en tenant différentes réunions avec la direction, y compris lors des séances du Conseil d'administration et de ses comités.

Les membres du Comité Exécutif assistent à chacune des séances du Conseil d'administration durant l'année et sont disponibles pour répondre à ses questions. Le Chief Executive Officer fournit chaque trimestre un rapport écrit au Conseil d'administration résumant le développement des affaires (y compris le reporting financier et d'affaires, les propositions et approbations d'affaires, les questions relatives aux collaborateurs, les approbations de crédits, les aspects afférents à la gestion des risque et au contrôle interne, à la réglementation et à la Compliance, un rapport sur les litiges, un rapport sur les risques, un rapport sur les activités externes et toutes autres questions d'affaires). Le CEO se tient également à disposition du Conseil d'administration pour répondre à ses questions. Par ailleurs, le CFO présente les comptes trimestriels au Conseil d'administration.

Les membres de la Direction chargés de la gestion des finances et de la tenue de la comptabilité, y compris le Chief Financial Officer, assistent aux réunions de l'Audit Committee et sont disponibles pour répondre aux questions portant sur les comptes. De plus, le Global Head of Compliance assiste aux réunions de l'Audit Committee et est disponible pour répondre aux questions se rapportant aux problèmes de

Compliance. Le CRO supervise tous les grands domaines de risque au sein d'EFG International. Le CRO fournit en outre, à chaque comité des risques délégué par le Conseil, un compte-rendu actualisé des principaux aspects d'ensemble des risques d'EFG International et une évaluation annuelle écrite des risques à l'Audit Committee.

Les membres de la direction chargés de la gestion des risques liés aux crédits, au marché et à la banque, ainsi qu'aux pays, assistent aux réunions du Risk Committee.

En outre, le département de l'audit interne (ASD) du Groupe EFG International placée sous la tutelle de l'Audit Committee réalise des audits indépendants. Autonome de la Direction du point de vue organisationnel, l'ASD s'assure en permanence et de façon objective, pour le Conseil d'administration et l'Audit Committee, de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne. L'ASD interne entretient un dialogue régulier avec les réviseurs externes en vue de débattre des problèmes de risque découlant de leurs audits respectifs et de coordonner leurs activités. Ses droits et obligations sont fixés dans le règlement interne et dans une charte interne sur l'audit. L'ASD dispose d'un droit à l'information et d'un droit d'accès illimité aux locaux, collaborateurs, informations et documents, pour tout ce qui concerne le Groupe EFG International et ses filiales.

Voir également l'information sur la gestion des risques en page 32.

4 COMITÉ EXÉCUTIF

4.1 Membres du Comité Exécutif

John Williamson est le CEO d'EFG International depuis juin 2011. Il était auparavant le CEO d'EFG Private Bank Ltd., l'activité d'EFG International au Royaume-Uni et dans les îles anglonormandes, de 2002 à 2011. Durant cette période, il a fait de cette activité l'un des principaux postes de contribution à la performance d'EFG International et il a piloté la reprise d'EFG Private Bank Ltd. par EFG International en préparation de l'introduction en bourse de cette dernière.

John Williamson a réalisé l'ensemble de sa carrière dans la banque privée. Avant EFG Private Bank Ltd., il a occupé pendant 16 ans chez Coutts divers postes de direction, jusqu'à devenir COO du groupe Coutts. De 1997 à 1999, il a travaillé aux Etats-Unis en tant qu'administrateur et COO, d'abord à New York, puis à Miami. A divers autres postes, il a été chargé de la stratégie, de la performance et de la planification, et il a également une expérience dans le marketing et le crédit. Il a été Client Relationship Officer pendant deux ans, pour la clientèle française et belge.

M. Williamson est de nationalité britannique. Il est né en 1962 et il a obtenu un diplôme de MA en langues modernes de St. Catharine's College à Cambridge.

Il est aujourd'hui également un Trustee pour Southbank Sinfonia.

Lukas Ruflin a été nommé Deputy CEO d'EFG International en juin 2009. En 2010, il a également assumé la fonction de CEO d'EFG Bank. M. Ruflin a été l'un des partenaires fondateurs d'EFG Financial Products en 2007, dont il a dirigé l'entité émettrice à Guernesey. Il a rejoint EFG Bank en 2004 et occupé différents postes de direction au sein d'EFG Bank et d'EFG International à Zurich et à Londres. Il a débuté sa carrière chez Lehman Brothers (2000-2004), JP Morgan (1999-2000) et PricewaterhouseCoopers.

Lukas Ruflin est de nationalité suisse, né en 1975 et titulaire d'un master en économie de l'Université de St-Gall ainsi que d'un master CEMS en management international.

Jean-Christophe Pernollet a été nommé Chief Financial Officer d'EFG International en octobre 2010. Auparavant, M. Pernollet a travaillé pendant plus de 17 ans pour PricewaterhouseCoopers à Genève et New York. Il était associé en charge du bureau de Genève depuis 2005, il a aussi été un Business Unit Leader depuis 2008. Il a commencé sa carrière en 1990 en tant qu'auditeur chez Deloitte & Touche à Paris.

M. Pernollet de nationalité française, né en 1966, a suivi le programme pour cadres supérieurs de la Columbia Business School et détient un master en management de l'EDHEC Business School ainsi qu'une licence en sciences économiques et politiques. Il a été auditeur bancaire agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et est membre de l'American Institute of CPA.

Frederick Link a été Group General Counsel d'EFG International de mars 2006 au 31 décembre 2010. Il a été nommé Chief Risk Officer en juillet 2008 et conserve cette fonction. En tant que tel, il est responsable de l'évaluation, de la gestion et du controlling des risques au sein du Groupe EFG International. Avant de rejoindre EFG International, M. Link travaillait à l'étude d'avocats Allen & Overy LLP à Londres, où il représentait des établissements financiers et des entreprises en relation avec des offres sur le marché des actions et le marché du crédit ainsi que dans le cadre de fusions-acquisitions. Il les conseillait également en matière de réglementation et de législation concernant les produits dérivés et autres produits financiers complexes. M. Link, de nationalité américaine, est né en 1975.

Il est membre du barreau de New York et possède un doctorat en économie du Massachusetts Institute of Technology, un doctorat en droit de Harvard Law School et une licence en économie de l'Université du Michigan.

Henric Immink a été nommé Group General Counsel et membre du Comité Exécutif d'EFG International à partir du 1er janvier 2011. Il a rejoint EFG International en juillet 2010 en tant que Senior General Legal Counsel. Auparavant, il a été associé du cabinet d'avocats Python & Peter à Genève (2002-2010), associé du cabinet Suter Attorneys-at-Law à Genève (1998–2001) et conseiller juridique et fiscal pour Pricewaterhouse-Coopers à Zurich (1995–1997).

De nationalité suisse et né en 1965, il est titulaire d'un master en droit de l'Université de Genève et a été admis au barreau de Genève en 2004.

Mark Bagnall a été nommé Chief Operating Officer d'EFG International avec effet au 1^{er} janvier 2011. Il a rejoint EFG International en décembre 2008 comme Global Chief Technology Officer. Auparavant, il a travaillé de 2004 à 2008 chez Merrill Lynch à Londres et à Genève, où il a été Head of International Private Client & Wealth Management Technology, après avoir occupé de 1998 à 2003 des fonctions dirigeantes dans l'informatique chez Capital Markets & Investment Banking à Londres et à New York. Il a commencé sa carrière en 1989 chez British Petroleum, dans le cadre du programme de diplôme en informatique, avant de rejoindre JP Morgan en 1994. Mr. Bagnall, né 1967, est de nationalité britannique. Il est licencié en mathématiques et sciences informatiques de l'Université de Liverpool.

Alain Diriberry (CEO de l'Europe continentale) et James T.H. Lee (CEO d'EFG Asset Management) ont quité le Comité Exécutif avec effet au 18 octobre 2011.

Alain Diriberry a été nommé Chief Operating Officer d'EFG International en juillet 2008, puis CEO d'EFG Bank à compter de janvier 2011 et CEO d'EFG Europe depuis avril 2011. Il a rejoint EFG Bank en août 2003 en tant que Deputy CEO assumant les responsabilités de Chief Operating Officer chargé de la direction opérationnelle, puis il est devenu Head of Private Banking de Genève, en janvier 2005. Auparavant, il a travaillé auprès de Coutts Switzerland (1994-2003) d'abord comme COO, responsable des opérations, de l'informatique et des fonctions d'état-major, puis, depuis 2000, comme Head of Private Banking pour la Suisse. De 1989 à 1994, il a été directeur de l'informatique à NatWest Bank à Paris, devenant ensuite Head of Central Support et Deputy General Manager. Il a commencé sa carrière comme ingénieur en technologies de l'information puis a rejoint Price Waterhouse en tant que consultant informatique et chef de projet dans différents domaines, notamment la finance et la banque.

James T. H. Lee, de nationalité britannique, est né en 1948. Il a été nommé CEO Asset Management en juin 2009. Auparavant, il a été Deputy Chief Executive Officer d'EFG International et d'EFG Bank (depuis 2003). Il a rejoint EFG Bank en 2001 en qualité de conseiller pour être ensuite nommé Head of Merchant Banking, président du Credit Committee en janvier 2002 et membre de la direction. Avant 2001, M. Lee a travaillé dans le domaine des acquisitions stratégiques et tactiques pour la division private banking d'UBS (1999–2000), et a été Global Head of International Private Banking à Bank of America (1997–1998). Entre 1973 et 1997, il a occupé différents postes au sein de Citigroup (Corporate, Investment et Private Banking), notamment comme responsable de la clientèle privée très fortunée en Asie et des affaires de Global Investment Advisory dans le secteur de la banque privée. En 2000, M. Lee a conseillé différentes start-up actives dans les secteurs du commerce électronique et de la santé et a cofondé au Royaume-Uni une société informatique de création de portails pour certaines industries spécifiques, dans laquelle il ne détient aujourd'hui plus aucun intérêt financier.

M. Lee a obtenu une licence (avec mention) en ingénierie électrique en 1970 et un master en gestion d'entreprise et recherche opérationnelle de l'Imperial College, University of London.

Lawrence D. Howell a quitté ses fonctions de CEO d'EFG International avec effet au 27 juin 2011.

Lawrence D. Howell, de nationalité américaine, est né en 1953. Pendant seize années, il a occupé les fonctions de Chief Executive Officer d'EFG International. Auparavant, il a été Chief Executive Officer d'EFG Bank (à dater de 1997) et membre de la direction (à dater de 1997). De 1995 à 1997, il été CEO du bureau de Zurich de la Banque de Dépôts, l'entité qui allait devenir EFG Bank European Financial Group SA. Avant de rejoindre EFG, M. Howell a travaillé pour Coutts and Co. International Private Banking de 1989 à 1995. Avant 1993, il a été Head of Americas and Asia à Zurich et New York puis, jusqu'en 1995, Head of Americas basé à New York et responsable de la clientèle domiciliée sur le continent américain ainsi que des succursales de la banque aux Etats-Unis, aux Bahamas, aux Bermudes, dans les lles Caïmans et en Amérique latine.

De 1986 à 1989, M. Howell a passé trois ans au sein de Citibank Switzerland comme Vice- président en charge de la clientèle suisse très fortunée; de 1985 à 1986, il a travaillé pour McKinsey and Co. à New York en tant que consultant pour les prestataires de services financiers, y compris les banques privées. M. Howell a commencé sa carrière auprès de Citibank en 1978 en qualité de conseiller juridique interne pour l'International Private

Banking Division et, de 1981 à 1984, a été responsable du personnel pour Jean Pierre Cuoni, alors Head of Private Banking for Europe, Middle East and Africa..

M. Howell est titulaire d'une licence en gestion d'entreprise et d'un doctorat en droit de l'Université de Virginie.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Aucun des membres du Comité Exécutif n'assume d'autres fonctions au sein d'autres entités ou groupements d'intérêt.

4.3 Contrats de management

EFG International et ses filiales n'ont conclu aucun contrat de management avec des tiers.

5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Généralités

La rémunération des membres du Conseil d'administration, du CEO et des autres membres du Comité Exécutif ainsi que celle des membres de la direction générale est fixée par le Remuneration Committee du Conseil d'administration (voir point 3.4 ci-dessus). Ce comité tient séance au moins une fois par an afin de fixer les niveaux de rémunération des membres du Conseil d'administration et de ceux du Comité Exécutif en tenant compte des paramètres définis par le Conseil d'administration au complet. Des séances supplémentaires peuvent se tenir en cours d'année pour approuver, le cas échéant, la rémunération de tout nouveau membre du Comité Exécutif.

Actuellement, les responsabilités et compétences du Remuneration Committee se définissent comme suit:

- Il doit s'assurer que la direction d'EFG International et de ses filiales tient à jour et respecte une procédure en vertu de laquelle les dispositions de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA sont mises en œuvre et observées.
- Il doit s'assurer que les augmentations de salaire total annuel et les montants de rémunération variable se situent en deçà du montant global fixé par le Conseil d'administration.
- Il doit s'assurer que la politique de rémunération variable et les autres éléments variables de la rémunération des collaborateurs ne vont pas à l'encontre des intérêts des clients, des actionnaires ou de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA.
- Il doit décider des dispositions contractuelles des membres et du Président du Conseil d'administration, du CEO d'EFG International et d'autres principaux cadres dirigeants, y compris ceux des filiales d'EFG International.
- Il approuve toutes les augmentations de salaire des cadres dirigeants secondaires, à l'exception des augmentations résultant de clauses contractuelles existantes, dans le cas où ces augmentations placent les personnes dans la catégorie de cadre principal.
- Il fixe les règles des prêts au personnel, en particulier pour les prêts octroyés en échange d'actions d'EFG International, et définit les seuils au-delà desquels tout prêt est soumis à l'approbation du Remuneration Committee.

- Il décide de l'octroi de prêts aux membres du Conseil d'administration et aux cadres supérieurs et à leurs proches.
- Il décide de la contribution d'EFG International aux caisses de pension et de protection sociale des entités suisses et de leurs branches.
- Il examine les salaires annuels globaux, les augmentations annuelles et la rémunération variable proposés par la direction pour tous les autres collaborateurs d'EFG International et de ses filiales.
- Il est informé des décisions prises par le Président du Comité pour l'annulation de droits d'option sur actions d'EFG International ou d'unités d'actions de négoce restreint détenus par les collaborateurs qui quittent l'entreprise pour raison de maladie ou pour tout autre motif légitime.
- Tous les ans, le Remuneration Committee rend compte au Conseil d'administration au moyen d'un rapport en bonne et due forme sur les rémunérations.

Le 20 septembre 2005, le groupe EFG International a adopté un plan d'options sur actions pour les collaborateurs et les dirigeants d'EFG International et de ses filiales (ci-après «Plan d'options sur actions pour les collaborateurs») afin que la société puisse disposer de moyens d'incitation plus stimulants pour les membres de la direction et les autres collaborateurs clés et accroître la valeur actionnariale à long terme grâce à l'amélioration des opérations et de la rentabilité. Le Plan d'options sur actions a été révisé et modifié en 2011, et couvre toutes les options attribuées au cours des exercices 2005 à 2011 et durera jusqu'à ce que toutes les options et unités d'actions de négoce restreint attribuées en vertu du plan d'options sur actions aient été exercées ou soient échues. Certaines filiales ont mis en place des variations locales au Plan d'options sur actions pour les collaborateurs.

Chaque année, le CEO désigne les personnes qui méritent de participer au Plan d'options sur actions et les recommande au Remuneration Committee, qui examine alors les recommandations et décide, à son entière discrétion, du nombre d'options à attribuer à chaque personne.

Les détails relatifs aux options octroyées en vertu du Plan d'options sur actions figurent dans la note 52 des comptes consolidés du Groupe EFG International inclus dans le présent rapport annuel.

Membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration est déterminée par le Remuneration Committee et ne comprend aucun bonus en espèces ni autre élément variable. Aucun contrat conclu avec les membres du Conseil d'administration ne prévoit le versement d'indemnités au moment où ils guittent le Conseil.

Comité Exécutif et autres membres de la Direction générale

La rémunération des membres du Comité Exécutif et des autres membres dirigeants est fixée par le Remuneration Committee. Les éléments de rémunération suivants sont appliqués au niveau de la Direction générale:

- Salaire de base en espèces
- Rémunération variable, fixée chaque année
- Autres rémunérations en espèces (indemnisation des dépenses, etc.)
- Plan d'options sur actions d'EFG International
- Fonds de pension

La rémunération variable des membres de la Direction générale autres que le CEO est fixée par le Remuneration Committee, à son entière discrétion, sur recommandations du CEO (sauf en ce qui concerne sa propre rémunération variable), y compris toute période d'attente et/ou de blocage. Le Remuneration Committee prend en considération un certain nombre d'éléments quantitatifs et qualitatifs tels que la performance d'EFG International au cours de l'exercice, la relation entre la rémunération variable et les principaux indicateurs de performance, le profil de risque de l'établissement et la performance individuelle des membres de la Direction générale.

La rémunération fixe et la rémunération variable sont revues chaque année. S'agissant des collaborateurs, la rémunération variable discrétionnaire est fortement axée sur la contribution personnelle et moins sur la performance de l'entreprise, tandis que c'est l'inverse à l'échelon des membres de la Direction générale, où l'accent est mis sur le second élément.

Une mauvaise performance de l'entreprise peut conduire à une diminution importante, voire à la suppression de la rémunération variable discrétionnaire des membres de la Direction générale.

Alors que des enquêtes sur les salaires sont prises en compte dans l'établissement de la rémunération de la plupart des collaborateurs, ces études sont rarement utilisées à l'échelon le plus élevé de la Direction car le nombre d'organisations ayant un niveau similaire de complexité à l'échelle internationale est suffisant pour permettre une comparaison sensée.

L'élément variable de la rémunération versée aux membres de la Direction générale a varié entre 0 et 37.6% de l'élément fixe, avec une moyenne de 17.6%.

Un seul membre du Comité Exécutif bénéficie d'une indemnité contractuelle de licenciement; celle-ci couvre le paiement de son salaire annuel cumulé jusqu'au 31 décembre 2013 au cas où l'employeur mettrait fin à la relation de travail sans raison valable. EFG International paie actuellement une indemnité de licenciement à un ancien membre du Comité Exécutif jusqu'au 31 décembre 2013.

EFG International a décidé d'appliquer volontairement les principes de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA intitulée «Normes minimales des systèmes de rémunération dans les établissements financiers» et entrée en vigueur en janvier 2011.

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Les personnes ayant acquis des actions nominatives seront, lorsqu'elles soumettront leur demande, inscrites sans restriction aucune au registre des actions en qualité d'actionnaires habilités à voter, pour autant qu'elles déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur propre nom et pour leur propre compte et qu'elles satisfont à l'obligation de déclarer stipulée par la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (voir le point 2.6 ci-dessus pour plus de détails). Il n'existe pas de limitations des droits de vote, ni de clauses statutaires de groupe et, par conséquent, pas de règles permettant des dérogations.

Conformément aux dispositions légales, tout actionnaire habilité à voter peut se faire représenter lors de toute Assemblée Générale par un tiers auquel il confère des pouvoirs écrits ou par des personnes morales sur la base de procurations générales ou de procurations portant sur les actions déposées. Ces représentants ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

6.2 Quorums statutaires

Aucun quorum autre que ceux prévus par le droit suisse des sociétés et la Loi fédérale sur les fusions ne s'applique.

6.3 Convocation de l'Assemblée Générale annuelle

Les règles statutaires pour la convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires correspondent aux dispositions légales. En conséquence, l'Assemblée Générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de l'assemblée par un avis publié dans la Feuille officielle suisse du commerce et par lettre envoyée à l'adresse des actionnaires inscrits au registre des actions.

6.4 Ordre du jour

C'est le Conseil d'administration qui annonce l'ordre du jour. Les actionnaires qui détiennent des actions totalisant une valeur nominale d'au moins CHF 1 million peuvent requérir l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour au plus tard quarante jours avant la date de l'assemblée. La requête doit être formulée par écrit et dûment motivée.

6.5 Inscription au registre des actions

S'agissant de la participation à l'Assemblée Générale, les règles statutaires ne prévoient pas de délai pour l'inscription des actionnaires au registre. Toutefois, pour des raisons d'organisation, aucun actionnaire ne sera inscrit au registre des actions pendant la période débutant quinze jours avant une Assemblée Générale et finissant immédiatement après sa clôture.

7. PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

7.1 Obligation de présenter une offre

EFG International n'a adopté aucune mesure de défense contre d'éventuelles tentatives de reprise. Par conséquent, les statuts du Groupe ne prévoient pas de clause d'«opting-up» et d'«opting-out». Les statuts ne contiennent aucune disposition qui libérerait l'acquéreur d'un nombre d'actions qui lui permettrait de dépasser le seuil de 33% (1/3) des droits de vote de l'obligation de présenter une offre publique d'achat (clause d'«opting-out» en vertu de l'art. 22, al. 2 de la Loi sur les bourses) ou qui relèverait ledit seuil jusqu'à 49% des droits de vote (clause d'«opting-up» en vertu de l'art. 32 al. 1 de la Loi sur les bourses). L'«opting-up» est une règle qui permet d'augmenter le seuil des droits de vote à partir duquel une offre doit être présentée, tandis que l'«opting-out» est une règle qui dispense de l'obligation légale de soumettre une offre.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les options sur actions et les options sur actions restreintes (Restricted Stock Units) attribuées aux dirigeants et employés peuvent être exercées dès qu'une offre publique d'achat obligatoire ou volontaire devient inconditionnelle selon la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.

8. ORGANE DE RÉVISION

8.1 Durée du mandat de révision et de la fonction de réviseur principal

PricewaterhouseCoopers SA, Genève, a été désigné comme auditeur statutaire et auditeur du groupe EFG International le 8 septembre 2005, date de la constitution d'EFG International. Ce mandat doit être confirmé chaque année par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

M. Alex Astolfi a pris ses fonctions de réviseur responsable le 29 avril 2008.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA pour l'audit des états financiers de 2011 d'EFG International et de ses filiales s'élèvent à CHF 4,163,682.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires de révision non récurrents s'élèvent à CHF 311,000 et les honoraires pour conseil fiscal, expertises et autres prestations de services à CHF 9,356.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

L'Audit Committee, sur mandat du Conseil d'administration, surveille les qualifications, l'indépendance et la performance des réviseurs du Groupe et de leurs réviseurs responsables. De concert avec les réviseurs du Groupe, l'Audit Committee examine l'efficacité des systèmes de contrôle internes au regard du profil de risque du Groupe.

L'Audit Committee s'assure que les déclarations annuelles écrites soumises par les réviseurs externes ont été rédigées en totale indépendance. Les mandats confiés aux réviseurs du Groupe concernant des audits supplémentaires, des travaux liés aux audits et des travaux autorisés mais non liés aux audits doivent être préalablement approuvés par l'Audit Committee.

Les réviseurs externes fournissent, en temps opportun, des rapports à l'Audit Committee portant sur des politiques et pratiques comptables critiques, sur des divergences de traitement de l'information financière ayant fait l'objet de discussions avec la direction et sur d'autres supports de communication écrite entre les réviseurs externes et la direction.

L'Audit Committee rencontre périodiquement les réviseurs responsables de l'organe de révision, au moins quatre fois par an. Il rencontre également le responsable de l'audit interne du Groupe à intervalles réguliers.

Au moins une fois par an, le président de l'Audit Committee évoque avec le réviseur responsable de PricewaterhouseCoopers le travail de révision réalisé, les principales constatations et les questions soulevées durant la révision.

Le président de l'Audit Committee rend compte de ses contacts et de ses discussions avec les réviseurs externes au Conseil d'administration.

Les réviseurs externes ont un accès direct et permanent à l'Audit Committee.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

EFG International informe périodiquement ses actionnaires et le public au moyen de rapports annuels et semestriels et, suivant les besoins, de communiqués de presse, de présentations et de brochures. Ces documents sont mis à la disposition du public à la fois sous forme électronique sur

www.efginternational.com/financial-reporting et sur

www.efginternational.com/press-releases ainsi que sur papier.

EFG International publie également des communiqués de presse, des présentations et des brochures selon ses besoins.

Les personnes souhaitant être informées gratuitement et à temps d'événements pouvant influer sur les cours peuvent s'abonner au service de diffusion par e-mail à l'adresse: www.efginternational.com/newsalert

Dates importantes

Une liste mise à jour des dates importantes est disponible sur la page d'accueil des relations avec les investisseurs à l'adresse

www.efginternational.com/investors (voir le calendrier financier).

L'adresse de contact peut être trouvée à la fin du présent rapport.

www.efginternational.com

Investor Relations

Jens Brückner, Head Investor Relations Telephone +41 (0)44 212 7377 investorrelations@efginternational.com Une banque privée à nulle autre pareille.

Une expertise technique est à la base d'un conseil avisé, conçu pour chaque client individuellement. EFG INTERNATIONAL COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2011

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 70				
COM	IPTE CONSOLIDÉ DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	71		
BILA	N CONSOLIDÉ	72		
VARI	ATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	73		
TABL	LEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	75		
1 2 3 4 4.1 4.2 4.3 4.4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17	Informations générales Principes comptables Estimations et jugements comptables critiques concernant l'application des principes comptables Evaluation et gestion des risques financiers Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Gestion des capitaux propres Résultat net des opérations d'intérêt Résultat net des commissions bancaires et prestations de services Produit des dividendes Produit net des opérations de négoce Perte nette sur instruments financiers à la juste valeur Gains moins pertes sur titres de placement (Perte de valeur)/reprise de perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle Charges opérationnelles Charges de personnel Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente Provisions pour charges de restructuration (Charge)/gain d'impôt sur le résultat	76 76 76 89 91 91 98 109 111 113 113 114 114 115 115 116 116		
18 19	Impôts différés Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire entre la Suisse	117		
20 21 22 23 24 25 26	et l'étranger sur la base de la localisation opérationnelle Espèces et avoirs auprès des banques centrales Trésorerie et équivalents de trésorerie Bons du Trésor et autres papiers monétaires Créances sur les banques Prêts et avances à la clientèle Provision pour créances compromises sur la clientèle Couverture des prêts	118 119 120 120 121 121 121		
27 28 29 30 31	Instruments financiers dérivés Actifs financiers à la juste valeur – destinés au négoce Actifs financiers à la juste valeur – désignés à l'origine Titres de placement – disponibles à la vente Titres de placement – réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente	122 124 125 126 127		
32 33 34 35 36 37 38 39 40 41	Titres de placement – détenus jusqu'à échéance Participations Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Autres actifs Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle Passifs financiers désignés à la juste valeur Autres passifs financiers Autres passifs	127 128 129 132 133 133 133 134 134		
42 43 44 45 46 47 48	Obligations à titre de prestations de retraites Capital-actions et prime d'émission Autres réserves Eléments hors bilan – passifs éventuels et engagements Opérations fiduciaires Information sectorielle Répartition de l'actif, du passif et des capitaux propres entre la Suisse et l'étranger	135 138 140 141 141 142 144		
49 50 51 52 53 54 55 56 57	Résultat de base et dilué par action Dividendes Transactions avec les parties liées Plans d'intéressement en actions Information relative aux certificats fiduciaires émis par EFG Actifs sous gestion et actifs sous administration Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes Conseil d'administration Dispositions de la Loi fédérale sur les banques	146 147 147 149 150 151 152 152		

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2011

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2011 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2010 millions de CHF
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		419.5	407.7
Charges d'intérêts		(207.8)	(157.2)
Résultat net des opérations d'intérêt	5	211.7	250.5
Produits des commissions bancaires et prestations de services		561.1	610.5
Charges des commissions bancaires et prestations de services		(107.2)	(114.2)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	6	453.9	496.3
Produit des dividendes	7	19.3	9.6
Produit net des opérations de négoce	8	83.1	67.4
Perte nette sur instruments financiers à la juste valeur	9	(10.8)	(517.8)
Gains moins pertes sur titres de placement	10	5.1	16.1
Autre résultat opérationnel		0.9	3.4
Résultat/(perte) net des autres opérations		97.6	(421.3)
Résultat opérationnel		763.2	325.5
Charges opérationnelles	12	(713.7)	(717.5)
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	14	(244.4)	(378.8)
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente	15	(72.5)	
Perte de valeur sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	32	(42.2)	(4.4)
Provisions pour charges de restructuration Perte de conversion transférée depuis le Compte consolidé	16	(10.0)	
		(10.0)	
des autres éléments du résultat global		(10.0)	(00 F)
Perte sur cession de participations (Perte de valeur)/reprise de perte de valeur sur prêts			(23.5)
et avances à la clientèle	11	(1.9)	4.3
		(289.3)	
Perte avant impôt		(203.3)	(794.4)
(Charge)/gain d'impôt	17	(2.1)	25.7
(charge//gain a impor		\2.1/	20.7
Perte nette de la période		(291.4)	(768.7)
		(=0)	(700.77
Perte nette de la période attribuable:			
Perte nette attribuable aux actionnaires du Groupe		(294.1)	(721.8)
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires		2.7	
Perte nette attribuable aux intérêts minoritaires			(46.9)
		(291.4)	(768.7)
		CHF	CHF
Résultat par action			
ordinaire de base	49.1	(2.32)	(5.52)
dilué	49.2	(2.32)	(5.52)

COMPTE CONSOLIDÉ DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2011

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2011 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2010 millions de CHF
Perte nette de la période		(291.4)	(768.7)
Autres éléments du résultat global			
Perte de valeur sur titres de placement			
disponibles à la vente, avant impôts	31	(50.1)	(60.2)
Transfert au Compte de résultat consolidé de la réalisation		(50.17	(00.2)
de la réserve de titres de placement disponibles à la vente,			
avant impôts	31	(5.1)	(16.1)
Perte de valeur de titres de placement disponibles à la	31	(3.1)	(10.1)
vente transférée vers le Compte de résultat consolidé	15	72.5	
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres	15	72.5	
de placement disponibles à la vente	31	7.4	1.9
Ecarts de conversion, avant impôts	- 01	(15.8)	(85.0)
Perte de conversion transférée vers le Compte		(10.0)	(03.0)
de résultat consolidé		10.0	
de l'osaitat consonac		10.0	
Autres éléments du résultat global pour la période, net d'impôts	5	18.9	(159.4)
Total du résultat global pour la période		(272.5)	(928.1)
Total du résultat global pour la			
période attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		(274.4)	(865.9)
Intérêts minoritaires		1.9	(62.2)
		(272.5)	(928.1)

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	31 décembre 2011 millions de CHF	31 December 2010 millions de CHF
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	20	1,079.3	711.8
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	22	823.9	2,037.8
Créances sur les banques	23	2,206.9	2,227.1
Prêts et avances à la clientèle	24	9,548.2	8,957.8
Instruments financiers dérivés	27	537.5	353.8
Actifs financiers à la juste valeur:			
Actifs destinés au négoce	28	813.9	624.7
Désignés à l'origine	29	367.2	370.8
Titres de placement:			
Disponibles à la vente	30	3,984.3	3,690.3
Détenus jusqu'à échéance	32	1,098.3	1,024.5
Immobilisations incorporelles	34	300.6	578.8
Immobilisations corporelles	35	38.2	47.5
Actifs d'impôts différés	18	48.6	54.2
Autres actifs	36	194.0	214.1
- Ida do			
Total de l'actif		21,040.9	20,893.2
Dont créances envers des participants qualifiés		8.4	8.9
Passif			
Engagements envers les banques	37	779.0	337.8
Engagements envers la clientèle	38	14,398.4	14,904.4
Instruments financiers dérivés	27	603.3	633.8
Passifs financiers désignés à la juste valeur	39	490.7	486.7
Autres passifs financiers	40	3,356.5	2,863.0
Passifs d'impôts sur le résultat courants		11.4	10.8
Passifs d'impôts différés	18	37.6	58.1
Autres passifs	41	352.5	299.9
Total des engagements		20,029.4	19,594.5
Capitaux propres			
Capital-actions	43.1	73.1	73.1
Primes d'émission	43.2	1,154.3	1,153.8
Autres réserves	44	77.8	42.6
Résultat non distribué		(318.3)	6.4
nobalitat non distribus		986.9	1,275.9
Intérêts minoritaires		24.6	22.8
Total des capitaux propres		1,011.5	1,298.7
Total des capitaux propres et des engagements		21,040.9	20,893.2
Dont engagements de rang subordonné		_	
Dont engagements de rang subordonne Dont engagements envers des participants qualifiés		1.4	27.0
Dont engagements envers des participants qualifies		1.4	27.0

Les notes figurant aux pages 76 à 153 font partie intégrante des présents comptes consolidés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2011

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

		Attribuable aux actionnaires du Groupe					-	
	Note	Capital- actions millions de CHF	Primes d'émission millions de CHF	Autres réserves millions de CHF	Résultats non distribués millions de CHF	Total millions de CHF	minoritaires millions	Total capitaux propres millions de CHF
Solde au 1 ^{er} janvier 2010		73.2	1,157.4	160.1	762.0	2,152.7	85.6	2,238.3
Perte nette de la période					(721.8)	(721.8)	(46.9)	(768.7)
Ecarts de conversion, nets d'im	pôts			(81.0)		(81.0)	(4.0)	(85.0)
Pertes nettes sur titres de place	ement							
disponibles à la vente, net d'im	pôts			(63.1)		(63.1)	(11.3)	(74.4)
Total du Compte de résultat co reconnu dans les Autres éléme résultat global pour la période				(144.1)	(721.8)	(865.9)	(62.2)	(928.1)
Dividende payé sur les	50				(13.4)	(13.4)		(13.4)
Dividendes payés sur les					(13.4)	(10.4)		(10.4)
Bons de participation	50				(20.4)	(20.4)		(20.4)
Distribution nette aux intérêts								
minoritaires						-	(0.6)	(0.6)
Actions ordinaires vendues	43.1-43.2		0.4			0.4		0.4
Actions ordinaires rachetées	43.1-43.2	(0.1)	(4.0)			(4.1)		(4.1)
Plans d'intéressement en action	ns 52			26.6		26.6		26.6
Solde au 31 décembre 2010		73.1	1,153.8	42.6	6.4	1,275.9	22.8	1,298.7

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2011

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

		Attribuable au	x actionnai	res du Groupe			
Note	Capital- actions millions de CHF	Primes d'émission millions de CHF	Autres réserves millions de CHF	Résultats non distribués millions de CHF	Total millions de CHF		Total capitaux propres millions de CHF
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	73.1	1,153.8	42.6	6.4	1,275.9	22.8	1,298.7
Perte nette de la période				(294.1)	(294.1)	2.7	(291.4)
Ecarts de conversion, nets d'impôts			(15.3)		(15.3)	(0.5)	(15.8)
Perte de conversion transférée							
depuis le Compte consolidé des							
autres éléments du résultat			10.0		10.0		10.0
Perte de valeur de titres de placement							
disponibles à la vente transférée							
vers le Compte de résultat consolidé			72.5		72.5		72.5
Pertes nettes sur titres de							
placement disponibles à la							
vente, net d'impôts			(47.5)		(47.5)	(0.3)	(47.8)
Total du Compte de résultat consolidé							
reconnu dans les Autres éléments du							
résultat global pour la période	-	-	19.7	(294.1)	(274.4)	1.9	(272.5)
Dividende payé sur les							
actions ordinaires 50				(13.4)	(13.4)		(13.4)
Dividendes payés sur les							
Bons de participation 50				(17.2)	(17.2)		(17.2)
Distribution nette aux							
intérêts minoritaires					-	(0.1)	(0.1)
							0.5
Actions ordinaires vendues 43.2		0.5			0.5		0.5
Actions ordinaires vendues 43.2 Plans d'intéressement en actions 52	!	0.5	15.5		15.5		15.5

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2011

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2011 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2010 millions de CHF
Flux de trésorerie opérationnelle			
Intérêts perçus		388.8	401.2
Intérêts versés		(196.8)	(147.6)
Commissions bancaires et autres prestations de services perçues		540.2	609.1
Commissions bancaires et autres prestations de services versées		(103.8)	(108.2)
Dividendes perçus	7	19.3	9.6
Produit net des opérations de négoce		68.6	86.8
Autres entrées de trésorerie opérationnelle		1.0	3.5
Charges de personnel payées		(434.1)	(449.4)
Autres charges opérationnelles payées		(150.0)	(193.5)
Impôts sur le résultat payés		(0.5)	(13.5)
Flux de trésorerie opérationnelle avant variations des actifs			
et passifs opérationnels		132.7	198.0
Variations des actifs et passifs opérationnels			
Diminution/(augmentation) nette des bons du Trésor		828.8	(1,468.4)
(Augmentation) nette des créances sur les banques		(27.7)	(36.4)
(Diminution)/augmentation nette des instruments financiers dérivés		(214.1)	105.2
(Augmentation) nette des prêts et avances à la clientèle		(679.0)	(670.8)
(Augmentation) nette des autres actifs		(20.1)	(41.5)
Augmentation/(diminution) nette des engagements envers les banque	s	434.0	(96.7)
(Diminution) nette des engagements envers la clientèle		(463.7)	(743.9)
Augmentation/(diminution) nette des autres passifs		52.6	(6.1)
Flux de trésorerie opérationnelle net		43.5	(2,760.6)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement Produits de la cession d'activités, nets des liquidités cédées		0.1	(1.1)
Achat de titres		(9,609.3)	(9,668.8)
Produits de la vente des titres		9,062.8	9,366.6
Achat d'immobilisations corporelles	35	(9.2)	(13.7)
Achat d'immobilisations incorporelles	34	(10.3)	(8.7)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		0.2	0.5
Flux de trésorerie net utilisé dans les activités d'investissement		(565.7)	(325.2)
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement			
Dividendes payés sur les Bons de Participation	50	(17.2)	(20.4)
Dividende payé sur les actions ordinaires	50	(13.4)	(13.4)
Distribution aux intérêts minoritaires		(0.1)	(0.6)
Actions ordinaires rachetées	43		(4.1)
Actions ordinaires vendues	43	0.5	0.4
Emission de produits structurés		7,810.7	6,012.4
Rachat de produits structurés		(7,344.7)	(3,857.0)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		435.8	2,117.3
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(12.8)	(56.9)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(99.2)	(1,025.4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	21	2,914.8	3,940.2
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(99.2)	(1,025.4)

Les notes figurant aux pages 76 à 153 font partie intégrante des présents comptes consolidés

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

EFG International AG et ses filiales (ci-après collectivement désignées par le «Groupe») constituent un groupe mondial leader du private banking, offrant des services de banque privée et de gestion d'actifs. Les principales implantations du Groupe sont situées dans les villes et pays suivants: Bahamas, Caïman, Espagne, Hongkong, Îles Anglo-Normandes, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Singapour, Suisse, Taïwan, Royaume-Uni et Etats-Unis. Au 31 décembre 2011, le Groupe, dans son ensemble, employait 2,547 personnes (2,462 au 31 décembre 2010).

EFG International AG est une société anonyme enregistrée et domiciliée en Suisse, et cotée à la SIX Swiss Exchange. Elle a son siège social à Bahnhofstrasse 12, 8001 Zurich. Pour de plus amples détails concernant les participants qualifiés, voir la note 12 des Comptes annuels de la maison mère.

Les présents comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 28 février 2012.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables appliqués à l'établissement des présents comptes consolidés sont essentiellement les suivants (sauf indication contraire, ces principes ont été appliqués à toutes les années figurant dans la présentation).

(a) Bases de la préparation des comptes

Les comptes consolidés couvrent l'exercice se terminant le 31 décembre 2011. Les présents comptes ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations de l'International Financial Reporting Standards Interpretations Committee émises et en vigueur, ou émises et adoptées par anticipation, au moment de l'établissement des comptes (février 2012). Les présents comptes consolidés doivent être soumis à l'approbation des actionnaires.

Les comptes consolidés sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de la réévaluation des titres de placement disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers (y compris les opérations en instruments dérivés) à la juste valeur par résultat.

La préparation des comptes en conformité avec les normes IFRS nécessite l'usage d'estimations et d'hypothèses pouvant affecter la valeur des actifs et passifs figurant au bilan ainsi que des avoirs et engagements conditionnels, de même que des produits et charges figurant au compte de résultat de l'exercice. Bien que ces estimations soient faites par la direction au mieux de ses connaissances actuelles, il se peut que les montants effectifs diffèrent de ces estimations. De plus amples informations sur les estimations critiques sont fournies dans les notes 3 et 34.

Le Groupe présente ses comptes consolidés en franc suisse (CHF), qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe et d'EFG Bank, sa principale filiale opérationnelle.

Pour l'exercice sous revue, le Groupe a tenu compte de toutes les normes et interprétations, nouvelles et révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et par l'International Financial Reporting Interpretations Committee en vigueur pour les périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2011. Elles sont présentées ci-après.

Normes nouvelles et amendées adoptées par le Groupe:

- IAS 1 «Présentation des états financiers»

Clarifie qu'une entité doit présenter une analyse des Autres éléments du résultat global pour chaque composante des capitaux propres, soit dans le tableau de variation des capitaux propres, soit dans les notes relatives aux états financiers. Cet amendement est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2011. Appliqué rétroactivement, il induit un étoffement des informations présentées dans les états financiers du Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

- IAS 24 «Information relative aux parties liées» (révisée en 2009)
 - Amende la définition d'une partie liée et modifie certaines obligations de publication relatives aux parties liées pour les entités publiques. Cet amendement est appliqué à compter du 1^{er} janvier 2011 et n'a eu aucun effet sur les états financiers du Groupe.
- IAS 34 «Information financière intermédiaire»

Fournit des indications pour illustrer comment appliquer les principes de la norme IAS 34 et ajoute de nouvelles obligations de présentation portant sur:

- les circonstances susceptibles d'affecter la juste valeur des instruments financiers et leur classification,
- le transfert d'instruments financiers entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs,
- les modifications de la classification des actifs financiers et
- les modifications des passifs et actifs éventuels.

Cet amendement est appliqué, rétroactivement, à compter du 1^{er} janvier 2011. Le contenu du rapport semestriel tient compte de ces modifications.

- IFRS 3 «Regroupement d'entreprises»
 - (a) Dispositions transitoires pour une contrepartie éventuelle découlant d'un regroupement d'entreprises survenu avant la date d'entrée en vigueur de la norme révisée. Précise que les amendements des normes IFRS 7 «Instruments financiers: informations à fournir», IAS 32 «Instruments financiers: présentation» et IAS 39 «Instruments financiers: comptabilisation et évaluation», éliminant l'exemption pour contrepartie éventuelle, ne s'appliquent pas à la contrepartie éventuelle découlant des regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est antérieure à l'application de la norme IFRS 3 (telle que révisée en 2008). Applicable aux exercices annuels à compter du 1^{er} juillet 2010. Appliqué rétroactivement. (b) Evaluation des intérêts minoritaires

Le choix d'évaluer les intérêts minoritaires à la juste valeur ou selon la quote-part de l'actif net de l'entreprise acquise ne s'applique qu'aux titres représentant des droits de propriété actuels qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Toutes les autres composantes des intérêts minoritaires doivent être évaluées à leur juste valeur, à moins que des IFRS n'imposent une autre base d'évaluation. Applicable aux exercices annuels à compter du 1er juillet 2010. Appliqué par anticipation dès l'application de la norme IFRS 3.

- (c) Paiements fondés sur des actions non remplacées et remplacées volontairement
- Les directives d'application d'IFRS 3 s'appliquent à toutes les transactions dans le cadre d'un regroupement d'entreprises dont le paiement est fondé sur des actions, y compris les paiements non remplacés et ceux remplacés volontairement. Applicable aux exercices annuels à compter du 1^{er} juillet 2010. Appliqué par anticipation.
- IFRS 7 «Instruments financiers»
 - Souligne l'interaction entre informations quantitatives et qualitatives sur la nature et l'étendue des risques associés aux instruments financiers. Applicable aux exercices annuels à compter du 1^{er} janvier 2011. Appliqué rétroactivement.
- Interprétation de l'IFRS 19 «Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres»
 Précise les exigences de comptabilisation lorsqu'une entité négocie les conditions d'un passif financier avec son créancier et que ce dernier accepte des actions ou tout autre instrument de capitaux propres en règlement, total ou partiel dudit passif. Cet amendement est appliqué à partir du 1^{er} juillet 2010 et n'a eu aucun effet sur les états financiers du Groupe.

Normes, amendements et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore entrés en vigueur et n'ont pas encore été adoptés par anticipation par le Groupe:

Les normes et amendements suivants ont été publiés et sont obligatoires pour les périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2012 ou à une date postérieure, mais le Groupe ne les a pas adoptés par anticipation:

- Amendement de l'IAS 1 «Présentation des états financiers» concernant les Autres éléments du résultat global La principale modification résultant de ces amendements est l'obligation pour les entités de regrouper les éléments présentés dans l'état des Autres éléments du résultat global en fonction de leur possibilité de reclassement ultérieur dans le compte de résultat (reclassifications). Ces amendements ne précisent pas quels éléments doivent être présentés dans l'état des Autres éléments du résultat global.
- Le Groupe appliquera cet amendement à partir du 1^{er} juillet 2012. Cela ne devrait pas avoir d'impact important sur les états financiers du Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

informations plus détaillées.

- Amendement d'IAS 19 «Avantages du personnel»
 Ces amendements éliminent l'approche du corridor et précisent que les coûts de financement se calculent sur la base d'un financement net. Le Groupe appliquera cet amendement à partir du 1^{er} janvier 2013. Il aura pour impact de réduire les capitaux propres d'environ CHF 31 millions. La note 42 relative aux comptes consolidés du Groupe fournit des
- IAS 27 «Etats financiers consolidés et individuels»
 Précise que les modifications corrélatives de la norme IAS 27 affectant les normes IAS 21 «Effets des variations des cours des monnaies étrangères», IAS 28 «Participations dans des entreprises associées» et IAS 31 «Participations dans des coentreprises» s'appliquent par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ou plus tôt si la norme IAS 27 est appliquée avant cette date. Cet amendement est appliqué, rétrospectivement, à partir du 1^{er} juillet 2011 et n'a eu aucun effet sur les états financiers du Groupe.
- La norme IAS 28 (révisée en 2011) «Participations dans des entreprises associées et des coentreprises» exige, depuis la publication de l'IFRS 11, que les coentreprises et les participations dans les entreprises associées soient comptabilisées par mise en équivalence. Le Groupe appliquera cet amendement à partir du 1^{er} janvier 2013. Cela ne devrait pas avoir d'impact important sur les états financiers du Groupe.
- Amendements de l'IFRS 7 «Instruments financiers: informations à fournir en cas de décomptabilisation»
 Cet amendement vise à favoriser la transparence dans la publication d'informations relatives aux opérations de cession et à améliorer la compréhension de l'exposition aux risques liés aux cessions d'actifs financiers et l'impact de ces risques sur la situation financière de l'entité, en particulier dans le cadre de titrisations d'actifs financiers. Cet amendement est appliqué aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011 et n'a eu aucun effet sur les états financiers du Groupe.
- La norme IFRS 9 «Instruments financiers» (applicable à partir du 1^{er} janvier 2015) porte sur la classification, l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers. Publiée en novembre 2009 et octobre 2010, elle se substitue à la norme IAS 39 pour les aspects relatifs à la classification et à l'évaluation des instruments financiers.
 En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont répartis en deux catégories, en fonction de leur méthode d'évaluation: ceux évalués à la juste valeur et ceux évalués au coût amorti. La désignation s'effectue au moment de la comptabilisation initiale. Elle est fonction du modèle d'entreprise de l'entité pour la gestion de ses instruments financiers et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments. S'agissant des passifs financiers, la norme reprend la plupart des exigences de la norme IAS 39. La principale modification est que, pour les passifs financiers évalués selon l'option de la juste valeur, la portion de la modification de juste valeur due au risque de crédit propre de l'entité est comptabilisée en tant qu'Autre élément du résultat global, plutôt que dans le Compte de résultat, pour autant que cela ne crée pas de discordance comptable.

Le 16 décembre 2011, l'IASB a repoussé la date obligatoire d'entrée en vigueur de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2015. Les amendements dispensent en outre de retraiter les informations comparatives et exigent la publication d'informations (selon l'IFRS 7) permettant de comprendre l'impact de la première application de l'IFRS 9.

Le Groupe n'a pas encore complètement évalué l'impact d'IFRS 9. Il semblerait toutefois à ce stade que cette norme pourrait affecter la comptabilisation des actifs financiers obligataires disponibles à la vente. La norme IFRS 9 ne permet en effet de comptabiliser dans l'état des Autres éléments du résultat global que les gains et pertes de juste valeur sur les placements en titres de participation qui ne sont pas destinés au négoce. Les gains et pertes de juste valeur sur les placements obligataires disponibles à la vente, par exemple, devront donc être comptabilisés directement dans le compte de résultat.

- IFRS 10 «Etats financiers consolidés»
 - L'objectif de la norme IFRS 10 est de fixer les principes de présentation et de préparation des états financiers consolidés d'une entité contrôlant une ou plusieurs autres entités pour la présentation d'états financiers consolidés. Elle définit également le principe de contrôle, qu'elle établit comme fondement pour la consolidation. La norme précise comment appliquer le principe de contrôle pour déterminer si un investisseur contrôle une entreprise détenue et s'il doit par conséquent la consolider, et définit les exigences comptables pour la préparation des états financiers consolidés. Le Groupe appliquera cette nouvelle norme à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2013. Son impact sur les états financiers du Groupe n'a pas encore été pleinement évalué.
- La norme IFRS 11 «Partenariats» porte sur les droits et obligations du partenariat plutôt que sur sa forme juridique. Il existe deux sortes de partenariats: les activités communes et les coentreprises. Dans le cas d'une activité commune, le coparticipant a des droits sur les actifs et les obligations relatifs au partenariat et comptabilise par conséquent sa quote-part des actifs, passifs, produits et charges. Dans le cas d'une coentreprise, le coparticipant a des droits sur l'actif net du partenariat. Il doit par conséquent consolider sa participation par mise en équivalence. La consolidation propor-

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

tionnelle des coentreprises n'est plus autorisée. Le Groupe appliquera cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2013. Cela ne devrait pas avoir d'impact important sur les états financiers du Groupe.

- La norme IFRS 12 «Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités» intègre les informations à fournir pour toutes les formes de participations dans d'autres entités, y compris les partenariats, les entreprises associées, les entités ad hoc et les autres entités hors bilan. Le Groupe appliquera cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2013. Cela ne devrait pas avoir d'impact important sur les états financiers du Groupe.
- La norme IFRS 13 «Evaluation à la juste valeur» établit, dans un but d'harmonisation et de clarification, une définition précise de la juste valeur et constitue une source unique pour l'application de l'évaluation à la juste valeur et les informations afférentes à fournir dans le cadre du référentiel IFRS. Les exigences de cette norme sont très semblables à celles des IFRS et du référentiel comptable américain. Elle n'occasionne pas des évaluations à la juste valeur supplémentaires, mais précise comment les appliquer lorsqu'elles sont déjà exigées ou permises par d'autres normes dans le cadre du référentiel IFRS ou du référentiel américain. Le Groupe appliquera cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2013. Cela ne devrait pas avoir d'impact important sur les états financiers du Groupe.

(b) Consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont les sociétés dont le Groupe a le contrôle direct ou indirect en termes de définition de leurs politiques financière et opérationnelle, lequel va généralement de pair avec une participation conférant plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet potentiel de droits de vote immédiatement exerçables ou convertibles sont pris en considération lorsqu'il s'agit d'établir si le Groupe a le contrôle sur une autre entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date du transfert du contrôle vers le Groupe et ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse.

Les acquisitions de filiales par le Groupe sont comptabilisées à la valeur d'acquisition. Le coût d'une acquisition est établi comme étant la juste valeur économique («fair value») des actifs acquis, des titres émis ou des dettes contractées en contrepartie de la participation acquise, ceci à la date d'acquisition, plus les coûts induits. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et engagements conditionnels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont calculés initialement à leur juste valeur, ceci à la date d'acquisition, sans tenir compte de la portée d'un quelconque intérêt minoritaire. L'écart positif entre le coût d'acquisition et la juste valeur est comptabilisé comme goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets, la différence est enregistrée directement dans le compte de résultat.

Les transactions, soldes et plus-values non réalisées entre entités du Groupe sont éliminées. Les pertes non réalisées sont aussi éliminées, mais considérées comme un indicateur de la perte de valeur de l'actif transféré. Le cas échéant, les principes comptables des filiales ont été adaptés à ceux adoptés par le Groupe.

Une liste des principales filiales opérationnelles du Groupe figure à la note 33.

(ii) Intérêts minoritaires

Le Groupe traite les transactions avec les intérêts minoritaires comme celles faites avec ses actionnaires. Concernant les achats à des intérêts minoritaires, la différence entre le montant payé et la valeur comptable de la part acquise des actifs nets de la filiale est comptabilisée en fonds propres. Les gains ou les pertes résultant de la cession à des intérêts minoritaires sont aussi comptabilisés en fonds propres.

Quand le Groupe cesse d'avoir le contrôle ou une influence notable, la participation conservée dans l'entité est réévaluée à la juste valeur et la variation de la valeur comptable est enregistrée dans le compte de résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale imputée ensuite aux participations conservées dans des entreprises associées, coentreprises ou actifs financiers. En outre, les montants comptabilisés auparavant dans les Autres éléments du résultat global pour l'entité concernée sont traités comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou passifs afférents. Cela peut signifier que les montants comptabilisés auparavant dans les Autres éléments du résultat global sont reclassifiés en résultat.

Si le Groupe diminue sa participation dans une entreprise associée tout en conservant une influence notable, seule la quote-part des montants comptabilisés auparavant dans les Autres éléments du résultat global est reclassifiée si nécessaire en résultat, le cas échéant.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Options de vente sur des intérêts minoritaires

Une filiale détenue à 100% par EFG International a émis une option de vente sur les actions d'une filiale détenue par des intérêts minoritaires. Comme les risques et avantages des actions faisant l'objet de l'option de vente n'ont pas été transférés au Groupe, celui-ci a adopté l'approche du double crédit pour sa comptabilisation au bilan. Il a continué de comptabiliser l'intérêt minoritaire et a comptabilisé l'option de vente séparément en tant que passif par reclassification provenant des capitaux propres du Groupe. Ce passif financier est évalué sur la base de la meilleure estimation, par la direction, du montant de rachat. Les variations ultérieures de la valeur de ce passif sont enregistrées dans le compte de résultat.

(iii) Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe a une influence importante mais pas le contrôle, en général par le biais d'une participation de 20% à 50% des droits de vote. Ces entreprises sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. L'investissement du Groupe dans des entreprises associées comprend le goodwill (net de toutes pertes de valeur cumulées) reconnu lors de l'acquisition.

(c) Devises

(i) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité fonctionne (devise fonctionnelle). Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en francs suisses (CHF) qui est la devise de présentation du Groupe, étant la devise de présentation de sa société mère et celle de sa principale filiale opérationnelle, EFG Bank AG. Les actifs et passifs ainsi que le compte de résultat des filiales étrangères, dont les comptes sont établis en devise, sont convertis en francs suisses, respectivement au taux de change du marché à la fin de la période de référence et au taux de change moyen de la période de référence. L'ensemble des différences de change qui en résultent est comptabilisé en tant que composante distincte au sein des fonds propres (écart de conversion cumulé) et figure dans les autres réserves.

Les différences de change qui résultent de la conversion des investissements nets au sein des filiales étrangères sont imputées aux fonds propres jusqu'à la cession des investissements nets, puis intégrées dans le compte de résultat.

Les goodwill et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités étrangères sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Les taux de change en fin d'exercice et les taux de change moyens appliqués à la conversion des états financiers de filiales libellées en devises étrangères s'agissant des principales devises sont les suivants:

	2011 Cours de clôture	2011 Cours moyen	2010 Cours de clôture	2010 Cours moyen
USD	0.940	0.887	0.936	1.042
GBP	1.451	1.422	1.450	1.609
EUR	1.216	1.233	1.251	1.380
SEK	0.136	0.137	0.140	0.145

(ii) Transactions et soldes

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les variations de la juste valeur de titres monétaires libellés en monnaies étrangères et classés comme étant disponibles à la vente sont analysées entre les différences de conversion résultant de variations des coûts amortis du titre et d'autres variations de la valeur comptable du titre. Les différences de conversion liées à des variations des coûts amortis sont comptabilisées dans le Compte de résultat et les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans l'état des Autres éléments du résultat global.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(d) Instruments financiers dérivés et opérations de couverture («hedging»)

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement au bilan à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé a été conclu et sont réévalués ultérieurement à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier dérivé est déterminée sur la base des prix du marché, comprenant les transactions récentes, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou les modèles de valorisation d'options selon la méthode la plus appropriée. Tous les instruments financiers dérivés sont portés à l'actif du bilan lorsque la juste valeur est positive et au passif du bilan lorsque celle-ci est négative.

Le meilleur moyen pour démontrer la juste valeur à la comptabilisation initiale d'un dérivé est le prix de la transaction (c'est-à-dire la juste valeur de ce qui a été offert ou reçu) à moins que la juste valeur puisse être obtenue par comparaison avec des transactions actuelles sur un autre instrument financier dérivé identique observées sur le marché (c'est-à-dire sans modification ni «repackaging») ou bien basée sur un modèle de valorisation dont les variables incluent uniquement des données observables sur le marché.

Certains dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, tels que le caractère optionnel d'un produit structuré, sont traités séparément du contrat principal dès lors que leurs caractéristiques économiques et les risques qui y sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et lorsque le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le compte de résultat. Ces dérivés incorporés sont évalués à leur juste valeur, les variations de cette dernière étant comptabilisées dans le compte de résultat, à moins que le Groupe ne choisisse de désigner le contrat hybride à sa juste valeur par le compte de résultat.

La méthode de comptabilisation de la réévaluation à la juste valeur dépend du fait que le dérivé est désigné comme étant un instrument de couverture, et le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme étant:

- des couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements irrévocables non comptabilisés (couverture de juste valeur);
- des couvertures d'exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables à un actif ou passif comptabilisé ou à des transactions futures hautement probables (couverture de flux de trésorerie);
- 3) des couvertures d'un investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissements net).

La comptabilité de couverture est utilisée pour les dérivés désignés comme tels, sous réserve que certains critères soient remplis.

Le Groupe documente, au moment de la transaction, la relation entre les éléments couverts et les instruments de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui l'ont conduit à s'engager dans de telles opérations. Le Groupe documente aussi les analyses qu'il fait régulièrement et qui prouvent que les dérivés détenus dans un but de couverture compensent très efficacement les variations de juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts.

(i) Couverture de juste valeur

La réévaluation à la juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture est enregistrée au compte de résultat, symétriquement à la réévaluation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert pour le risque considéré.

Si la relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert, valorisé par la méthode du taux d'intérêt effectif, est enregistré au compte de résultat sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance. L'ajustement de la valeur comptable d'un titre de participation couvert continue à être comptabilisé dans les résultats non distribués jusqu'à sa vente.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(ii) Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture est enregistrée dans l'état des Autres éléments du résultat global. Le gain ou la perte ayant trait à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés dans l'état des Autres éléments du résultat global sont transférés au compte de résultat dès lors que la position couverte affecte le compte de résultat (par exemple, lorsque la transaction prévue et faisant objet de la couverture a lieu).

Quand un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou quand une relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, les gains ou pertes accumulés dans les capitaux propres jusqu'alors restent dans les capitaux propres et sont reconnus lorsque la transaction prévue est enregistrée dans le compte de résultat. Quand la réalisation d'une transaction prévue n'est plus attendue, le gain ou la perte accumulée dans les fonds propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

(iii) Couverture d'investissements nets

La couverture d'investissements nets dans des entités étrangères est comptabilisée de façon similaire à celle de flux de trésorerie. Le gain ou la perte associé à l'instrument de couverture et relatif à la partie efficace de la couverture est enregistré dans les Autres éléments du résultat global; le gain ou la perte relatif à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les gains ou les pertes accumulés dans les Autres éléments du résultat global sont transférés au compte de résultat lorsque l'entité étrangère est vendue.

(iv) Dérivés ne remplissant pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture. Certains instruments financiers dérivés ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture. Les réévaluations à la juste valeur de ces instruments dérivés qui ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées en compte de résultat.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés détenus aussi bien dans le cadre des activités de négoce qu'à des fins de couverture figurent à la note 27.

(e) Compensation en matière d'instruments financiers

Les créances et engagements relatifs aux instruments financiers sont portés au bilan de manière nette lorsqu'il existe une base légale permettant leur compensation et que les deux parties en présence ont l'intention de ne régler que le solde net des transactions conclues ou leur montant brut de manière simultanée.

(f) Compte de résultat

(i) Produits et charges des opérations d'intérêt et d'escompte

Les produits et charges de tous les instruments et opérations d'intérêt et d'escompte sont enregistrés au fur et à mesure dans le compte de résultat, en appliquant la méthode du rendement effectif sur la base du prix d'achat. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'escompter précisément la valeur comptable nette de l'actif ou passif financier en fonction des décaissements ou encaissements anticipés sur la durée prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une durée plus courte. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en tenant compte des termes contractuels de l'instrument financier, mais sans tenir compte du risque de crédit futur. Le calcul inclut l'ensemble des commissions et points de pourcentage payés ou reçus par les parties contractantes et constituant une partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que de toutes autres primes ou escomptes.

Lorsque la valeur d'un actif financier ou d'un ensemble d'actifs financiers de même nature a été réduite en raison d'une dépréciation, le produit des opérations d'intérêt et d'escompte est calculé à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour escompter les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la dépréciation.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(ii) Produits des commissions et prestations de services

Les produits des opérations de commission et des prestations de services sont, d'une manière générale, comptabilisés au fur et à mesure. Les commissions relatives aux opérations de change, aux frais bancaires, aux activités de courtage et à la gestion de portefeuille sont comptabilisées pro-rata temporis, à la date de la transaction ou au moment où la transaction sous-jacente est achevée, selon les cas.

Les commissions provenant de la négociation d'une transaction pour une tierce partie, telle que l'acquisition d'actions ou d'autres titres, sont enregistrées au moment où la transaction sous-jacente est achevée. Les commissions relatives à des portefeuilles ainsi que les autres commissions relatives à des conseils de gestion et des services sont comptabilisées selon les contrats applicables, normalement sur une base pro-rata temporis. Les commissions de gestion d'actifs en relation avec des fonds d'investissement sont comptabilisées dans la période durant laquelle le service est fourni. Le même principe est appliqué à la gestion de fortune, à la planification financière et aux services de garde qui sont fournis en continu sur une longue période. Les commissions qui sont liées à la performance, ou leurs éléments, sont comptabilisées au moment où les critères de la performance sont remplis.

(g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. La valeur des immobilisations corporelles est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Le cas échéant, la charge de réduction de valeur est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée de vie économique estimée, cette dernière étant fixée comme suit:

- Installations montées dans des locaux loués: 5-20 ans
- Matériel informatique: 3-5 ans
- Meubles, équipements et véhicules à moteur: 3-10 ans

Les gains ou pertes réalisés lors de leur vente sont déterminés en comparant les produits de la vente à la valeur comptable, et sont enregistrés dans le poste Autres charges opérationnelles du compte de résultat.

(h) Immobilisations incorporelles

(i) Goodwill

Le «goodwill» représente l'excédent du coût de regroupement sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables de l'entreprise acquise et cela à la date de la transaction. Le goodwill des acquisitions de filiales est comptabilisé sous «immobilisations incorporelles», tandis que le goodwill des entreprises associées est inclus dans les «participations dans des entreprises associées». La valeur des goodwill est révisée au moins chaque année. Quand il y a indication de dépréciation d'un goodwill, son montant comptabilisé est réévalué à la valeur recouvrable (celle-ci étant définie comme étant la plus grande entre la juste valeur de l'actif moins les coûts de la vente et la valeur d'utilité).

Le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie, afin d'en vérifier la dépréciation (note 34.3). Lors de la vente d'une filiale, le goodwill non amorti est porté en augmentation de la perte ou en diminution du gain réalisé.

(ii) Autres immobilisations incorporelles - Clientèle

Celles-ci sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 4 à 25 ans.

(iii) Autres immobilisations incorporelles - Marques

Celles-ci sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 10 à 14 ans.

(iv) Autres immobilisations incorporelles - Engagement de non-concurrence

Ceux-ci sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur a base de 3 à 10 ans (selon les accords contractuels).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(v) Autres immobilisations incorporelles - Logiciels

Les logiciels sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations accumulés. La valeur des logiciels est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Le cas échéant, la charge de réduction de valeur est enregistrée dans le compte de résultat. Les logiciels sont amortis linéairement sur une période allant de trois à cinq ans. Les coûts capitalisés des logiciels comprennent les coûts d'acquisition et les coûts de mise en œuvre des logiciels spécifiques.

(i) Actifs et passifs financiers

Tous les actifs financiers sont comptabilisés le jour de la transaction, à l'exception des dépôts et des prêts, qui sont portés au bilan à leurs dates de valeurs respectives.

Les achats et les ventes des titres appartenant aux catégories à la juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance et disponibles à la vente sont comptabilisés à leur date de transaction, laquelle correspond à la date d'engagement d'achat ou de vente. Les prêts sont comptabilisés au moment où les fonds sont versés au débiteur. Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus les frais de transactions, excepté ceux évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à percevoir les flux de fonds attachés à ces actifs financiers ont expiré ou lorsque le Groupe a substantiellement transféré les risques et les avantages y relatifs.

Les actifs financiers disponibles à la vente, ainsi que les actifs financiers à la juste valeur, sont présentés à la juste valeur. Les prêts et créances ainsi que les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes provenant de variations de la juste valeur des actifs financiers de la catégorie juste valeur sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice. Les gains et les pertes découlant de variations de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans les Autres éléments de résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou déprécié. A ce moment-là, le gain ou la perte cumulée comptabilisé dans les Autres éléments du résultat global devra être comptabilisé dans le compte de résultat. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les dividendes provenant des titres de placement disponibles à la vente sont portés au compte de résultat dès que le droit au paiement est établi.

La juste valeur des titres cotés sur des marchés actifs est basée sur les cours offerts. En l'absence de marché actif, le Groupe détermine la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation. Celles-ci comprennent la référence à des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, l'analyse d'actualisation de flux de trésorerie, des modèles de valorisation d'options et d'autres techniques d'évaluations utilisées communément par les participants au marché.

Les polices d'assurance-vie font partie des actifs financiers comme investissements à la juste valeur, disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance. Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie.

Les polices d'assurance-vie qui sont classifiées en tant que détenues jusqu'à l'échéance génèrent un rendement basé sur un taux de rendement interne inclus dans le produit des intérêts et qui accroît la valeur comptable au bilan. S'agissant des polices transférées hors de la catégorie disponible à la vente, toute réserve de titres disponibles à la vente à la date du transfert est amortie dans le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle estimée des polices d'assurance.

S'il existe une indication objective qu'un investissement détenu jusqu'à l'échéance est déprécié, la perte de valeur est mesurée par la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle de l'estimation des flux de trésorerie futurs escomptés en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite en conséquence et la perte est comptabilisée dans le compte de résultat. Les primes payées sont enregistrées comme faisant partie du coût de l'investissement et augmentent la valeur comptable inscrite au bilan.

Le Groupe classe ses différents actifs financiers dans les rubriques suivantes: juste valeur; prêts et créances; actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance; et titres de placement disponibles à la vente. La direction détermine dans quelle catégorie l'actif financier doit être enregistré au moment de sa comptabilisation initiale.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(i) Actifs financiers à la juste valeur

Cette catégorie est subdivisée en deux sous-catégories: les actifs financiers destinés au négoce et ceux qui sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur à l'origine. Un actif financier est classé dans cette catégorie quand il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ou est considéré comme tel par la direction. Les dérivés sont aussi classés dans cette catégorie à moins qu'ils ne soient considérés comme des instruments de couverture.

(ii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif autres que: a) ceux que le Groupe désigne, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur ou b) ceux que le Groupe désigne, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant disponibles à la vente. Les actifs classifiés comme étant des prêts et créances sont enregistrés dans cette catégorie lorsque le Groupe met des fonds, des marchandises ou des services directement à la disposition du débiteur.

(iii) Disponibles à la vente

Les titres de placement comptabilisés sous cette rubrique sont détenus pour une période indéterminée et peuvent être vendus pour faire face à des besoins de liquidités ou pour réagir à des modifications de taux d'intérêt, de change ou de cours des actions.

(iv) Détenus jusqu'à l'échéance

Les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés à revenu et maturité fixes ou déterminables que la direction du Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance. Si le Groupe décidait de vendre un titre qui fait partie de cette catégorie, sous réserve que le montant soit significatif, toute la catégorie serait affectée et reclassée dans la rubrique titres de placement disponibles à la vente.

(v) Passifs financiers à la juste valeur

Un passif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement en vue d'un achat à court terme ou, si la direction l'a désigné comme tel, s'il sert de couverture pour un actif ou de couverture pour un composant dérivé d'un produit structuré.

(j) Réduction de valeur sur actifs financiers

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a des indications objectives de réduction de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est durablement déprécié et une perte est enregistrée si et seulement s'il peut être prouvé qu'un ou plusieurs événements ultérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif («indicateur de perte de valeur») se sont produits et vont ainsi générer une réduction quantifiable des flux de trésorerie futurs escomptés. Le Groupe est attentif à différents facteurs susceptibles de démontrer qu'un actif ou un groupe d'actifs financiers est durablement déprécié, tels que:

- a) difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- b) infraction au contrat, telle que le non-paiement ou la défaillance de paiement des intérêts ou de la dette;
- c) le Groupe fait des concessions à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières de ce dernier, qu'il ne ferait pas autrement;
- d) probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière;
- e) disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières; ou
- f) indications suffisantes pour conclure à une forte baisse des flux de trésorerie futurs d'un groupe d'actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale, bien que la diminution ne puisse pas encore être attribuée à un actif financier en particulier, incluant:
 - un changement défavorable dans l'état des paiements de débiteurs au sein du Groupe; ou
 - des conditions économiques nationales ou locales qui conduisent à des défauts de paiement sur les actifs au sein du Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(i) Actifs disponibles à la vente

Dans le cas de titres de participation classés comme titres de placement disponibles à la vente, un déclin significatif ou prolongé de la juste valeur des titres en-dessous de leur coût est pris en compte afin de déterminer si ces actifs sont dépréciés. Si de telles indications existent pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte accumulée – déterminée comme étant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, moins une éventuelle perte de valeur précédemment reconnue dans le compte de résultat – est reclassifiée des Autres éléments du résultat global et comptabilisée dans le compte de résultat. Une dépréciation de valeur sur des titres de participation comptabilisée dans le compte de résultat ne peut être extournée par le compte de résultat. Si, lors d'une période ultérieure, la juste valeur d'un instrument productif d'intérêts classé comme titre disponible à la vente augmente et que l'augmentation peut être objectivement liée à un événement qui se serait produit après que la perte a été enregistrée dans le compte de résultat, la perte est décomptabilisée par le compte de résultat.

(ii) Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il y a des indications objectives d'une perte de valeur sur les prêts et créances ou sur les investissements détenus jusqu'à l'échéance portés au coût amorti, le montant de la perte est déterminé par la différence entre la valeur portée au bilan et la valeur des flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial (en excluant les pertes liées au risque de crédit qui n'ont pas été reconnues). La valeur de l'actif est réduite via un compte de provision et la perte est passée en compte de résultat. Si un prêt ou un investissement détenu jusqu'à l'échéance a un taux d'intérêt variable, le taux d'escompte pour la détermination de la dépréciation est le taux d'intérêt effectif actuel correspondant au contrat. Pour des raisons pratiques, le Groupe peut déterminer la dépréciation sur la base de la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix observable sur le marché. L'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier gagé représente la valeur de réalisation potentielle diminuée des coûts de récupération et de vente du gage, que cette réalisation soit probable ou non.

Quand un prêt ne peut pas être remboursé, il est amorti en utilisant le compte de provision pour créances compromises y relatif. De tels prêts sont amortis uniquement une fois que toutes les procédures nécessaires ont été suivies et que le montant de la perte a été déterminé. Les récupérations reçues ultérieurement sur des actifs déjà amortis diminuent le montant de la charge pour créances compromises au compte de résultat.

Si, lors d'une période ultérieure, le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement liée à un événement qui se serait produit après l'identification de la perte (telle qu'une amélioration du degré de solvabilité du débiteur), la perte reconnue précédemment est alors extournée en ajustant le compte de provision. Le montant de l'extourne est comptabilisé dans le compte de résultat.

(k) Titres de créance émis

Les créances sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, représentée par leur valeur d'émission (juste valeur du montant reçu) nette des coûts de transaction. Elles sont, par la suite, évaluées au coût amorti; toute différence entre les produits, nets des coûts de transaction, et le montant de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat pendant la durée des créances en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si le Groupe rachète ses propres dettes, celles-ci sont retirées du bilan et la différence entre la valeur comptable du passif et le montant payé est inclue dans le résultat des opérations sur titres de placement.

(I) Leasings

Les leasings conclus par le Groupe sont des leasings d'exploitation. Les versements effectués au titre des leasings d'exploitation sont portés au compte de résultat pro-rata temporis sur la durée des contrats de leasing.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(m) Impôts différés

Les impôts sur le résultat différés sont traités, en utilisant la méthode du report variable, sur toutes les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leurs valeurs comptables utilisées pour l'établissement des rapports financiers. Pour déterminer les impôts différés, on utilise les taux d'imposition effectifs. Ces différences temporelles résultent principalement des amortissements de goodwill, d'immobilisations corporelles, d'obligations en matière de prestations de retraite et autres indemnités liées aux retraites, et de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés.

Un actif d'impôt différé n'est porté au bilan que s'il est probable qu'il se matérialise en avoir à l'avenir. Les impôts différés relatifs aux variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans les Autres éléments du résultat global et, ultérieurement, dans le compte de résultat avec le résultat différé.

L'impôt sur le bénéfice, basé sur la législation fiscale locale applicable dans chaque juridiction, est comptabilisé comme charge durant la période où le bénéfice survient. Le report de pertes fiscales n'est comptabilisé comme actif d'impôt différé que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs surviendront et que les pertes fiscales reportées pourront en être déduites.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une base brute.

(n) Avantages du personnel

(i) Obligations en matière de retraites

Le Groupe participe à différents régimes de pension basés, selon l'usage prévalant dans chaque pays, sur des cotisations ou des prestations définies.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des dispositifs gérés par des organismes publics ou privés et n'est assujetti à aucune autre obligation de versement une fois le versement desdites cotisations effectué. Les cotisations sont comptabilisées en tant que charge résultant des avantages accordés au personnel lorsqu'elles deviennent exigibles. Ceci s'applique à presque tous les pays où le Groupe opère, à l'exception de la Suisse et des Îles Anglo-Normandes.

En Suisse, le Groupe gère plusieurs caisses de pension basées sur la primauté des contributions ou sur celle des prestations conformément à la Loi sur la prévoyance professionnelle. S'agissant de ces caisses de pension, l'obligation juridique de la société se limite au versement de cotisations à des taux définis (cotisations définies). Ces caisses de pension comprennent cependant certaines garanties d'accumulation minimum des intérêts et de conversion du capital en pension. En conséquence, elles ont été enregistrées en tant que régimes de retraites à primauté de prestations.

Les coûts et les passifs résultant des retraites ont été calculés sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées et les hypothèses ont été établies conformément à la norme IAS 19. Les calculs ont été effectués par des actuaires indépendants aux dates de clôture applicables.

Les charges de pension comptabilisées dans le compte de résultat et liées aux fonds de pension définis comme étant basés sur la primauté de prestations aux fins de conformité avec l'IAS 19 représentent les charges calculées de manière actuarielle diminuées du montant des cotisations versées par les employés. Les gains et pertes actuariels sont portés en tant que produit ou charge lorsque le cumul net des gains et pertes actuariels non comptabilisés des plans de retraite individuels à la fin de l'exercice précédent sont supérieurs à 10% de la valeur la plus haute entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs desdits plans à cette date. Ces gains et pertes sont portés au compte de résultat pro-rata temporis sur la durée moyenne de service restante des collaborateurs qui participent auxdits plans.

(ii) Avantages du personnel à court terme

Le Groupe comptabilise en tant que passif les absences rémunérées à court terme.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(iii) Rémunération en actions

Le Groupe gère un plan de rémunération en actions réglé en instruments de capitaux propres. La juste valeur des services reçus de l'employé en échange de l'octroi d'options ou d'unités d'actions de négociation restreinte est comptabilisée en tant que charge pendant la période d'acquisition desdites options.

Le montant total de cette charge est déterminé en se référant à la juste valeur de l'option ou de l'unité d'actions de négociation restreinte octroyée, hors effet de conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché (par exemple, objectifs de rentabilité et de croissance des revenus). Les conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché sont prises en compte dans les hypothèses concernant le nombre d'options et d'unité d'actions de négociation restreinte susceptibles d'être exercées. Les charges comptabilisées pour chaque période sont constituées du montant pro-rata temporis de la juste valeur des options susceptibles d'être exercées auquel s'ajoute, le cas échéant, l'effet de la révision des estimations initiales porté au compte de résultat et d'un ajustement correspondant des capitaux propres sur la période d'acquisition résiduelle.

Les produits nets de tous frais imputables directement sont portés au crédit du capital-actions (valeur nominale) et des primes d'émission au moment où les options sont exercées.

(o) Transactions avec les parties liées

La notion de parties liées inclut les entreprises associées, les filiales, les membres du Conseil d'Administration et les membres de la Direction générale, de même que les membres proches de leur famille, les sociétés qu'ils détiennent ou contrôlent, ainsi que celles dont ils peuvent influencer la politique financière et opérationnelle. Les informations sur les transactions de nature similaire sont indiquées de manière cumulée.

(p) Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand:

- a) le Groupe a une obligation présente implicite ou juridique, résultant d'événements antérieurs;
- b) il est devenu probable qu'un règlement économique sera nécessaire à l'extinction de cette obligation; et
- c) son montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration comprennent les pénalités de résiliation des contrats de leasing et les indemnités de départ des salariés. Les pertes futures d'exploitation ne sont pas provisionnées. Lorsqu'il existe plusieurs obligations similaires, la probabilité qu'un règlement économique sera nécessaire à l'extinction de ces obligations est estimée en considérant la catégorie d'obligations dans son ensemble. Une provision est comptabilisée même si la probabilité d'un règlement économique relatif à l'une ou l'autre obligation de la même catégorie est réduite.

(g) Capital-actions

Les actions ordinaires et les Bons de participation (sans droits de vote) émis sont classés comme capitaux propres.

(i) Coûts d'émission d'actions

Les coûts marginaux liés directement à l'émission de nouvelles actions ou de nouveaux Bons de participation sont enregistrés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

(ii) Dividendes des actions ordinaires

Les dividendes des actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres dans la période dans laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la société.

(iii) Actions propres

Quand le Groupe rachète son propre capital-actions, le montant payé est déduit du total des capitaux propres et les actions sont classées en tant qu'actions propres jusqu'à leur annulation. Quand ces actions sont vendues ou réémises, les montants reçus sont inclus dans les capitaux propres.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(r) Opérations fiduciaires

Lorsque le Groupe agit à titre fiduciaire (en tant que «nominee», «trustee» ou agent), les actifs des clients ainsi détenus et leur rendement, ainsi que les engagements en restitution qui y sont associés, ne sont pas inclus dans les comptes consolidés.

(s) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les espèces et équivalents comprennent les fonds en caisse, les dépôts détenus au jour le jour auprès des banques, les dépôts à court terme et autres placements à court terme hautement liquides dont l'échéance originale est inférieure ou égale à trois mois.

(t) Comparaisons de données

Lorsque nécessaire, les données comparatives ont été ajustées afin de se conformer aux changements de présentation des comptes de l'exercice sous revue.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES CONCERNANT L'APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES

Dans son application des principes comptables, la direction du Groupe a recours à divers jugements, estimations et hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et passifs comptabilisés dans les états financiers de l'exercice suivant. Ces estimations et jugements sont examinés régulièrement et sont basés sur l'expérience historique ainsi que sur d'autres facteurs, tels que l'anticipation d'évènements futurs jugée raisonnable compte tenu des circonstances.

(a) Perte de valeur d'immobilisations incorporelles

Le Groupe vérifie au moins une fois par an si la valeur du goodwill s'est dépréciée conformément au principe comptable exposé à la note 2 (h). La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée sur la base du maximum de valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, dont les calculs sont effectués sur la base des meilleures informations disponibles, sur le produit escompté de la vente des actifs à des conditions de concurrence normales, après déduction des coûts de la vente. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés en fonction des flux de trésorerie opérationnels de l'actif et de sa vente future après la période d'utilisation (n'excédant pas cinq ans). Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. D'autres informations sont disponibles à la note 34.

(b) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation (note 4.2.1). Lorsque de telles techniques (par exemple des modèles) sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et revues périodiquement par des experts indépendants de ceux qui les ont créées. Tous les modèles sont certifiés avant leur utilisation et calibrés afin de garantir que les résultats soient compatibles avec les données réelles et les prix de marché comparables. Dans la mesure du possible, les modèles n'utilisent que des données observables. Toutefois, l'évaluation de facteurs tels que le risque de crédit (propre et celui de la contrepartie), la volatilité et la corrélation nécessite que la direction ait recours à des estimations. La variation des estimations concernant ces facteurs peut avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des instruments financiers.

(c) Actifs financiers à la juste valeur - Polices d'assurance-vie

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur l'évaluation de polices d'assurance-vie non cotées désignées à leur juste valeur (note 4.2.1). Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie. Voir note 4.2.4 concernant l'analyse de sensibilité à des variations de l'espérance de vie sur l'évaluation de polices d'assurance-vie. Par exemple, une hausse de 100 points de base du rendement de marché génèrerait une perte de CHF 1.1 million portée au compte de résultat consolidé (2010 : perte de CHF (1.2) million), et un allongement de trois mois de l'espérance de vie se traduirait par une perte de CHF 16.1 millions (2010 : perte de CHF (16.0) millions).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(d) Disponibles à la vente - Polices d'assurance-vie

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur l'évaluation de polices d'assurance-vie non cotées disponibles à la vente. Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie. Voir la note 4.2.4 concernant l'analyse de sensibilité à des variations de l'espérance de vie sur l'évaluation de polices d'assurance-vie. Par exemple, une hausse de 100 points de base du rendement de marché produirait une perte de CHF 1.1 million reconnue dans les Autres éléments du résultat global (contre CHF (1.3) million en 2010), et un allongement de trois mois de l'espérance de vie se traduirait par une perte de CHF 2.1 millions (contre CHF (2.1) millions en 2010).

(e) Réduction de valeur des titres de placement disponibles à la vente

Le Groupe détermine la perte de valeur de titres de placement disponibles à la vente au moyen d'une procédure en deux étapes. Il procède d'abord à une révision à la date de chaque rapport afin d'établir s'il existe une indication objective de perte de valeur de l'actif financier considéré. Le cas échéant, le Groupe évalue et enregistre la perte de valeur dans la période faisant l'objet du rapport. Le Groupe estime que la valeur d'un titre de placement disponible à la vente s'est potentiellement réduite lorsque, suite à un déclin significatif ou prolongé, la juste valeur du titre tombe en dessous de son coût. La Direction du Groupe a recours à son jugement pour déterminer ce qui constitue un déclin significatif ou prolongé. Parmi d'autres facteurs, le Groupe estime la volatilité normale de l'évaluation. Par ailleurs, une réduction de valeur peut s'avérer judicieuse en cas de détérioration de la situation financière de l'entité émettrice, de la performance de l'industrie ou du secteur, ou en cas de changements technologiques et de modification des flux de trésorerie opérationnels et financiers.

(f) Placements détenus jusqu'à échéance - Polices d'assurance-vie

Le Groupe a conclu qu'il est approprié de classifier les polices d'assurance-vie comme «détenues jusqu'à échéance» pour les raisons exposées ci-après et que ces actifs financiers sont conformes à la définition d'IAS 39.9 concernant la classification de «détenu jusqu'à échéance».

- Actif financier non dérivé: les polices d'assurance-vie ne sont pas traitées comme des dérivés et sont apparentées à des instruments à taux fixe. Un produit dérivé se caractérise par l'implication d'un petit pourcentage seulement de l'exposition notionnelle payée et par un effet de levier. Cependant, la valeur totale des polices d'assurance-vie a été payée au moment de leur acquisition et n'offre aucun effet de levier.
- Paiements fixes ou déterminables: les flux de trésorerie liés aux polices d'assurance-vie sont les primes dont le paiement est requis pour que ces polices restent en vigueur et que les avantages en cas de décès puissent être perçus. Le timing des flux de trésorerie est déterminé par les hypothèses d'espérance de vie établies sur la base des tables de mortalité.
- Terme fixe: un actif financier à durée de vie indéterminée ne peut pas être classifié comme étant détenu jusqu'à échéance. Les polices d'assurance-vie comprennent un événement précis qui détermine l'échéance de l'instrument (à savoir le décès de l'assuré estimé sur la base de données actuarielles).
- Intention et capacité de détenir jusqu'à l'échéance: le Groupe a conclu en 2010 qu'il avait l'intention et la capacité de détenir ces polices jusqu'à l'échéance.

(g) Placements détenus jusqu'à échéance - Autres

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur le classement d'actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe qu'il détient jusqu'à leur échéance. Ce classement nécessite un jugement important. Le Groupe évalue son intention de conserver ces placements jusqu'à leur échéance et sa capacité à le faire. S'il ne conserve pas ces placements jusqu'à leur échéance, il est obligé de reclasser toute cette catégorie comme disponible à la vente. Ces placements seraient par conséquent évalués à la juste valeur et non au coût amorti.

(h) Impôts sur le résultat

Le Groupe est soumis aux impôts sur le résultat dans différentes juridictions. Il est nécessaire de procéder à des estimations afin de déterminer les provisions à constituer dans le monde entier pour les impôts sur le résultat. Il existe plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination définitive de l'impôt est incertaine durant le cours ordinaire des affaires.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4. ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe développe principalement ses activités pour le compte de ses clients, qui assument les risques. Il supporte ainsi des risques de crédit, de marché et de liquidité limités. La majeure partie de ses risques de crédit se limite aux placements interbancaires auprès d'établissements financiers de premier ordre et d'organes souverains, aux hypothèques, aux prêts Lombard et autres prêts garantis, ainsi qu'au risque de crédit associé à la détention de polices d'assurance-vie. Les risques de marché portent essentiellement sur des positions limitées de changes et de taux d'intérêt non symétriques auxquelles le Groupe est exposé, ainsi que sur les risques de marché découlant de la filiale EFG Financial Products AG.

La responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe en dernier ressort au Conseil d'administration d'EFG International, qui a délégué certaines fonctions à son Risk committee, lequel définit les principes et la tolérance au risque d'entente avec le Risk committee du Groupe EFG. La mise en oeuvre des directives du Groupe et le respect des procédures relèvent de la responsabilité du Comité exécutif et des sous-comités pour les risques de marché et de crédit.

Conformément à l'art. 663b du Code des obligations suisse, le Conseil d'administration a délégué au Risk committee la responsabilité de l'analyse des principaux risques auxquels le Groupe pourrait être exposé. Il s'agit des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels détaillés ci-après. La surveillance des risques de crédit repose sur les critères de diversification et d'évolution des notations; celle des risques de marché, sur la moyenne des positions de l'exercice précédent et sur le calcul de la VaR (incluant des analyses de scénarios de stress); celle des risques opérationnels sur un catalogue des risques identifiés assorti du degré de probabilité de leur survenance et d'une estimation de leur impact financier potentiel. En outre, le Groupe a tenu compte, dans son analyse, des mesures d'atténuation des risques et du système de contrôle interne (procédures internes comprises). Le Conseil d'administration a également porté toute son attention sur la garantie d'une surveillance et d'une évaluation continue des risques, ainsi que sur l'estimation de leur impact potentiel sur les états financiers. Sur la base de cette analyse, il a approuvé la politique en matière de gestion des risques.

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la solvabilité d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou de son impossibilité à faire face à ses obligations financières. L'exposition du Groupe au risque de crédit est relativement faible, celle-ci provenant principalement des prêts garantis par des portefeuilles de titres et des hypothèques, ou des placements auprès d'établissements financiers de premier ordre.

4.1.1 Gestion du risque de crédit

(a) Prêts et avances

La séparation entre les activités d'origination du crédit et celles de la gestion de ses risques constitue une caractéristique essentielle du processus d'approbation. Les requêtes de crédit sont initiées par les Client Relationship Officers et doivent être appuyées par les Regional Business Heads. Elles sont ensuite analysées, soumises aux organes d'approbation des crédits compétents et traitées par les départements des crédits.

L'Executive credit committee du Groupe assume la responsabilité globale des affaires de crédit à la clientèle, ce qui comprend la mise en oeuvre de la politique de crédit et des procédures définies par le Conseil d'administration du Groupe. Certaines tâches, dont la surveillance au jour le jour des opérations, ont été déléguées aux différents départements des crédits du Groupe, sous la supervision du Credit Department d'EFG Bank AG. En fonction des critères de risque et de taille, l'approbation de prêts, de limites ou d'autres expositions a été déléguée à des membres seniors des départements des crédits, à certains comités de crédit des unités internationales et à l'Executive credit committee du Groupe.

L'approbation d'expositions importantes et à risques accrus est centralisée en Suisse, conformément aux exigences de la législation et de l'autorité de surveillance locales de chacune des unités d'affaires internationales.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

La direction insiste pour avoir une parfaite connaissance des motifs et du but de tous les prêts (lesquels sont généralement destinés à financer l'achat de titres, de parts de fonds ou à être investis dans des placements liés à des polices d'assurance), de même que les risques relatifs aux garanties fournies en couverture.

Le système interne de rating du Groupe, qui est subdivisé en dix catégories, permet d'attribuer une note aux expositions de crédit de chaque client. Cette note évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur, de même que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des sûretés qui couvrent le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits du Groupe est de première qualité. Ainsi les engagements de crédit sont classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de rating.

Echelle des notations internes du Groupe et comparaison avec des notations externes:

Note	Description	Moody's
Excellent	Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie; bonne diversification	Aaa
Elevé	Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie; diversification imparfaite	Aa
Très bon	Couvert par d'autres garanties	Α
Bon	En partie garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie	Baa
Acceptable	Non garanti par un emprunteur de qualité	Ba
Faible	La situation de l'emprunteur/la valeur des couvertures se dégrade	В
Mauvais	Les conditions initiales du crédit ne sont plus remplies	Caa
Inacceptable	Les intérêts ne sont plus versés; la couverture est détenue par le prêteur	Ca
Perte potentielle	La banque détient une couverture non liquide, non recouvrable ou aucune couverture	С
Perte	Aucune couverture ou couverture non recouvrablel	С
	Excellent Elevé Très bon Bon Acceptable Faible Mauvais Inacceptable Perte potentielle	Excellent Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie; bonne diversification Elevé Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie; diversification imparfaite Très bon Couvert par d'autres garanties Bon En partie garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie Acceptable Non garanti par un emprunteur de qualité Faible La situation de l'emprunteur/la valeur des couvertures se dégrade Mauvais Les conditions initiales du crédit ne sont plus remplies Inacceptable Les intérêts ne sont plus versés; la couverture est détenue par le prêteur Perte potentielle La banque détient une couverture non liquide, non recouvrable ou aucune couverture

Les notations d'une agence importante (illustrées dans le tableau ci-dessus) sont rapprochées de celles du Groupe sur la base des définitions internes ci-dessus et du taux de défaillance moyen à long terme pour chaque notation externe. Le Groupe utilise les notations externes comme référence pour ses évaluations internes du risque de crédit.

(b) Titres de créance et autres effets

Pour gérer les risques de crédit des titres de créance et des autres effets, le Groupe utilise des notations externes telles que celles de Moody's ou équivalentes.

4.1.2 Politiques de contrôle des limites et d'atténuation des risques

Pour répondre aux critères de couverture d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit généralement être bien diversifié. Différentes marges s'y appliquent selon le profil de risque et le degré de liquidité des titres. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et le nantissement ne sont pas dans la même devise ou si les critères de diversification ne sont pas complètement remplis. Près de 85% des hypothèques sont enregistrés auprès d'EFG Private Bank Ltd, la filiale britannique, et la majorité d'entre elles se rapportent à des immeubles situés dans les meilleurs quartiers de Londres.

Les départements des crédits surveillent l'adéquation des expositions par rapport aux limites approuvées et aux couvertures gagées. Des mesures correctives sont mises en œuvre si nécessaire. La plupart des couvertures sont évaluées quotidiennement (mais elles peuvent l'être plus fréquemment en période de forte volatilité des marchés). Les notes structurées, les hedge funds et quelques autres fonds de placement sont toutefois évalués mensuellement, tandis que les polices d'assurance sont évaluées au moins une fois par année. La valeur des hypothèques est revue chaque année en utilisant des méthodes statistiques (indexation) et les hypothèques importantes sont soumises à des évaluations indépendantes périodiques.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

La gestion des engagements envers les établissements financiers repose sur un système de limites par contrepartie coordonné au niveau du Groupe et soumis à des plafonds par pays. Les limites des engagements envers les contreparties sont établies sur la base d'une analyse interne. Les limites sont définies et surveillées par le Risk committee, avec délégation d'autorité au Management Risk committee jusqu'à un certain niveau absolu, qui dépend du total des capitaux propres et des ratings Fitch ou Moody's de chaque contrepartie (notes individuelles ou notes de soutien).

D'autres mesures spécifiques de contrôle et d'atténuation des risques sont exposées ci-après.

(a) Couverture

Le Groupe recourt à une série de politiques et de pratiques pour atténuer le risque de crédit. La plus traditionnelle consiste en la prise d'avoirs en nantissement pour les engagements de crédit. Le Groupe a mis en place des directives relatives à l'acceptation de catégories spécifiques de couverture pour atténuer les risques de crédit.

Les principaux types de couverture pour les prêts et avances sont:

- des hypothèques sur des immeubles résidentiels ou commerciaux;
- des instruments financiers tels que titres de créance et actions.

(b) Dérivés

Le Groupe assure un contrôle strict des limites sur des positions de dérivés nettes ouvertes (p. ex. la différence entre les contrats d'achat et de vente) à la fois par montant et par échéance. A tout moment, le montant sujet à un risque de crédit est limité à la juste valeur courante d'instruments qui sont favorables au Groupe (p. ex. actifs assortis de justes valeurs positives).

(c) Crédits liés à des engagements

Les crédits liés à des engagements sont les suivants:

- i) Garanties et lettres de crédit stand-by: celles-ci comportent les mêmes risques de crédit que des prêts.
- ii) Engagements d'augmentations de crédit: ceux-ci représentent la partie non utilisée d'augmentations autorisées de crédit sous la forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Le Groupe est potentiellement exposé à une perte d'un montant égal à la totalité des engagements non utilisés. Toutefois, les engagements d'augmentations de crédit sont conditionnés au respect par les clients de critères de crédit spécifiques.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.3 Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-après compare l'hypothèse la plus défavorable possible de l'exposition du Groupe au risque de crédit au 31 décembre 2011 et 2010, avant et après la prise en compte de couvertures ou d'autres mesures d'atténuation du risque de crédit. Les instruments financiers liés aux capitaux propres ne sont pas inclus dans l'analyse ci-dessous, dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme étant exposés à des risques de crédit.

E:	détenue	le avant couverture ou autres mesures	Exposition après couv détenue ou autres me d'atténuation du risque de		
		du risque de crédit		•	
	2011 millions de CHF	2010 millions de CHF	2011 millions de CHF	2010 millions de CHF	
	minoris de Crii	minons de crii	minions de Crii	minons de cm	
Avoirs auprès des banques centrales	1,079.3	711.8	1,079.3	711.8	
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	823.9	2,037.8	823.9	2,037.8	
Créances sur les banques	2,206.9	2,227.1	1,770.2	2,090.5	
Prêts et avances à la clientèle					
Découverts, prêts Lombard et prêts à terme	7,265.4	6,973.0	68.7	48.0	
Hypothèques	2,282.8	1,984.8			
Instruments financiers dérivés	537.5	353.8	389.2	173.5	
Actifs financiers à la juste valeur:					
Actifs destinés au négoce - Titres de créance	114.1	90.5	114.1	90.5	
Désignés à l'origine – Titres de créance	350.7	345.0	87.5	25.0	
Titres de placement – Titres de créance	5,049.4	4,678.4	5,049.4	4,678.4	
Autres actifs	197.0	214.1	197.0	214.1	
Actifs portés au bilan	19,907.0	19,616.3	9,579.3	10,069.6	
Garanties financières	322.4	315.9	4.0	1.0	
Engagements de prêts et autres garanties					
liées à des crédits	130.4	154.7	27.2	34.1	
Actifs hors bilan	452.8	470.6	31.2	35.1	
Total	20,359.8	20,086.9	9,610.5	10,104.7	

Voir note 26 «Couverture des prêts et avances aux clients», qui montre que la couverture atteignait 99.1% (2010: 99.3%) du total. Les hypothèques sont couvertes à 100%.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Exposition après couverture détenue ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit par notation

Situation au 31 décembre 2011, sur la base des notations attribuées par Moody's:

	Aaa-Aa millions de CHF	A millions de CHF	Baa-Ba millions de CHF	B–C millions de CHF	Non noté millions de CHF	Total millions de CHF
Avoirs auprès des banques centrales	1,079.3					1,079.3
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	823.9					823.9
Créances sur les banques	597.3	765.5	113.0	79.8	214.6	1,770.2
Prêts et avances à la clientèle:						
Découverts, prêts Lombard et prêts à terme	7.9	1.8	55.2	3.8		68.7
Hypothèques						-
Instruments financiers dérivés	98.5	78.9	3.5		208.3	389.2
Actifs financiers à la juste valeur:						
Actifs destinés au négoce - Titres de créance	3.4	22.9	87.8			114.1
Désignés à l'origine - Titres de créance	32.7	52.7	1.8		0.3	87.5
Titres de placement - Titres de créance	3,701.5	1,167.2	171.0	9.7		5,049.4
Autres actifs					197.0	197.0
Actifs portés au bilan 2011	6,344.5	2,089.0	432.3	93.3	620.2	9,579.3
Actifs portés au bilan 2010	7,324.9	1,879.2	358.8	27.5	479.2	10,069.6
Garanties financières					4.0	4.0
Engagements de prêts et autres garanties						
liées à des crédits					27.2	27.2
Actifs hors bilan 2011	-	-	-	-	31.2	31.2
Actifs hors bilan 2010					35.1	35.1

Exposition au risque de crédit de certains pays européens

Au 31 décembre, l'exposition du Groupe au risque de crédit des pays européens se détaille comme suit, sur la base des valeurs comptables au bilan:

	Souverains millions de CHF	Etablissements financiers millions de CHF	Autres millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2011				
Espagne	240.3	24.8	2.1	267.2
Grèce	22.2	66.9	0.3	89.4
Portugal		22.3		22.3
Italie	12.1	1.2	0.7	14.0
Irlande				-
Total	274.6	115.2	3.1	392.9
31 décembre 2010				
Grèce	266.0	9.5	5.5	281.0
Portugal	57.7	80.8		138.5
Italie		22.7		22.7
Irlande	13.1	0.8		13.9
Total		0.3		0.3
Total	336.8	114.1	5.5	456.4

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

L'exposition au risque pays, basée sur les valeurs comptables au bilan, relative aux contreparties bancaires ou aux titres de placement, est présentée en fonction du pays où la contrepartie contractuelle a son siège social. Un titre de créance émis par une société domiciliée dans un pays A est imputé au pays A, indépendamment de l'endroit où elle exerce principalement son activité ou du marché sur lequel le titre est coté.

Concentration des risques des actifs financiers exposés au risque de crédit

Le Groupe gère le risque de concentration en contrôlant et en assurant un suivi régulier de ses expositions importantes.

4.1.4 Prêts et avances

Les prêts et avances sont résumés comme suit:

		Prêts et avances à la clientèle millions de CHF	31 décembre 2011 Créances sur les banques millions de CHF	Prêts et avances à la clientèle millions de CHF	31 décembre 2010 Créances sur les banques millions de CHF
Ni en retard de paiement, ni dépréciés	a)	9,518.7	2,206.9	8,870.3	2,227.1
En retard de paiement mais non dépréciés	b)	29.5		87.5	
Dépréciés		8.4		6.1	
Brut		9,556.6	2,206.9	8,963.9	2,227.1
Moins: déduction pour perte de valeur		(8.4)		(6.1)	
Net		9,548.2	2,206.9	8,957.8	2,227.1

La provision totale pour perte de valeur des prêts et avances s'élevant à CHF 8.4 millions (2010: CHF 6.1 millions) comprend des provisions spécifiques sur des prêts individuels. La note 25 a trait aux déductions pour perte de valeur des prêts et avances aux clients.

(a) Prêts et avances ni en retard de paiement, ni dépréciés

La qualité de crédit du portefeuille de prêts et avances qui ne sont ni en retard de paiement ni dépréciés peut être évaluée en se référant au système de notation interne adopté par le Groupe (voir la note 4.1.1 pour la définition des notes internes).

	Prêts et avances à la clientèle						
	Découverts, prêts Lombard et prêts à terme	Hypothèques	Total				
Note(s)	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF				
31 décembre 2011							
Notes 1–2	5,470.8	244.0	5,714.8				
Note 3	1,591.1	1,641.0	3,232.1				
Notes 4–5	200.9	369.0	569.9				
Notes 6–7	1.9		1.9				
Note 8							
Notes 9–10							
	7,264.7	2,254.0	9,518.7				
31 décembre 2010							
Notes 1–2	5,519.6	155.6	5,675.2				
Note 3	1,165.8	1,364.8	2,530.6				
Notes 4–5	206.7	383.9	590.6				
Notes 6–7	73.9		73.9				
Note 8							
Notes 9–10							
	6,966.0	1,904.3	8,870.3				

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(b) Prêts et avances en retard de paiement, mais non dépréciés

Les prêts et avances en retard de paiement de moins de 180 jours ne sont pas considérés comme étant dépréciés sauf information contraire. Les montants bruts des prêts et avances aux clients en retard de paiement mais non dépréciés, par catégorie, sont les suivants:

Duâta	 avances	2	1-	-1:+h	١.

	Pr	ets et avances a la clier	ntele
	Découverts, prêts Lombard et prêts à terme millions de CHF	Hypothèques millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2011			
En retard de paiement de plus de 180 jours		25.3	25.3
En retard de paiement de moins de 180	0.7	3.5	4.2
Total	0.7	28.8	29.5
Juste valeur des couvertures	1.6	31.8	33.4
31 décembre 2010			
En retard de paiement de plus de 180 jours	6.3	33.5	39.8
En retard de paiement de moins de 180	0.7	47.0	47.7
Total	7.0	80.5	87.5
Juste valeur des couvertures	8.0	120.5	128.5

4.1.5 Pertes de valeur et politiques en matière de provisions

Les systèmes de notation interne et externe décrits dans la note 4.1.1 se concentrent davantage sur la détermination de la qualité du crédit à partir de l'origine du prêt et de son placement. Par contre, les provisions pour pertes de valeur ne sont comptabilisées dans les états financiers que pour des pertes attendues à la date du bilan sur la base d'indications objectives de dépréciation (voir note 2 (j)).

Toutes les provisions pour dépréciation proviennent des notes inférieures. Le tableau ci-dessous montre le pourcentage des éléments figurant au bilan du Groupe relatifs à des prêts et avances à la clientèle et les provisions pour pertes de valeur qui leur sont associées pour chacune des notations internes du Groupe.

	0044	0044	2012	0040
	2011	2011	2010	2010
	Prêts et	Provision pour	Prêts et	Provision pour
	avances	dépréciation	avances	dépréciation
Note(s)	%	%	%	%
Notes 1–2	59.8		63.3	
Note 3	33.9		28.2	
Notes 4–5	6.0		6.6	
Notes 6–7	0.2		1.8	
Note 8	0.0		0.0	
Notes 9–10	0.1	100.0	0.1	100.0
	100.0	100.0	100.0	100.0

L'outil de notation interne aide la direction à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation selon la norme IAS 39, sur la base des critères établis par le Groupe, comprenant un défaut de paiement contractuel des intérêts ou du principal, une violation des accords ou des conditions du prêt, l'engagement d'une procédure de faillite, une détérioration de la valeur de la couverture et une dégradation de la notation en dessous de «investment grade».

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.6 Titres de créance, Bons du Trésor et autres papiers monétaires

Le tableau ci-dessous présente une analyse des titres de créance, Bons du Trésor et autres papiers monétaires par notation au 31 décembre 2011, sur la base des ratings internes:

				Titres de	Titres de	
	Bons du Trésor et			placement	placement déte-	
	autres papiers	Actifs destinés	Désignés à	disponibles	nus jusqu'à	
	monétaires	au négoce	l'origine	à la vente	échéance	Total
	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
31 décembre 2011						
Notes 1–2	823.9	3.4	109.6	3,248.1	453.4	4,638.4
Note 3		22.9	215.1	569.7	597.5	1,405.2
Notes 4–5		87.8	15.0	123.6	47.4	273.8
Sans notation			11.0	9.7		20.7
Total	823.9	114.1	350.7	3,951.1	1,098.3	6,338.1
31 décembre 2010						
Notes 1–2	2,037.8	6.4	135.0	2,713.9	502.9	5,396.0
Note 3		30.2	189.7	822.9	475.8	1,518.6
Notes 4–5		53.9	15.0	106.0	40.2	215.1
Sans notation			6.1	11.2	5.6	22.9
Total	2,037.8	90.5	345.8	3,654.0	1,024.5	7,152.6

4.2 Risques de marché

Les risques de marché englobent les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce au niveau de la trésorerie et d'instruments de placement dont le prix est fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts.

Le Groupe est engagé dans le négoce de titres, de produits dérivés, de devises, de papiers monétaires et de matières premières pour le compte de ses clients essentiellement depuis des salles de marchés situées à Genève, Zürich, Caïman, Hongkong, Londres et Monaco. Il n'effectue pas d'opérations sur titres pour compte propre autres que la détention d'instruments à revenu fixe et de polices d'assurance-vie dans son portefeuille bancaire ainsi que d'actions et de matières premières détenues dans le cadre des activités de couverture d'EFG Financial Products AG. Le Groupe ne conserve que de petites positions propres en instruments de change.

Les expositions aux taux d'intérêt et aux devises sont strictement contrôlées par des limites de sensibilité, de Value at Risk (VaR) et de tests de stress. Le commerce des devises est également soumis à une surveillance stop loss quotidienne et sur dix jours glissants. Le respect de toutes les limites est surveillé de manière indépendante en interne par le Market Risk Control & Reporting Department.

Du fait de la nature des activités du Groupe, et vu le peu d'importance des opérations pour compte propre, le risque de marché lié aux positions de négoce est faible comparé à l'ensemble des risques de marché. L'exposition au risque de marché la plus significative a trait au risque lié aux écarts de taux induit par les positions obligataires conservées pour la gestion de bilan, tandis que l'exposition au risque de change est due aux fonds propres, libellés en monnaie locale, de nos filiales bancaires et à l'évaluation des polices d'assurance-vie.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.1 Actifs et passifs évalués à la juste valeur

(a) Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 7 impose une classification des instruments financiers selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à l'évaluation. Cette hiérarchie comprend les niveaux suivants:

- Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- Niveau 2: données autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
- Niveau 3: données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

		3	31 December 2	2011	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Total
	millions de CHF mi	llions de CHF mi	llions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Instruments financiers dérivés (actifs):					
Dérivés sur devises	29.4	160.2		189.6	
Dérivés sur taux d'intérêt	0.6	60.1		60.7	
Autres dérivés	102.0	130.1	55.1	287.2	
Total des instruments financiers dérivés a	ctifs				537.5
Actifs destinés au négoce:					
Titres de capitaux propres	699.8			699.8	
Titres de créance	88.1	26.0		114.1	
Total des actifs destinés au négoce					813.9
Désignés à l'origine:					
Titres de capitaux propres		1.4		1.4	
Titres de créance	51.3	1.7		51.3	
Liés à des polices d'assurance-vie	31.3		299.4	299.4	
Autres			15.1	15.1	
Total des actifs financiers désignés à l'orig	gine		1011	10.1	367.2
Titres de placement: disponibles à la vente				20.0	
Titres de capitaux propres	4.4	7107	28.8	33.2	
Titres de créance	3,190.1	716.7		3,906.8	
Liés à des polices d'assurance-vie			44.3	44.3	
Total des titres de placement disponibles à la vente					3,984.3
Total des actifs évalués à la juste valeur	4,165.7	1,094.5	442.7	5,702.9	5,702.9
	4,100.7	1,004.0	TTE.7	0,702.0	0,702.0
Instruments financiers dérivés (passifs):					
Dérivés sur devises	37.7	89.5		127.2	
Dérivés sur taux d'intérêt	0.6	66.1		66.7	
Autres dérivés	326.6	75.1	7.7	409.4	
Total des instruments financiers dérivés p	oassifs				603.3
Passifs financiers désignés à la juste valeur:					
Titres de capitaux propres	148.2		18.0*	166.2	
Titres de créance	20.1			20.1	
Hybrides		25.1		25.1	
Liés à des polices d'assurance-vie			279.3	279.3	
Total des passifs financiers désignés					
à la juste valeur					490.7
Total des passifs évalués à la juste valeur	533.2	255.8	305.0	1,094.0	1,094.0
Actifs moins passifs évalués à la juste valeur	3,632.5	838.7	137.7	4,608.9	4,608.9
	J,002.0	300.7	107.7	4,000.0	4,000.0

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Actifs moins passifs évalués à la juste valeur	2,747.0	1,033.4	138.7	3,919.1	3,919.1
Total des passifs évalués à la juste valeur	518.1	309.9	292.5	1,120.5	1,120.5
à la juste valeur					486.7
Total des passifs financiers désignés					406 =
Liés à des polices d'assurance-vie			270.6	270.6	
Titres de capitaux propres	197.5		18.6	* 216.1	
Passifs financiers désignés à la juste valeur:					
Total des instruments financiers dérivés pa	assifs				633.8
Autres dérivés	320.6	0.3	3.3	324.2	
Dérivés sur taux d'intérêt		41.2		41.2	
Dérivés sur devises		268.4		268.4	
Instruments financiers dérivés (passifs):					
Total des actifs évalués à la juste valeur	3,265.1	1,343.3	431.2	5,039.6	5,039.6
Total des titres de placement disponibles à la vente					3,690.3
Liés à des polices d'assurance-vie	,	,. ,	47.6	47.6	
Titres de créance	2,530.6	1,078.3		3,608.9	
Titres de placement: disponibles à la vente Titres de capitaux propres	4.7		29.1	33.8	
Total des actifs financiers désignés à l'orig	ine				370.8
Liés à des polices d'assurance-vie			291.8	291.8	
Titres de créance	53.6	0.4		54.0	
Titres de capitaux propres		9.8			
Désignés à l'origine:					
Total des actifs destinés au négoce					624.7
Titres de créance	90.5	-		90.5	
Actifs destinés au négoce: Titres de capitaux propres	534.2			534.2	
Total des instruments financiers dérivés au		10.0	47.3	107.0	353.8
Autres dérivés	48.7		47.5	107.0	
Dérivés sur devises Dérivés sur taux d'intérêt	1.4			228.9 17.9	
Instruments financiers dérivés (actifs): Dérivés sur devises	1.4	227.5		220.0	
	millions de CHF				
	Niveau 1			Total	
			31 décembre 2	010	

^{*} L'évaluation d'options de vente détenues par des intérêts minoritaires se base sur une évaluation contractuelle et par conséquent, ne dépend pas d'hypothèses internes concernant les inputs; les options de vente sont classées comme des instruments de niveau 3 du fait de l'absence de prix cotés ou de données observables.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(b) Mouvements des instruments de niveau 3				
		Actifs	de niveau 3	
Instru	ments			Total des
	anciers	Désignés	Disponibles	actifs
	lérivés	à l'origine	à la vente	de niveau 3
millions o	de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2011	47.5	307.0	76.7	431.2
Total des gainss ou perte				
dans le compte de résultat consolidé	7.3	(26.6)	5.9	(13.4)
dans le compte consolidé des Autres éléments du résultat global			(11.5)	(11.5)
Achats/primes payées		33.5	5.0	38.5
Cessions/primes reçues		(1.1)	(1.7)	(2.8)
Différences de change	0.3	1.7	(1.3)	0.7
Au 31 décembre 2011	55.1	314.5	73.1	442.7
		Pi	assifs de niveau 3	3
		Pa		3
		Instruments	Passifs financiers	Total des
		financiers	désignés à la	passifs
		dérivés	juste valeur	de niveau 3
		millions de CH	millions de CH	millions de CH
Au 1er janvier 2011		3.3	289.2	292.5
Total des gains ou pertes				
dans le compte de résultat consolidé		4.5	(20.5)	(16.0)
dans le compte consolidé des Autres éléments du résultat global				
Achats/primes payées			29.0	29.0
Cessions/primes reçues			(1.4)	(1.4)
Différences de change		(0.1)	1.0	0.9
Au 31 décembre 2011		7.7	297.3	305.0
Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte de résulta	t			
consolidé pour des actifs détenus à la fin de l'exercice		4.5	(20.5)	(16.0)

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Actifs de niveau 3			
	Instruments	Désignés à	Disponibles	Total des actifs
	dérivés millions de CHF	l'origine millions de CHF	à la vente millions de CHF n	de niveau 3 nillions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2010	46.7	637.6	378.2	1,062.5
Total des gains ou pertes				
dans le compte de résultat consolidé	4.0	(23.7)	8.7	(11.0)
dans le compte consolidé des Autres éléments du résultat	global	(16.6)	(20.1)	(36.7)
Achats/primes payées	4.6	61.9	32.6	99.1
Cessions/primes reçues	(3.5)	(285.2)	(1.8)	(290.5)
Transferts hors du niveau 3*			(323.5)	(323.5)
Transferts vers le niveau 3			3.8	3.8
Différences de change	(4.3)	(67.0)	(1.2)	(72.5)
Au 31 décembre 2010	47.5	307.0	76.7	431.2
résultat consolidé pour des actifs détenus à la fin de l'exercice	4.0	(23.7)	8.7	(11.0)
		_		
		Pa	assifs de niveau 3 Passifs	
		Instruments	financiers	Total
		financiers	désignés à la	passifs de
		dérivés millions de CHF	juste valeur millions de CHF n	niveau 3 nillions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2010		-	335.7	335.7
Total des gains ou pertes				
dans le compte de résultat consolidé			(47.2)	(47.2)
dans le compte consolidé des Autres éléments du résultat	global			-
Achats/primes payées		3.3		3.3
Cessions/primes reçues			30.8	30.8
Différences de change			(30.1)	(30.1)
Au 31 décembre 2011		3.3	289.2	292.5

(47.2)

(47.2)

Le total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte de résultat pour les actifs détenus à la fin de l'exercice est composé de CHF 9.2 millions comptabilisés dans le résultat net des opérations d'intérêt (2010: CHF 47.4 millions) et de CHF 6.6 millions dans le poste «gain (perte) net sur instruments financiers désignés à la juste valeur» (2010: CHF (11.2) millions).

Aucun transfert significatif entre les instruments financiers de niveaux 1, 2 et 3 n'a été opéré durant l'exercice.

Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte de résultat

consolidé pour des actifs détenus à la fin de l'exercice

^{*} Les transferts hors du niveau 3 comprennent les polices d'assurance-vie disponibles à la vente reclassées dans le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

- (c) Détermination de la juste valeur pour les instruments financiers de niveau 3 technique d'évaluation S'il n'y a pas de marché actif pour un instrument financier, le Groupe détermine la juste valeur en utilisant l'une des techniques d'évaluation suivantes:
- i) transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes (si disponibles)
- ii) référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance
- iii) analyse des flux de trésorerie actualisés, ou
- iv) modèles d'évaluation d'options

Technique d'évaluation	3	1 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Transactions récentes dans des conditions			
de concurrence normale	Produits		
Disponibles à la vente – Titres de capitaux			
propres	Participation dans une société non cotée	2.2	3.8
Analyse des flux de trésorerie actualisés			
Dérivés	Swaps de défaut de crédit	(4.0)	0.9
Disponibles à la vente – Titres de capitaux			
propres	Equities in stock exchanges and clearing hou	ses 26.6	25.3
Passifs financiers désignés à la juste valeur	Engagements d'acheter des intérêts minorita	ires (18.0)	(18.6)
Analyse des flux de trésorerie actualisés et	espérance de vie (données non observables s	ur le marché)	
Dérivés	Polices d'assurance-vie synthétiques	51.4	43.2
Actifs financiers à la juste valeur	Polices d'assurance-vie physiques	36.2	35.6
Actifs financiers à la juste valeur	Polices d'assurance-vie physiques*	263.2	256.2
Actifs financiers à la juste valeur	Droit contractuel à un flux de revenus perpét	uel 15.1	15.2
Disponibles à la vente	Polices d'assurance-vie physiques	44.3	47.7
Passifs financiers désignés à la juste valeur	Polices d'assurance-vie synthétiques*	(279.3)	(270.6)
Total		137.7	138.7

^{*} Les actifs évalués à CHF 263.2 millions (2010: CHF 256.2 millions) et les passifs évalués de manière similaire sont liés de sorte qu'une variation de la valeur des uns se reflétera en grande partie dans une variation de valeur des autres.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.2 Actifs et passifs non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant résume les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers qui ne sont pas présentés à la juste valeur dans le bilan du Groupe. Les changements dans le risque de crédit lié au Groupe ne sont pas reflétés dans le tableau ci-dessous.

	Note	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
31 décembre 2011	Note	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Actifs financiers				
Créances sur les banques	(i)	2,206.9	2,213.4	6.5
Prêts et avances à la clientèle	(ii)	9,548.2	9,602.2	54.0
Titres de placement – détenus jusqu'à échéance -	_	·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
liés à des polices d'assurances-vie	(iii)	680.8	471.7	(209.1)
Titres de placement – détenus jusqu'à échéance -	_			
titres de créance	(iv)	417.5	349.5	(68.0)
		12,853.4	12,636.8	(216.6)
Passifs financiers				
Engagements envers les banques	(v)	779.0	778.8	0.2
Engagements envers la clientèle	(vi)	14,398.4	14,396.4	2.0
Autres passifs financiers	(vii)	3,356.5	3,382.1	(25.6)
		18,533.9	18,557.3	(23.4)
Instruments financiers nets		(5,680.5)	(5,920.5)	(240.0)
31 décembre 2010				
Actifs financiers				
Créances sur les banques		2,227.1	2,235.5	8.4
Prêts et avances à la clientèle		8,957.8	9,002.3	44.5
Titres de placement – détenus jusqu'à échéance -	-			
liés à des polices d'assurances-vie		594.4	483.8	(110.6)
Titres de placement – détenus jusqu'à échéance -	-			
titres de créance		430.1	429.7	(0.4)
		12,209.4	12,151.3	(58.1)
Passifs financiers				
Engagements envers les banques		337.8	337.9	(0.1)
Engagements envers la clientèle		14,904.4	14,902.3	2.1
Autres passifs financiers		2,863.0	2,876.5	(13.5)
		18,105.2	18,116.7	(11.5)
Instruments financiers nets		(5,895.8)	(5,965.4)	(69.6)

(i) Créances sur les banques

Les créances sur les banques comprennent des placements interbancaires et des éléments en cours de recouvrement. La juste valeur de placements à taux variables, de dépôts overnight et à terme avec une échéance inférieure à 90 jours est présumée à leur valeur comptable.

(ii) Prêts et avances à la clientèle

Les prêts et avances sont nets de provisions pour perte de valeur. L'estimation de la juste valeur des prêts et avances représente le montant actualisé de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus jusqu'à la prochaine date de refixation du taux d'intérêt. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(iii) Titres de placement - détenus jusqu'à échéance - liés à des polices d'assurances-vie

Le calcul de la juste valeur pour les actifs détenus jusqu'à échéance liés au portefeuille de polices d'assurances-vie repose sur les flux de trésorerie attendus actualisés à un taux de rentabilité interne (TRI) de 16.0% (2010: 14.0%). La valeur comptable est calculée à partir d'une valeur d'acquisition (sur la base d'un TRI de 10.7% à l'acquisition) et d'un rendement au taux d'intérêt effectif de 8.1% (2010: 10.7%) sur les polices d'assurance-vie non-échues en fin d'exercice.

(iv) Titres de placement - détenus jusqu'à échéance - titres de créance

Le calcul de la juste valeur des actifs détenus jusqu'à échéance repose sur les flux de trésorerie attendus actualisés aux taux courants du marché, sur la base d'estimations à partir des cotations de marché de titres assortis de caractéristiques identiques en termes de crédit, d'échéance et de rendement.

(v) & (vi) Engagements envers les banques et les clients

La juste valeur estimée de dépôts ne comportant pas d'échéance indiquée, comprenant les dépôts ne portant pas intérêts, est le montant payable sur demande.

(vii) Autres passifs financiers

La valeur des produits structurés vendus aux clients est reflétée sur la base du rendement effectif de la dette sous-jacente (et sur la juste valeur pour le dérivé incorporé). La juste valeur de la dette sous-jacente est basée sur le montant actualisé de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus devant être versés jusqu'à la date d'échéance de l'instrument. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché.

4.2.3 Gain ou perte au jour 1 différé

Le tableau ci-dessous reflète les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'évaluation où toutes les données ne sont pas observables sur le marché. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés dans les états financiers du Groupe à leur prix de transaction, bien que les valeurs obtenues à partir du modèle d'évaluation pertinent au jour 1 puissent être différentes. Le tableau montre la différence globale à comptabiliser dans le compte de résultat au début et à la fin de la période.

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF	
Au 1 ^{er} janvier	1.8	2.2	
Perte comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	(0.1)	(0.4)	
Au 31 décembre	1.7	1.8	

4.2.4 Techniques d'évaluation des risques de marché

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières: exposition nominale et selon la VaR, tables d'impasse («gap reports»), sensibilité aux facteurs de risque et stress tests. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques, mais uniquement à l'interne aux fins de contrôle et de gestion. Dans le cadre de la gestion des risques de marché, le Groupe peut, de manière ponctuelle, appliquer différentes stratégies de couverture (note 27). Il conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux obligations à taux fixe et aux engagements à taux fixe.

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour évaluer et contrôler le risque de marché sont décrites ci-après:

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(a) Value at Risk

La Value at Risk (VaR) est un outil d'analyse des risques conçu pour pouvoir estimer statistiquement la perte potentielle maximale sur une période donnée causée par des mouvements adverses de taux d'intérêt en excluant les spreads de crédits, de devises et de cours des actions dans des conditions normales de marché. La VaR est calculée sur la base des variations de marché estimées statistiquement pendant une période de détention donnée pour un degré de probabilité fixé. Durant l'exercice, le Groupe a décidé de modifier la méthodologie de calcul de la VaR, passant d'une approche paramétrique sur base delta à une approche historique de valorisation totale. Comme l'approche historique de la VaR comprend des périodes de volatilité supérieure à celle prédite par une distribution normale, le passage à la VaR historique a pour effet de gonfler les chiffres de la VaR pour 2011 par rapport à 2010. Le Groupe a également modifié le périmètre de calcul de la VaR, intégrant certains éléments de bilan antérieurement exclus, ce qui augmente encore le montant de la VaR estimée. La filiale du Groupe EFG Financial Products AG calcule la VaR et suppose une période de détention de un jour avec une période d'observation de 301 jours, en utilisant un outil commercial (Sophis*). Le reste du Groupe emploie un outil interne de calcul de la VaR intégrant une période de détention de dix jours et une période d'observation de 201 jours.

Le calcul de la VaR ne prétend pas représenter les pertes effectives de juste valeur et leurs impacts sur les revenus réalisés par le Groupe et ne tient pas compte non plus des effets de variations favorables des taux du marché. Le Groupe ne peut pas prédire les mouvements réels de ces taux de marché à l'avenir; il ne considère pas que les résultats des VaR soient une indication des mouvements de ces taux à l'avenir, ni qu'ils soient représentatifs d'un impact que des variations futures de ces taux pourraient avoir sur les résultats futurs des opérations ou des positions financières du Groupe.

Des rapports de risque journaliers passent en revue les limites nominales et stop loss. Le tableau suivant présente la VaR (telle que décrite plus haut) pour les risques de marché, par type de risque:

VaR par type de risque	Au 31 décembre	12 n	12 mois au 31 décembre		
		Moyenne	Maximum	Minimum	
	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	
2011					
Risque de taux d'intérêt	5.1	5.3	7.1	2.8	
Risque de change	1.0	1.4	2.4	0.5	
Risque lié au cours des actions	4.3	3.8	5.4	1.8	
VaR	10.4	10.5	14.9	5.1	
2010					
Risque de taux d'intérêt	2.8	2.0	3.0	1.2	
Risque de change	1.2	1.1	1.7	0.3	
Risque lié au cours des actions	2.0	2.6	4.9	1.9	
VaR	6.0	5.7	9.6	3.4	

Le Groupe considère que les interdépendances entre les variables de risque sont négligeables.

(b) Analyse alternative de sensibilité

Une analyse alternative de sensibilité est réalisée sur les instruments financiers suivants, non couverts par la VaR:

- Actifs destinés au négoce et désignés à la juste valeur par le résultat, comprenant des polices d'assurance-vie, des produits structurés et des actions non cotées
- ii) Disponibles à la vente polices d'assurance-vie
- iii) Engagements financiers polices d'assurance-vie et engagements d'acquérir des intérêts minoritaires.

L'analyse de sensibilité calcule l'impact de variations des cours des actions, des taux d'intérêt et de l'espérance de vie. Ce calcul ne prétend pas représenter des gains et des pertes effectifs réalisés par le Groupe. Le Groupe ne peut pas prédire les mouvements réels de ces taux de marché à l'avenir; il ne considère pas que les résultats de sensibilité soient une indication des mouvements de ces taux à l'avenir, ni qu'ils soient représentatifs d'un impact que des variations futures de ces taux pourraient avoir sur les résultats futurs des opérations ou des positions financières du Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les risques suivants existaient au 31 décembre 2011 sur les positions pour lesquelles la VaR n'est pas calculée ci-dessus.

Type de risque	Produit				Autres
		,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Compte de	éléments du
		Impact de	/aleur de marché	résultat millions de CHF	
i) Risque de prix		impact de	minoris de Crii	minoris de Crii	minoris de Crii
Disponibles à la vente	Actions non cotées	Baisse de prix de 109	% 28.1		(2.8)
Actifs financiers	Sociétés				
à la juste valeur	d'assurance-vie	Baisse de prix de 10%	% 263.2 ³	(26.3)	
Passifs financiers	Exposition synthétique				
à la juste valeur	à des assurances-vie	Baisse de prix de 10%	% (279.3) ³	27.9	
Passifs financiers	Engagements d'acheter	Hausse des revenus			
à la juste valeur	des intérêts minoritaires	de 20%	(18.0)	_	
ii) Risque de taux d'intérêt					
Actifs financiers		Hausse du TRI**			
à la juste valeur	Polices d'assurance-vie	de 100 pb	36.2	(1.1)	
Disponibles	Polices	Hausse du TRI**			
à la vente	d'assurance-vie	de 100 pb	37.8		(1.1)
iii) Espérance de vie (changen	nents effectifs basés sur d	es données actuarielle	s)		
Actifs financiers					
à la juste valeur	Polices d'assurance-vie	3 mois d'augmentati	on 299.4	(16.1)	
Disponibles à la vente	Polices d'assurance-vie	3 mois d'augmentati	on 37.8		(2.1)
Passifs financiers	Exposition synthétique				
à la juste valeur	à des assurances-vie	3 mois d'augmentati	on (279.3)	14.3	

^{*} Les justes valeurs des actifs et des passifs sont liées de sorte qu'une perte sur l'actif contrebalancera une partie du gain sur le passif.

(c) Stress tests

Les calculs de la VaR sont complétés par différents stress tests qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux, et d'autre part des détériorations radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales et les limites stop loss, l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des stress tests sont calculés quotidiennement par l'unité Market Risk Management et transmis à la Direction.

Les stress tests fournissent une indication de l'ampleur potentielle des pertes susceptibles de survenir dans des conditions extrêmes. Ils sont réalisés de la manière suivante:

- i) facteurs de risque: des mouvements extrêmes sont appliqués à chacune des catégories de risque;
- tests ad hoc: des événements extrêmes possibles sont appliqués à des positions ou à des régions spécifiques.

Les résultats des stress tests sont passés en revue par des cadres supérieurs de chaque unité d'affaires et par le Risk committee du Conseil d'administration. Les stress tests sont calibrés sur mesure pour les activités concernées et recourent à des analyses de scénarios.

(d) Earnings at risk

Conformément à la circulaire 08/6 de la FINMA sur les revenus de taux d'intérêt, des mesures de la sensibilité du Résultat net des opérations d'intérêt (Net Interest Income sensitivity – NII) et du risque sur les revenus de taux d'intérêt (Interest Earnings at Risk – IEAR) ont été instaurées, dont les résultats sont examinés périodiquement par référence aux limites définies des stress tests.

^{**} Inclut les variations de la perception du marché concernant les changements éventuels de l'espérance de vie (hors changements effectifs de l'espérance de vie basés sur des données actuarielles).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.5 Risque de taux d'intérêt

Le Conseil d'administration fixe des limites de réajustement ou de non-concordance des échéances liées aux fluctuations des taux d'intérêt et l'unité Market Risk Management en assure le suivi. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt. Il comprend les instruments financiers du Groupe à leur valeur comptable, répartis selon la plus courte durée résiduelle par rapport aux dates de réajustement ou aux échéances contractuelles.

31 décembre 2011	Jusqu'à 3 mois millions de CHF	3–12 mois millions de CHF	1–5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Ne portant pas d'intérêt millions de CHF	Total millions de CHF
31 decembre 2011						
Actifs						
Espèces et avoirs auprès des banques						
centrales	1,072.3				7.0	1,079.3
Bons du Trésor	757.4	66.5				823.9
Créances sur les banques	1,969.9	98.2	72.6		66.2	2,206.9
Prêts et avances à la clientèle	7,844.7	1,088.9	575.1	4.6	34.9	9,548.2
Instruments financiers dérivés	176.6	13.5	34.8	9.9	302.7	537.5
Actifs financiers à la juste valeur:						
Actifs destinés au négoce	25.2		84.5	4.3	699.9	813.9
Désignés à l'origine	15.6	0.6	51.1	298.3	1.6	367.2
Titres de placement:						
Disponibles à la vente	2,460.1	513.6	917.8	58.5	34.3	3,984.3
Détenus jusqu'à échéance		417.5		680.8		1,098.3
Autres actifs					194.0	194.0
Total des actifs financiers	14,321.8	2,198.8	1,735.9	1,056.4	1,340.6	20,653.5
Passifs						
Engagements envers les banques	698.6	80.0			0.4	779.0
Engagements envers la clientèle	13,490.3	825.2	53.1		29.8	14,398.4
Instruments financiers dérivés	106.9	13.3	17.9	0.7	464.5	603.3
Passifs financiers désignés à la juste valeu	r 59.1	44.3	89.4	296.0	1.9	490.7
Autres passifs financiers	965.8	677.7	1,383.4	295.5	34.1	3,356.5
Autres passifs					352.5	352.5
Total des passifs financiers	15,320.7	1,640.5	1,543.8	592.2	883.2	19,980.4
Ecart de modification d'intérêt au bilan	(998.9)	558.3	192.1	464.2	457.4	673.1
Ecart de modification d'intérêt hors bilan	394.2	(55.6)	(255.0)	(11.8)		71.8
31 décembre 2010	44000 5	0.040.0	4 007 7	200.0	1 007 5	00.040.7
Total des actifs financiers	14,002.5	2,316.2	1,807.7	988.8	1,097.5	20,212.7
Total des passifs financiers	15,512.8	1,102.6	1,331.9	324.9	1,253.4	19,525.6
Food do modification d'intérêt en letter	/1 E10 0\	1 010 0	475.0	660.0	/1EE O\	607.1
Ecart de modification d'intérêt au bilan	(1,510.3)	1,213.6	475.8	663.9	(155.9)	687.1
Ecart de modification d'intérêt hors bilan	(25.7)	(138.6)	164.3			

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.6 Risque de change

Les risques de change découlent de transactions commerciales futures, d'actifs et de passifs enregistrés et de placements nets dans des opérations à l'étranger. Les positions globales nominales nettes par monnaie font l'objet d'une surveillance par rapport à des limites overnight. En outre, des limites stop loss ont été définies sur dix jours glissants. Les entités du Groupe utilisent des instruments financiers dérivés, tels que des opérations à terme ou des options, principalement dans le but de couvrir des transactions pour le compte de clients.

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et de négoce de ses filiales, le Groupe est également exposé aux fluctuations des taux de change, étant donné que la plupart des filiales et des succursales d'EFG Bank AG utilisent leur monnaie locale comme monnaie de présentation. Le Groupe peut être amené de temps en temps à conclure des opérations de couverture du risque de change afin de réduire les effets des fluctuations des taux de change sur ses revenus.

Le Groupe n'est soumis qu'à une exposition limitée aux effets de fluctuations des principales monnaies étrangères sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le Conseil d'administration fixe des limites aux niveaux d'exposition. Voir la note 4.2.4 qui fournit des informations sur la VaR liée au risque de change.

4.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité consiste pour le Groupe à ne pas pouvoir faire face à ses obligations de paiement liées à ses engagements financiers à leur échéance et de remplacer des fonds lorsqu'ils sont retirés.

Le Groupe gère le risque de liquidité auquel il est exposé de façon à garantir qu'un niveau suffisant de liquidité est disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en termes de demande de crédit que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire ses propres besoins de trésorerie.

4.3.1 Processus de gestion du risque de liquidité

Le Groupe s'efforce d'éviter la concentration de ses moyens de refinancement. Il examine la position courante de ses liquidités et détermine la valeur de ses actifs et de ses opérations de crédit. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un processus de gestion des liquidités qui prévoit des mesures d'urgence. Ces mesures comprennent l'activation de transactions repo avec des contreparties de premier ordre, la liquidation de titres négociables et/ou le recours à des lignes de crédit ouvertes auprès de la Banque nationale suisse (facilité Lombard).

Le Groupe agit conformément aux dispositions réglementaires et observe les limites concernant le niveau de liquidité overnight dans les différents pays où il opère. Il fait chaque jour rapport de sa situation de liquidité à la direction sur une base individuelle par entité pour ses filiales bancaires. Des stress tests sont effectués mensuellement ou plus souvent si nécessaire. Les positions du Groupe en termes de capitaux propres et de réserves ainsi que sa politique conservatrice en matière de refinancement des prêts à la clientèle font que le risque de liquidité du Groupe est minime.

Le processus de gestion du risque de liquidité est assuré par l'unité Financial Markets et surveillé par l'unité Market Risk Management. Il comprend:

- Le refinancement au jour le jour, géré en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer que les besoins peuvent être couverts. Cela implique de réapprovisionner les fonds qui arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients.
- Le maintien d'un portefeuille d'actifs très recherchés pouvant être facilement cédés (repo ou vente) pour se protéger contre une rupture imprévue des flux de trésorerie.
- La surveillance des ratios de liquidité du bilan par rapport aux dispositions internes et réglementaires.
- La gestion de la concentration et du profil d'échéances des dettes.

La surveillance et le reporting s'effectuent sous la forme d'une évaluation des flux de trésorerie et de projections pour le jour, la semaine et le mois suivants, qui sont des périodes-clés de la gestion de la liquidité. Le point de départ de ces projections est une analyse des échéances contractuelles des passifs financiers et de la date attendue de recouvrement des actifs financiers (notes 4.3.3 et 4.3.4).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

L'unité Financial Markets surveille également les actifs à moyen terme dont les échéances sont asymétriques et l'utilisation des facilités de découvert.

4.3.2 Politique de refinancement

Les sources de financement sont passées régulièrement en revue par l'unité Financial Markets afin de conserver une large diversification par monnaie, pays, fournisseur, produit et échéance.

4.3.3 Flux de trésorerie des passifs financiers

Le tableau suivant analyse les passifs financiers du Groupe par échéances contractuelles résiduelles, à la date du bilan. Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2011 Passif	Jusqu'à 1 mois millions de CHF	1–3 mois millions de CHF	3–12 mois millions de CHF	1–5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Total millions de CHF
Engagements envers les banques	643.6	34.9	55.1	48.8		782.4
Engagements envers la clientèle	12,625.4	1,170.9	497.0	116.6		14,409.9
Instruments financiers dérivés	5,617.3	4,265.3	1,913.2	101.9	19.1	11,916.8
Passifs financiers désignés à la juste	valeur 156.5	1.5	6.1	11.5	315.1	490.7
Autres passifs financiers	869.8	294.4	718.6	1,466.5	34.1	3,383.4
Autres passifs	255.1	25.2	66.0	1.8	4.4	352.5
Total des passifs financiers	20,167.7	5,792.2	3,256.0	1,747.1	372.7	31,335.7
Total hors bilan	15.1	32.8	170.4	170.0	64.4	452.7
31 décembre 2010	15.1	32.8	170.4	170.0	64.4	452.7
31 décembre 2010 Passifs	15.1 272.3	32.8	170.4	170.0 50.2	64.4	452.7 337.9
31 décembre 2010					64.4	
31 décembre 2010 Passifs Engagements envers les banques	272.3	6.0	9.4	50.2	64.4	337.9
31 décembre 2010 Passifs Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle	272.3 12,664.1 7,176.8	6.0 1,618.9	9.4 533.7	50.2 98.0	334.7	337.9 14,914.7
31 décembre 2010 Passifs Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle Instruments financiers dérivés	272.3 12,664.1 7,176.8	6.0 1,618.9 2,986.1	9.4 533.7 1,552.8	50.2 98.0 160.4		337.9 14,914.7 11,876.1
31 décembre 2010 Passifs Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle Instruments financiers dérivés Passifs financiers désignés à la juste	272.3 12,664.1 7,176.8 valeur 4.3	6.0 1,618.9 2,986.1 28.2	9.4 533.7 1,552.8 36.1	50.2 98.0 160.4 83.4	334.7	337.9 14,914.7 11,876.1 486.7
31 décembre 2010 Passifs Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle Instruments financiers dérivés Passifs financiers désignés à la juste Autres passifs financiers	272.3 12,664.1 7,176.8 valeur 4.3 516.7	6.0 1,618.9 2,986.1 28.2 476.7	9.4 533.7 1,552.8 36.1 546.5	50.2 98.0 160.4 83.4 1,251.4	334.7 83.6	337.9 14,914.7 11,876.1 486.7 2,874.9

4.3.4 Résumé de la liquidité

La trésorerie centrale du Groupe gère les risques de liquidité et de financement sur une base intégrée. Les positions de liquidités des entités du Groupe sont gérées et surveillées quotidiennement et dépassent les minimums réglementaires, conformément au cadre et à la politique en matière de risques de marché du Groupe. Dans l'ensemble, le Groupe bénéficie, par l'intermédiaire de ses unités d'affaires, d'une base de financement favorable grâce aux dépôts stables et diversifiés de ses clients, qui fournissent la grande majorité du financement total du Groupe. Avec ses ressources en capitaux, l'excédent des dépôts stables de ses clients sur les prêts octroyés aux clients du Groupe est placé dans les unités de trésorerie qui gèrent le financement et les liquidités du Groupe, afin de s'assurer de la conformité aux différentes dispositions réglementaires locales. En outre, toutes les entités opèrent dans le cadre des politiques et directives du Groupe en matière de liquidités.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.3.5 Risque de concentration

Le Groupe contrôle le risque de concentration par le biais des mécanismes suivants:

- Le niveau global des expositions aux risques de marché et de crédit est surveillé rigoureusement par le biais de paramètres et indicateurs de risques spécifiques approuvés par le Conseil d'administration et/ou le Risk committee sur délégation du Conseil d'administration et conformément au niveau de tolérance au risque du Groupe en évitant tout risque de concentration.
- Ces expositions et les limites correspondantes sont analysées de manière proactive par le Management Risk committee et/ou le Risk committee sur délégation du Conseil d'administration afin d'assurer qu'elles sont pleinement adaptées aux conditions de marché et de liquidité données ainsi qu'au cadre réglementaire du Groupe en matière de risque, et afin d'éviter tout risque de concentration dans un environnement de marché changeant.

4.4 Gestion des capitaux propres

Lorsqu'il gère les capitaux propres réglementaires, le Groupe a pour objectif de se conformer aux dispositions de l'autorité réglementaire dans les juridictions où il opère et à sauvegarder la capacité du Groupe à poursuivre l'exploitation.

L'adéquation des capitaux propres et l'utilisation des capitaux propres réglementaires sont surveillées en permanence par la direction du Groupe, en utilisant le cadre développé par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Les dispositions relatives aux capitaux propres du Groupe sont en fin de compte déterminées par les règles édictées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les capitaux propres du Groupe entrant en considération comprennent deux catégories:

- Le Tier 1 (fonds propres de base) constitué par le capital-actions (net de la valeur comptable des propres actions détenues), les intérêts minoritaires dans les filiales consolidées provenant des intérêts dans les capitaux propres permanents, les résultats non distribués et les réserves créées par attributions de résultats non distribués, sous déduction de la valeur comptable du goodwill net des engagements liés aux acquisitions.
- Le Tier 2 (fonds propres complémentaires) constitué de réductions collectives de valeur et de gains non réalisés sur la juste valeur d'instruments de placement disponibles à la vente.

Les actifs pondérés des risques sont déterminés en fonction de dispositions spécifiques qui reflètent les différents niveaux de risque liés à ces actifs et aux expositions hors bilan. Ces dispositions comprennent des montants relatifs au risque de crédit, risque de marché, risque lié à une non-contrepartie, risque de règlement et risque opérationnel.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le tableau ci-après résume la composition des capitaux propres réglementaires et les ratios du Groupe pour les exercices se terminant au 31 décembre 2011 et 2010. Au cours de ces deux exercices, les entités individuelles au sein du Groupe et le Groupe lui-même se sont conformés à toutes les exigences relatives aux capitaux propres imposées par les autorités de surveillance.

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Tier 1	Tillinono do orii	minorio do orn
Capital-actions	73.1	73.1
Primes d'émission	1,154.3	1,153.8
Autres réserves	77.8	42.6
Résultat non distribué	(318.3)	6.4
Intérêts minoritaires	24.6	22.8
IFRS: Total des capitaux propres	1,011.5	1,298.7
Moins: dividende proposé sur actions ordinaires (note 50)	(13.4)	(13.4)
Moins: réserve pour dividende futur estimé sur les Bons de participation	(2.3)	(2.5)
Moins: réserve pour réévaluation de titres de placement disponibles à la vente	(7.8)	(3.8)
Moins: prêts aux employés	(0.4)	(0.7)
Moins: goodwill (net des engagements liés aux acquisitions) et		
immobilisations incorporelles (hors logiciels)	(254.8)	(498.9)
Moins: actif financier à la juste valeur lié à MBAM net des intérêts minoritaires	(13.6)	(13.6)
Total des capitaux propres Tier 1	719.2	765.8
Tier 2 Réserve pour réévaluation de titres de placement disponibles à la vente (pondération 45%)	3.5	1.7
Total des capitaux propres réglementaires	722.7	767.5
Actifs pondérés des risques Bâle II: (BRI)		
Risque de crédit, y compris risque de règlement	3,588.7	3,620.9
Risque lié à une non-contrepartie	56.7	63.4
Risques de marché*	610.9	455.4
Risques opérationnels*	1,357.6	1,359.4
Total des actifs pondérés des risques	5,613.9	5,499.1
	31 décembre 2011 %	31 décembre 2010 %
Ratio BRI (après déduction du dividende proposé sur les actions ordinaires)	12.9	14.0

^{*} Montant pondéré du risque en multipliant par 12.5 les capitaux propres requis.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

5. RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊT

Résultat net des opérations d'intérêt	211.7	250.5
Total charges d'intérêts	(207.8)	(157.2)
Passifs financiers	(48.8)	(62.2)
Banques et clients	(159.0)	(95.0)
Charges d'intérêts		
Total produits des opérations d'intérêt et d'escompte	419.5	407.7
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	7.6	3.4
Détenus jusqu'à échéance	27.8	26.5
Actifs financiers à la juste valeur	48.9	60.9
Titres de placement disponibles à la vente	72.7	78.9
Avoirs auprès des banques et clients	262.5	238.0
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		
	millions de CHF	millions de CHF
	31 décembre 2011	31 décembre 2010

Produits d'intérêts courus sur actifs financiers ayant subi une perte de valeur: CHF 0.9 million (2010: CHF néant).

6. RÉSULTAT NET DES COMMISSIONS BANCAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	millions de CHF	millions de CHF
Produits des commissions bancaires et prestations de services		
Commissions sur négoce de titres et placements	484.8	520.0
Autres commissions de prestations de services	76.3	90.4
Commissions sur activités de prêt		0.1
Total des produits des commissions bancaires et prestations de services	561.1	610.5
Charges de commissions	(107.2)	(114.2)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	453.9	496.3

7. PRODUIT DES DIVIDENDES

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Titres destinés au négoce	18.2	8.4
Titres de placement disponibles à la vente	1.1	1.2
Produit des dividendes	19.3	9.6

8. PRODUIT NET DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Devises	83.2	64.1
Titres de capitaux propres	(0.1)	3.3
Produit net des opérations de négoce	83.1	67.4

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

9. PERTE NETTE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Titres de capitaux propres	(2.5)	(0.8)
Titres de créance	3.1	(4.5)
Titres d'assurance-vie	(11.4)	(29.9)
Dépréciation nette sur actif financier MBAM	-	(482.6)
Perte nette sur instruments financiers à la juste valeur	(10.8)	(517.8)

10. GAINS MOINS PERTES SUR TITRES DE PLACEMENT

Gains moins pertes sur titres de placement	5.1	16.1
Titres d'assurance-vie	0.3	4.7
Titres de créance	4.8	11.4
Gains sur cessions de titres disponibles à la vente – transféré à partir des Autres éléments du résultat global		
	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
10. GAINS MOINS PENTES SON TITNES DE PLACEMENT		

11. (PERTE DE VALEUR)/REPRISE DE PERTE DE VALEUR SUR PRÊTS ET AVANCES À LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	millions de CHF	millions de CHF
Pertes de valeur sur prêts et avances à la clientèle	(2.5)	(0.9)
Reprise de pertes de valeur sur prêts et avances à la clientèle	0.6	5.2
(Perte de valeur)/reprise de perte de valeur sur prêts et avances		
à la clientèle (note 25)	(1.9)	4.3

12. CHARGES OPÉRATIONNELLES

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Charges de personnel (note 13)	(459.3)	(473.9)
Services professionnels	(22.6)	(29.0)
Publicité et marketing	(11.4)	(10.8)
Charges administratives	(72.1)	(75.9)
Loyers et leasings d'exploitation	(33.9)	(38.4)
Amortissements des immobilisations corporelles (note 35)	(18.0)	(15.4)
Amortissements des immobilisations incorporelles		
Logiciels et licences informatiques (note 34)	(8.6)	(6.5)
Autres immobilisations incorporelles (note 34)	(14.3)	(28.8)
Frais juridiques et coût des litiges	(42.7)	(9.3)
Autres	(30.8)	(29.5)
Charges opérationnelles	(713.7)	(717.5)

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

13. CHARGES DE PERSONNEL

Charges de personnel	(459.3)	(473.9)
Autres	(21.1)	(21.9)
Plans d'intéressement en actions (note 52)	(15.5)	(26.6)
Autres charges de retraites nettes	(2.4)	(9.9)
Primauté des prestations (note 42)	(8.8)	(7.6)
Charges de retraites		
Charges sociales	(32.3)	(28.1)
Salaires, rémunérations et gratifications	(379.2)	(379.8)
	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2011 était de 2,547 et la moyenne des effectifs sur l'année était de 2,532 (au 31 décembre 2010: 2,462; moyenne: 2,410).

14. PERTE DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles	(74.3)	(12.0)
Perte de valeur sur goodwill	(170.1)	(366.8)
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	(244.4)	(378.8)

Voir note 34.1.

15. PERTE DE VALEUR SUR TITRES DE PLACEMENT DISPONIBLES À LA VENTE

Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente	(72.5)	
Titres de créance – Banques	(5.0)	
Titres de créance – Souverains	(67.5)	
	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

16. PROVISIONS POUR CHARGES DE RESTRUCTURATION

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Provisions pour charges de restructuration	(10.0)	
Total	(10.0)	-

En octobre 2011, le Groupe a publié les conclusions de la revue de ses activités réalisée au troisième trimestre 2011. Cette revue a conduit à la décision de fermer certaines activités à la performance insuffisante ou considérées comme périphériques.

Cette revue a entraîné la comptabilisation d'une charge de CHF 10.0 millions de provisions pour restructuration dans le compte de résultat consolidé. Elles concernent principalement les coûts liés au départ des employés et à la fermeture de bureaux à Dubaï, en Suisse, au Danemark et en Suède.

17. (CHARGE)/GAIN D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
(Charge)/gain d'impôt sur le résultat	(9.7)	7.5
Produit d'impôts différés (note 18)	7.6	18.2
(Charge)/gain d'impôt sur le résultat	(2.1)	25.7

L'impôt prélevé sur la perte avant impôts du Groupe diffère du montant théorique découlant du taux d'imposition de base de la maison mère comme suit:

Perte opérationnelle avant impôt	(289.3)	(794.4)
Charge d'impôt selon la moyenne pondérée du taux applicable		
de 11% (2010: 11%)	31.8	87.4
Impact fiscal:		
du résultat exonéré d'impôts	(2.9)	6.4
des pertes de valeur non déductibles	(19.4)	(41.6)
des différents taux d'imposition dans différents pays	13.4	0.5
de la reprise de provisions d'impôts excédentaires constituées lors		
d'exercices précédents	1.2	3.3
des pertes relatives aux exercices précédents comptabilisées	4.3	10.5
des pertes relatives à l'exercice en cours non comptabilisées	(14.5)	(46.5)
des pertes sur l'exercice en cours contrebalançant les profits		
sur l'exercice en cours		4.2
des bénéfices des exercices futurs comptabilisés	(8.0)	10.3
des dépréciations d'actifs d'impôts différés	(7.7)	(8.7)
des autres différences	(0.3)	(0.1)
Total (charge)/gain d'impôt sur le résultat	(2.1)	25.7

La moyenne pondérée du taux d'imposition de 11% est basée sur les taux d'imposition locaux des entités opérationnelles relativement au résultat imposable dans ces juridictions.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

18. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts sur le résultat différés ressortent de toutes les différences en termes d'engagement («liability method»), en appliquant le taux fiscal local prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés comprennent les éléments suivants:

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Actifs d'impôts différés	48.6	54.2
Passifs d'impôts différés	(37.6)	(58.1)
Actifs/(passifs) d'impôts différés, nets	11.0	(3.9)
Le mouvement enregistré au compte de l'impôt différé net est		
Au 1 ^{er} janvier	(3.9)	(19.1)
Charge enregistrée au compte de résultat pour la période	7.6	18.2
Ajustement par les Autres éléments du résultat global sur titres de placemen	t	
disponibles à la vente	7.4	1.9
Changements d'estimations relatives aux exercices précédents		(4.2)
Différences de change	(0.1)	(0.7)
Au 31 décembre	11.0	(3.9)
Les actifs et passifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants	.	
Pertes fiscales reportées	43.0	49.3
Différences temporaires: produits selon les IFRS non comptabilisés dans le re	ésultat	
imposable*	5.6	4.9
Actifs d'impôts différés	48.6	54.2
Provenant d'acquisitions d'immobilisations incorporelles	(25.9)	(45.5)
Différences temporaires: charges selon les IFRS non comptabilisées dans le r		(43.0)
imposable*	(11.7)	(12.6)
Passifs d'impôts différés	(37.6)	(58.1)
Actifs/(passifs) d'impôts différés, nets	11.0	(3.9)
Le gain d'impôts différés dans le compte de résultat se compose des différen	ices temporaires suivani	tes:
Utilisation des pertes fiscales reportées	(8.4)	(2.4)
Création d'actifs d'impôts différés	1.7	33.6
Dépréciations d'actifs d'impôts différés	(7.7)	(8.7)
Passifs d'impôts différés liés à des immobilisations incorporelles dépréciées	17.7	
Passifs d'impôts différés liés à des immobilisations incorporelles amorties	3.5	0.4
Autres différences temporaires	0.8	(4.7)
Produit d'impôts différés	7.6	18.2

^{*} Les différences temporaires résultant en actifs d'impôts différés de CHF 5.6 millions concernent les différences temporaires de comptabilisation de produits et charges à hauteur de CHF 4.8 millions et un montant de CHF 0.8 million lié à des correctifs de valeurs apportés aux actifs et passifs financiers reflétés uniquement dans les comptes servant de base à la taxation locale.

^{**} Les différences temporaires résultant en passifs d'impôts différés de CHF 11.7 millions concernent l'évaluation d'actifs financiers non reflétée dans les comptes servant de base à la taxation locale à hauteur de CHF 6.7 millions, des actifs de retraite comptabilisés conformément aux normes IFRS mais pas pour l'imposition locale à hauteur de CHF 4.2 millions, les différences temporaires de comptabilisation de produits de CHF 0.7 million et un montant de CHF 0.1 million relatif à d'autres différences temporaires entre les réglementations fiscales locales et les normes comptables.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le Groupe affiche des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportées de CHF 43 millions découlant de certaines filiales qui présentent des pertes fiscales de CHF 263 millions (2010: CHF 303 millions), à déduire des impôts sur les résultats futurs. Sur les pertes fiscales reportées, CHF 34 millions expireront dans moins de trois ans, CHF 207 millions expireront dans plus de trois ans mais moins de sept ans et CHF 22 millions dans plus de sept ans. Le Groupe n'entend pas rapatrier les bénéfices de ses filiales dans un avenir proche et n'enregistre par conséquent pas d'impôts différés s'agissant des bénéfices non distribués.

19. RÉPARTITION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE ORDINAIRE ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SUR LA BASE DE LA LOCALISATION OPÉRATIONNELLE

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
Exercice se terminant le 31 décembre 2011	millions de Chr	millions de Chr	millions de CHF
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	168.7	250.8	419.5
Charges d'intérêts	(101.5)	(106.3)	(207.8)
Résultat net des opérations d'intérêt	67.2	144.5	211.7
nosaltat not acs operations a interest	07.2	177.0	211.7
Produits des commissions bancaires et prestations de services	258.3	302.8	561.1
Charges des commissions bancaires et prestations de services	(71.0)	(36.2)	(107.2)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	187.3	266.6	453.9
Produits des dividendes	19.1	0.2	19.3
Résultat net des opérations de négoce	38.7	44.4	83.1
(Perte)/gain net sur instruments financiers désignés à leur juste valeu	r (9.6)	(1.2)	(10.8)
Gains moins pertes sur titres de placement	1.3	3.8	5.1
Autre résultat/(perte) opérationnel	30.2	(29.3)	0.9
Profit/(perte) net des autres opérations	79.7	17.9	97.6
Résultat opérationnel	334.2	429.0	763.2
Charges opérationnelles	(359.2)	(354.5)	(713.7)
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	(28.0)	(216.4)	(244.4)
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente		(72.5)	(72.5)
Provision pour charge de restructuration	(2.5)	(7.5)	(10.0)
Perte de conversion transférée depuis le compte consolidé des autre	S		
éléments du résultat global		(10.0)	(10.0)
Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	(0.2)	(1.7)	(1.9)
Perte avant impôt	(55.7)	(233.6)	(289.3)
(Charge)/gain d'impôt	(11.1)	9.0	(2.1)
Perte nette de la période	(66.8)	(224.6)	(291.4)
Dustially such a statistical by			
Profit/(perte) net attribuable:	(70.0)	/044.0\	(004.4)
Perte nette attribuable aux actionnaires du Groupe	(79.3)	(214.8)	(294.1)
Profit/(perte) net attribuable aux intérêts minoritaires	7.8	(5.1)	2.7
	(71.5)	(219.9)	(291.4)

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
Exercice se terminant le 31 décembre 2010			
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	145.9	261.8	407.7
Charges d'intérêts	(72.6)	(84.6)	(157.2)
Résultat net des opérations d'intérêt	73.3	177.2	250.5
Produits des commissions bancaires et prestations de services	257.3	353.2	610.5
Charges des commissions bancaires et prestations de services	(73.8)	(40.4)	(114.2)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	183.5	312.8	496.3
nesultat net des commissions bancanes et prestations de services	100.0	312.0	430.3
Produits des dividendes	9.4	0.2	9.6
Résultat net des opérations de négoce	27.4	40.0	67.4
(Perte)/gain net sur instruments financiers désignés à leur juste valeu	ur (7.3)	(510.5)	(517.8)
Gains moins pertes sur titres de placement	(0.2)	16.3	16.1
Autre résultat/(perte) opérationnel	32.5	(29.1)	3.4
(Perte)/profit net des autres opérations	61.8	(483.1)	(421.3)
Résultat opérationnel	318.6	6.9	325.5
Charges opérationnelles	(325.3)	(392.2)	(717.5)
Perte sur cession de participations		(23.5)	(23.5)
Reprise de perte de valeur/(perte de valeur) sur prêts et avances			<u> </u>
à la clientèle	4.7	(0.4)	4.3
Perte de valeur sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance		(4.4)	(4.4)
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill		(378.8)	(378.8)
Perte avant impôt	(2.0)	(792.4)	(794.4)
Gain d'impôt sur le résultat	11.5	14.2	25.7
Profit/(perte) net de la période	9.5	(778.2)	(768.7)
Profit/(perte) net attribuable:			
Profit/(perte) net attribuable aux actionnaires du Groupe	10.0	(731.8)	(721.8)
Perte nette attribuable aux intérêts minoritaires	(0.5)	(46.4)	(46.9)
	9.5	(778.2)	(768.7)
20. ESPÈCES ET AVOIRS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES			
	31 déc	embre 2011	31 décembre 2010

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Espèces	9.2	9.1
Avoirs auprès des banques centrales	1,070.1	702.7
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	1,079.3	711.8

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Créances sur les banques mises en nantissement

21. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes suivants ayant une échéance inférieure à 90 jours:

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	1,079.3	711.8
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	69.1	454.2
Créances sur les banques à vue	800.8	763.1
Créances sur les banques à terme	866.4	985.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie ayant une échéance inférieure à 90 jours	2,815.6	2,914.8
22. BONS DU TRÉSOR ET AUTRES PAPIERS MONÉTAIRES	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Bons du Trésor	620.6	705.3
Autres papiers monétaires	203.3	1,332.5
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	823.9	2,037.8
Bons du Trésor en nantissement auprès des banques centrales et des organismes de compensation	56.8	149.8
23. CRÉANCES SUR LES BANQUES		
	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
A vue	800.8	763.1
A terme, ayant une échéance inférieure à 90 jours	866.4	985.7
A terme, ayant une échéance supérieure à 90 jours	539.7	478.3
Créances sur les banques	2,206.9	2,227.1

Les créances sur les banques mises en nantissement concernent la couverture de transactions sur dérivés, ainsi qu'un compte bancaire du Groupe présentant un solde de CHF 15.9 millions, bloqué à la suite d'un arrangement avec un client. Le client a déposé une réclamation portant sur un produit d'investissement. Un arrangement a été trouvé avec le client dans l'attente d'une évaluation du produit d'investissement à l'échéance en 2012.

354.5

72.2

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

24. PRÊTS ET AVANCES À LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Créances sur la clientèle	7,271.7	6,979.1
Hypothèques	2,284.9	1,984.8
Prêts et avances, brut	9,556.6	8,963.9
Moins: provision pour créances compromises (note 25)	(8.4)	(6.1)
Prêts et avances à la clientèle	9,548.2	8,957.8

La répartition géographique du portefeuille de crédits du Groupe se présente comme suit:

	31 décembre 2011		31 (décembre 2010
	millions de CHF	%	millions de CHF	%
Amérique latine et Caraïbes	2,883.5	30.2	2,730.6	30.5
Asie et Océanie	2,497.5	26.2	2,099.5	23.4
Europe (autres pays)	1,933.6	20.2	1,933.1	21.6
Royaume-Uni	1,237.8	13.0	1,076.9	12.0
Etats-Unis et Canada	304.1	3.2	210.7	2.4
Afrique et Moyen-Orient	292.4	3.0	398.0	4.4
Suisse	219.6	2.3	225.4	2.5
Luxembourg	179.7	1.9	283.6	3.2
Total	9,548.2	100.0	8,957.8	100.0

Cette analyse est basée sur le lieu de résidence du client et non en fonction du domicile du risque de crédit.

25. PROVISION POUR CRÉANCES COMPROMISES SUR LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	6.1	17.0
Différences de change	0.4	(8.0)
Perte de valeur/(reprise de perte de valeur) sur prêts et avances à la clientèle		
(note 11)	1.9	(4.3)
Utilisation de provision		(5.8)
Au 31 décembre	8.4	6.1

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

26. COUVERTURE DES PRÊTS

Prêts et avances à la clientèle	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Hypothèques	2,282.8	1,984.8
Couverts par d'autres sûretés	7,196.7	6,925.0
Non couverts*	68.7	48.0
Total des prêts et avances à la clientèle	9,548.2	8,957.8
Engagements hors bilan		
Engagements conditionnels couverts par d'autres sûretés	421.6	435.5
Engagements conditionnels non couverts	31.2	35.1
Total des engagements hors bilan	452.8	470.6

^{*} Les prêts non couverts comprennent un montant de CHF 23.0 millions (2010: 33.0 millions) pour des prêts sans garanties et un montant de CHF 45.7 millions (2010: CHF 15.0 millions) pour des prêts couverts mais dont la valeur des garanties est inférieure à la valeur des prêts. La partie non garantie de ces prêts est certes classée comme non couverte, mais elle reste inférieure aux limites accordées aux clients pour leur part non couverte.

Voir note 4.1 pour plus de détails sur les couvertures.

27. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

27.1 Instruments financiers dérivés

Pour le Groupe, le risque de crédit est limité au coût potentiel de remplacement du contrat de swap ou du contrat à terme si la contrepartie venait à faire défaut. Ce risque fait l'objet d'une surveillance permanente basée sur la juste valeur courante des contrats, sur une fraction de leur montant notionnel et sur la liquidité du marché. Afin de contrôler le niveau de risque de crédit encouru, le Groupe évalue les contreparties selon les mêmes techniques que celles employées dans le cadre de ses activités de prêt et/ou procède à une évaluation aux valeurs de marché accompagnée d'accords de prise de collatéraux bilatéraux à partir d'un seuil convenu.

Le risque de crédit sur les contrats à terme de type «futures» portant sur des obligations, des taux d'intérêt et des indices est négligeable car ces contrats sont garantis par des espèces ou des titres négociables et les variations de leur valeur font l'objet d'un règlement journalier.

Les montants notionnels d'instruments financiers constituent une base de comparaison, mais ne donnent aucune indication sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur courante des instruments sous-jacents. Par conséquent, ils n'indiquent pas quelle est l'exposition du Groupe au risque de crédit ou de marché. Les instruments financiers dérivés peuvent être favorables (créances) ou défavorables (engagements) en fonction des fluctuations des taux d'intérêt du marché, des spreads de crédit, des taux de change ou de leur échéance. La juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés peut connaître sporadiquement des fluctuations importantes.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés détenus par le Groupe sont les suivantes:

		31	décembre 2011		31	décembre 2010
	Montant contractuel u notionnel millions	Justes valeurs Actifs millions	Justes valeurs Passifs millions	Montant contractuel ou notionnel millions	Justes valeurs Actifs millions	Justes valeurs Passifs millions
	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF
Instruments dérivés destinés au négoce	40 0	uo 0	40 0	40 0	us 5	40 0
Dérivés sur devises						
Opérations de change à terme	13,873.4	159.8	98.9	11,578.6	183.8	229.3
Options de gré à gré sur devises	2,232.9	29.8	26.0	2,572.9	43.7	39.1
Contrats à terme de type «futures»	30.7		2.3	25.3	1.4	
		189.6	127.2		228.9	268.4
Dérivés sur taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	2 052 7	52.8	21.7	1 446 7	15.0	15.0
Options de gré à gré sur taux	2,853.7	52.8	31.7	1,446.7	15.0	15.0
d'intérêt	131.2	5.9	0.3	48.2	0.4	0.6
Contrats à terme de type	131.2	5.5	0.3	40.2	0.4	0.0
«futures» sur taux d'intérêt	291.4	0.6	0.6	307.7	1.4	
"Idealos" our taax a interet	201.4	59.3	32.6	007.7	16.8	15.6
Options sur capitaux propres et contrats à terme de type «futures»						
sur indices	4,582.6	228.7	399.3	3,024.0	54.4	320.6
Swaps de défaut de crédit	160.8	3.7	7.7	122.8	4.3	3.3
Total return swaps	126.9	51.4		126.3	43.2	
Options et contrats à terme						
de type «futures» sur matières						
premières	74.0	3.4	2.4	62.4	5.1	0.3
		287.2	409.4		107.0	324.2
Total des actifs et passifs dérivés						
destinés au négoce		536.1	569.2		352.7	608.2
Dérivés détenus à des fins de couverture						
Dérivés désignés comme couverture de j	uste valeu	r				
Swaps de taux d'intérêt	654.9	1.4	34.1	700.9	1.1	25.6
Total des actifs et passifs dérivés déte-	304.0	1.4	0-7.1	700.0	1.1	20.0
nus à des fins de couverture		1.4	34.1		1.1	25.6
Total des actifs et passifs dérivés		537.5	603.3		353.8	633.8

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

27.2 Activités de couverture

Les pratiques en matière de couverture et de traitement comptable figurent à la note 2 (d).

Couverture de juste valeur

Le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux découlant d'une baisse éventuelle de la juste valeur de prêts à la clientèle ou d'actifs obligataires à taux fixes. Au 31 décembre 2011, la juste valeur nette de ces swaps était négative pour un montant de CHF 32.7 millions (2010: négative pour un montant de CHF 24.5 millions).

28. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR - DESTINÉS AU NÉGOCE

		31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Emis par des émetteurs publics:	Gouvernements	42.7	1.7
Emis par des émetteurs non publics:	Banques	90.6	87.6
Emis par des émetteurs non publics:	Autres	680.6	535.4
Total		813.9	624.7
Mouvement du compte durant l'exerce Au 1 ^{er} janvier	sice:	624.7	310.5
Achats	'	7,296.9	5,857.5
Cessions (ventes et remboursements)	(7,104.9)	(5,551.9)
(Pertes)/gains résultant de variations	de juste valeur	(2.8)	8.6
Au 31 décembre		813.9	624.7

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

29. ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR - DÉSIGNÉS À L'ORIGINE

		31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Emis par des émetteurs publics:	Gouvernements	51.1	52.8
Emis par des émetteurs non publics	Banques		7.1
Emis par des émetteurs non publics	Autres	1.6	4.0
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie*	263.2	256.2
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie	36.2	35.6
Autres	Part des revenus de MBAM	15.1	15.1
Total		367.2	370.8
Titres de capitaux propres	Non listés mais cotés	1.4	9.8
	Non cotés – transactions récentes de gré à	gré	
Titres de capitaux propres	dans des conditions de concurrence		0.1
Titres de créance	Listés	51.3	53.6
Titres de créance	Non listés		0.4
	Non cotés – modèles de flux de trésorerie		
Titres de polices d'assurance-vie	actualisés*	263.2	256.2
	Non cotés – modèles de flux de trésorerie		
Titres de polices d'assurance-vie	actualisés	36.2	35.6
	Non cotés – modèles de flux de trésorerie		
Autres	actualisés	15.1	15.1
Total		367.2	370.8
Mouvement du compte durant l'exe	rcice:		
Au 1 ^{er} janvier		370.8	714.8
Achats		123.2	32.8
Cessions (ventes et remboursement	s)	(119.9)	(30.8)
Comptabilisé lors de la déconsolidat	ion de MBAM		496.8
Perte nette non réalisée sur la dépré	ciation de l'actif financier MBAM		(482.6)
Cession de polices d'assurance-vie			(323.5)
Pertes résultant de variations de just	e valeur	(5.5)	(21.1)
Différences de change		(1.4)	(15.6)
Au 31 décembre		367.2	370.8

^{*} Voir note 39.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

30. TITRES DE PLACEMENT - DISPONIBLES À LA VENTE

		31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Emis par des collectivités publique	s: Gouvernements	1,857.8	1,561.0
Emis par des collectivités publique	s: Autres institutions du secteur	286.0	65.9
Emis par d'autres émetteurs:	Banques	1,762.4	1,978.9
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie	44.3	47.6
Emis par d'autres émetteurs:	Autres	33.8	36.9
		3,984.3	3,690.3
Titres de créance:	Listés/cotés	3,182.1	2,521.0
Titres de créance:	Non listés	8.0	61.6
	Non cotés – modèles de flux de trésorer		
Titres de créance:	actualisés	716.7	1,023.8
Titres de capitaux propres:	Listés/cotés	4.4	4.7
Titres de capitaux propres:	Non cotés – autres modèles	28.8	31.6
	Non cotés – modèles de flux de trésorer	ie	
Titres de polices d'assurance-vie:	actualisés	44.3	47.6
Titres de placement disponibles à l	a vente, nets	3,984.3	3,690.3
Titres en nantissement auprès des	banques centrales, des organismes de		
compensation ou de banques tierc	es*	2,502.0	1,875.5
Mouvement du compte durant l'ex	ercice:		
Au 1 ^{er} janvier		3,690.3	4,299.1
Différences de change		40.1	(336.2)
Achats		2,136.0	3,778.5
Cessions (ventes et remboursemen	its)	(1,841.8)	(3,664.3)
Transfert dans la catégorie «détenu	s jusqu'à échéance»**		(323.5)
Pertes résultant de variations de ju	ste valeur	(50.3)	(48.9)
Intérêts courus		10.0	(14.4)
Au 31 décembre		3,984.3	3,690.3

^{*} Le Groupe a mis des investissements financiers en nantissement pour un montant de CHF 2,090.0 millions (2010: CHF 1,582.9 millions). Cette mesure est liée au rôle de fournisseur de garanties assumé par le Groupe par rapport aux produits structurés émis par une filiale, dès lors que les détenteurs des produits structurés assument un risque de défaut qui varie selon le degré de solvabilité de l'émetteur. La non-solvabilité de l'émetteur peut entraîner une perte totale pour l'investisseur. Afin de réduire ce risque au maximum, SIX Swiss Exchange offre un service de garantie par nantissement des produits structurés et le Groupe a mis des actifs en nantissement auprès de SIX Swiss Exchange.

^{**} Au cours du précédent exercice, le Groupe a transféré une partie de ses investissements en polices d'assurance-vie de la catégorie «disponibles à la vente» vers la catégorie «détenus jusqu'à échéance». Les transferts hors de la catégorie «disponibles à la vente» vers la catégorie «détenus jusqu'à échéance» sont autorisés par les normes IFRS, sauf pour les exercices où le «tainting rule» s'applique. Le Groupe n'ayant jamais cédé d'actifs détenus jusqu'à échéance, le «tainting rule» ne s'applique pas (voir note 29). Au 31 décembre 2010, la valeur comptable des polices d'assurance-vie transférées durant l'année de la catégorie «disponibles à la vente» à la catégorie «détenues jusqu'à échéance» était de CHF 301.0 millions.

31. TITRES DE PLACEMENT - RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Autres éléments du résultat global - réévaluation des titres de placement disponibles à la vente:

Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente sont enregistrés dans une réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente dans les Autres éléments du résultat global (note 44).

Mouvement de la réserve durant l'exercice:

Au 31 décembre	(117.8)	(142.8)
disponibles à la vente	7.4	1.9
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres de placement		
de la réserve de titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	(4.6)	(16.1)
Transfert au Compte de résultat consolidé de la réalisation		
transférée vers le Compte de résultat consolidé	72.5	
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente		
avant impôts, net des intérêts minoritaires	(50.3)	(48.9)
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente,		
Au 1 ^{er} janvier	(142.8)	(79.7)
	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF

32. TITRES DE PLACEMENT – DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Emis par des collectivités publiques: Gouvernements	109.7	113.0
Emis par des collectivités publiques: Autres institutions du secteur public	304.8	313.8
Emis par d'autres émetteurs: Sociétés américaines d'assurance-vie	685.2	598.8
Emis par d'autres émetteurs: Services financiers	3.0	3.3
Titres de placement détenus jusqu'à échéance, bruts	1,102.7	1,028.9
Perte de valeur sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	(4.4)	(4.4)
Total	1,098.3	1,024.5

Mouvement du compte durant l'exercice:

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	1,024.5	510.5
Différences de change	(5.0)	(147.0)
Reclassement de titres de placement disponibles à la vente		323.5
Achats/primes payées	53.2	323.5
Remboursements	(3.8)	(0.5)
Charge pour perte de valeur		(4.4)
Intérêts courus	29.4	18.9
Au 31 décembre	1,098.3	1,024.5

Titres en nantissement auprès des banques centrales et organismes de compensation

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

33. PARTICIPATIONS

Liste des principales filiales du Groupe au 31 décembre 2011:

Dénomination	Type d'activité	Pays de domicile		Capital- actions (en milliers)
Filiales principales	_		0115	
EFG Bank AG, Zurich	Banque	Suisse	CHF	162,410
EFG Bank (Monaco), Monaco	Banque	Monaco	EUR	26,944
EFG Bank (Gibraltar) Ltd, Gibraltar	Banque	Gibraltar	GBP	3,000
EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd, Nassau	Banque	Bahamas	USD	27,000
EFG Bank von Ernst AG, Vaduz	Banque	Liechtenstein	CHF	25,000
EFG Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	Banque	Luxembourg	EUR	28,000
		Angleterre et Pays		
EFG Private Bank Ltd, London	Banque	de Galles	GBP	1,596
EFG Bank AB, Stockholm	Banque	Suède	SEK	100,000
EFG Banque Privée, Paris	Banque	France	EUR	10,000
EFG Asset Management France, Paris	Gestion d'actifs	France	EUR	569
PRS Investment Services (Cayman) Limited,	Conseil en investissements			
George Town	et administration de fonds	Îles Caïman	USD	
	Conseil en investissements			
PRS International Consulting Inc, Miami	et administration de fonds	Etats-Unis	USD	
Bull Wealth Management Group Inc, Toronto	Conseil en investissements	Canada	CAD	276
EFG Wealth Management (Canada) Limited, Toronto	Conseil en investissements	Canada	CAD	500
EFG Wealth Management (India) Private Ltd, Mumbai	Conseil en investissements	Inde	INR	75,556
Asesores Y Gestores Financieros S.A., Madrid	Conseil en investissements	Espagne	EUR	92
On Finance S.A., Lugano	Conseil en investissements	Suisse	CHF	1,000
SIF Swiss Investment Funds SA, Geneva	Administration de fonds	Suisse	CHF	2,500
Quesada Kapitalförvaltning AB, Stockholm	Gestion d'actifs	Suède	SEK	2,000
EFG Capital International Corp, Miami	Courtier-négociant	Etats-Unis	USD	12,200
EFG Capital Asset Management LLC, Miami	Gestion d'actifs	Etats-Unis	USD	50
EFG Finance (Guernsey) Limited, Guernsey	Société financière	Guernesey	EUR	26
EFG Finance (Jersey) Ltd, Jersey	Société financière	Jersey	CHF	3
EFG Financial Products Holding AG, Zurich	Holding	Suisse	CHF	10,000
EFG Investment (Luxembourg) SA, Luxembourg	Holding	Luxembourg	EUR	577,603
EFG Asset Management Holding AG, Zurich	Holding	Suisse	CHF	600
LFS Investment VII AB, Stockholm	Société d'investissements	Suède	SEK	100

Toutes les filiales ci-dessus sont détenues à 100%, hormis EFG Financial Products Holding AG (56.9%), EFG Wealth Management (India) Private Ltd (75%), Asesores y Gestores Financieros S.A. (72%) et LFS Invest VII AB (10.7% et contrôle).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

34. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 1 ^{er} janvier 2010	Logiciels et licences informatiques millions de CH	Autres immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Total des immobilisations incorporelles millions de CHF
Coût	33.7	546.7	1,105.9	1,686.3
Amortissements cumulés	(19.6)	(140.4)	(35.0)	(195.0)
Valeur comptable nette	14.1	406.3	1,070.9	1,491.3
Exercice se terminant le 31 décembre 2010				
Valeur comptable nette, solde d'ouverture	14.1	406.3	1,070.9	1,491.3
Acquisition de logiciels et de licences informatiques	8.7			8.7
Charge d'amortissement pour l'exercice				
- logiciels et licences informatiques (note 12)	(6.5)			(6.5)
Charge d'amortissement pour l'exercice – autres				
immobilisations incorporelles (note 12)		(28.8)		(28.8)
Charge pour perte de valeur de l'exercice		(12.0)	(366.8)	(378.8)
Cession liée à la restructuration de MBAM		(226.1)	(270.7)	(496.8)
Réévaluation des engagements de paiements futurs			7.3	7.3
Différences de change	(0.3)	(7.9)	(9.4)	(17.6)
Valeur comptable nette, solde de clôture	16.0	131.5	431.3	578.8
Au 31 décembre 2010 Coût	40.8	296.5	805.9	1 142 2
	(24.8)			1,143.2
Amortissements cumulés et perte de valeur Valeur comptable nette	16.0	(165.0)	(374.6)	578.8
valeur comptable nette	10.0	131.0	431.3	576.6
Exercice se terminant le 31 décembre 2011 Valeur comptable nette, solde d'ouverture	16.0	131.5	431.3	578.8
Acquisition de logiciels et de licences informatiques	10.3	131.5	431.3	10.3
Charge d'amortissement pour l'exercice	10.3			10.3
 logiciels et licences informatiques (note 12) 	(8.6)			(8.6)
Charge d'amortissement pour l'exercice – autres	(0.0)			(0.07
immobilisations incorporelles (note 12)		(14.3)		(14.3)
Charge pour perte de valeur de l'exercice (note 34.1)		(74.3)	(170.1)	(244.4)
Réévaluation des engagements de paiements		(7.110)	(17011)	(= :/
futurs (note 34.2)			(14.7)	(14.7)
Différences de change		(1.9)	(4.6)	(6.5)
Valeur comptable nette, solde de clôture	17.7	41.0	241.9	300.6
Au 31 décembre 2011				
Coût	51.6	190.8	616.8	859.2
Amortissements cumulés et perte de valeur	(33.9)	(149.8)	(374.9)	(558.6)
Valeur comptable nette	17.7	41.0	241.9	300.6

Depuis sa création, le Groupe a acquis plusieurs sociétés et/ou secteurs d'activité. Ces opérations ont généralement été réalisées pour atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants: acquérir des relations clients, du savoir-faire ou des produits spécifiques ou établir une base permanente dans certaines villes ou certains pays.

Le traitement comptable de ces regroupements d'entreprises diffère selon les normes comptables en vigueur au moment de l'acquisition, comme indiqué ci-dessous.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

34.1 Charge pour perte de valeur de l'exercice

	Autres immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Total millions de CHF
Derivative Structured Asset Management, Suède/Îles Caïman	(6.7)	(57.6)	(64.3)
Asesores y Gestores Financieros S.A., Espagne	(24.9)	(21.9)	(46.8)
PRS International Consulting Inc, Etats-Unis	(27.0)	(12.0)	(39.0)
EFG Bank von Ernst AG, Liechtenstein	(1.9)	(27.5)	(29.4)
EFG Banque Privée, France	(5.3)	(17.0)	(22.3)
On Finance S.A., Suisse	(3.1)	(17.2)	(20.3)
Bansabadell Finance, Suisse		(7.4)	(7.4)
EFG Wealth Management Chiltern, Royaume-Uni	(1.8)	(5.1)	(6.9)
EFG Wealth Management (India) Private Limited, Inde	(2.5)	(0.6)	(3.1)
EFG Bank (Gibraltar) Ltd, Gibraltar		(2.4)	(2.4)
Bull Wealth Management Group Inc, Canada	(1.1)	(1.1)	(2.2)
Bruxinter, Suisse		(0.3)	(0.3)
Total	(74.3)	(170.1)	(244.4)

34.2 Evaluation des engagements de paiements futurs (Earnout)

Au cours de la période, un ajustement net de CHF 14.7 millions a été apporté aux engagements de paiements futurs, dans le cadre du processus de réévaluation annuel. Ces engagements se basent sur les niveaux de revenus générés par les filiales après acquisition.

Les ajustements de paiements futurs portent tous sur des acquisitions effectuées avant 2010, et sont par conséquent comptabilisés comme ajustements du goodwill.

34.3 Tests de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles du Groupe, regroupés sous le terme d'immobilisations incorporelles, acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, sont revus au moins une fois par année à la date du 31 décembre afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ces immobilisations ont été attribuées.

En se fondant sur la méthode de test de dépréciation décrite ci-après, le Groupe a conclu que les montants des immobilisations incorporelles allouées à toutes ses UGT à fin 2011 restaient recouvrables.

Pour la comparaison des valeurs comptables aux montants recouvrables selon l'approche de la «valeur d'utilité», les taux d'escompte ajustés du risque utilisés se basent sur les rendements observables des obligations d'Etat à long terme (dix ans) libellées dans les devises concernées, assortis d'une prime de risque de 5% à 7%. Une période de cinq ans est utilisée pour toutes les projections de flux de trésorerie.

Pour la comparaison des valeurs comptables à la «juste valeur diminuée des coûts de vente», les justes valeurs ont été calculées selon deux méthodes. Premièrement, sur la base des valeurs d'actif net et d'immobilisations incorporelles recouvrables de transactions comparables (2 à 4% des actifs sous gestion). Deuxièmement, sur la base d'un rapport cours/bénéfice compris entre 8 et 10 pour des transactions similaires effectuées par des sociétés cotées comparables. Cette approche repose sur les bénéfices futurs attendus.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les valeurs comptables de goodwill et d'immobilisations incorporelles attribuées à chaque unité génératrice de trésorerie sont les suivantes:

			31 décembre 2011	
		Immobilisations		
	Montant recouvrable	incorporelles	Goodwill	Total
Unité génératrice de trésorerie	basé sur	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
	Juste valeur diminuée des			
Banque Edouard Constant	coûts de vente		76.3	76.3
Harris Allday	Valeur d'utilité	21.0	35.4	56.4
PRS Group	Valeur d'utilité	1.7	33.7	35.4
	Juste valeur diminuée des			
Banque Monégasque de Gestion	coûts de vente	5.5	23.5	29
Asesores y Gestores Financieros SA	Valeur d'utilité	3.2	22.1	25.3
EFG Bank von Ernst AG	Valeur d'utilité	0.7	4.7	5.4
	Juste valeur diminuée			
	des coûts de vente / Valeur	r		
Autres unités génératrices de trésorerie	d'utilité	15.5	39.6	55.1
Total des valeurs comptables		47.6	235.3	282.9

L'évaluation de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles du Groupe tient compte des perspectives de performance de chaque UGT et des opérations sous-jacentes pour pouvoir déterminer si le montant recouvrable pour ces UGT couvre la valeur comptable. Sur la base des tests effectués, le Groupe a conclu que les immobilisations incorporelles et les goodwill demeuraient recouvrables au 31 décembre 2011.

Les revenus sont estimés sur la base des activités actuelles et futures et des résultats qui en découlent.

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité à des baisses permanentes des actifs sous gestion qui auraient un impact sur les résultats futurs attendus. Le tableau présente l'impact de baisses de 20% et de 50% du résultat anticipé avant impôts.

		Impact en termes	Impact en termes
		de perte de	de perte de
		valeur suite à une	valeur suite à une
	Actifs	baisse de 20% du	baisse de 50% du
	actuellement sous	résultat anticipé	résultat anticipé
	gestion	avant impôts	avant impôts
Unité génératrice de trésorie	milliards de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Banque Edouard Constant	2.7	13.3	48.6
Harris Allday	3.6		20.3
PRS Group	1.8	7.1	17.9
Banque Monégasque de Gestion	0.7	-	-
Asesores y Gestores Financieros SA	3.9	6.0	15.0
EFG Bank von Ernst AG	0.9	4.5	5.4

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

35. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 1 ^{er} janvier 2010	Terrains et immeubles millions de CHF	Installations dans locaux loués millions de CHF	Meubles, équipe- ments, véhicules à moteur millions de CHF	Matériel informatique millions de CHF	Total
Coût	4.4	43.5	21.8	35.2	104.9
Amortissements cumulés	(0.5)	(15.8)	(10.7)	(21.9)	
Valeur comptable nette	3.9	27.7	11.1	13.3	
Exercice se terminant le 31 décembre 2010					
Valeur comptable nette, solde d'ouverture	3.9	27.7	11.1	13.3	56.0
Achats		3.5	3.0	7.2	13.7
Charge d'amortissements pour l'exercice					
(note 12)		(5.0)	(3.1)	(7.3)	(15.4)
Cession de participations		(2.6)	(0.4)	(0.4)	(3.4)
Cessions et dépréciations		(0.1)	(0.2)	(0.1)	(0.4)
Différences de change	(0.6)	(1.3)	(0.7)	(0.4)	(3.0)
Valeur comptable nette, solde de clôture	3.3	22.2	9.7	12.3	47.5
Au 31 décembre 2010 Coût Amortissements cumulés	3.8	40.2	21.4	39.1 (26.8)	104.5
Valeur comptable nette	3.3	22.2	9.7	<u> </u>	
·	0.0			12.0	47.0
Exercice se terminant le 31 décembre 2011 Valeur comptable nette, solde d'ouverture	3.3	22.2	9.7	12.3	47.5
Achats	3.3	1.4	1.7	6.1	
Charge d'amortissements pour l'exercice		1.4	1.7	0.1	9.2
(note 12)	(0.1)	(7.8)	(3.1)	(7.0)	(18.0)
Cessions et dépréciations		(0.1)	(0.1)		(0.2)
Différences de change		(0.17	(0.2)		
Valeur comptable nette, solde de clôture	3.2	15.7	8.0	11.3	
Au 31 décembre 2011					
Coût	3.8	41.0	21.7	44.8	111.3
Amortissements cumulés	(0.6)	(25.3)	(13.7)	(33.5)	(73.1)
Valeur comptable nette	3.2	15.7	8.0	11.3	38.2

36. AUTRES ACTIFS

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Actifs transitoires	65.4	72.0
Soldes de règlement	55.0	72.4
Actifs d'impôts courants	15.7	24.3
Autres actifs	57.9	45.4
Autres actifs	194.0	214.1

37. ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Engagements envers les banques à vue	528.8	175.9
Engagements envers les banques à terme	250.2	161.9
Engagements envers les banques	779.0	337.8

38. ENGAGEMENTS ENVERS LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Ne portant pas intérêt	7,343.5	7,476.6
Portant intérêt	7,054.9	7,427.8
Engagements envers la clientèle	14,398.4	14,904.4

39. PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

	31 déc	cembre 2011	31 décembre 2010
	mil	lions de CHF	millions de CHF
Assurances-vie synthétiques		279.3	270.6
Actions (positions courtes)		148.2	197.5
Titres hybrides		25.1	
Titres de créance (positions cour	rtes)	20.1	
Engagements d'acheter des inté	érêts minoritaires	18.0	18.6
		490.7	486.7
Titres de créance	Listés/cotés	20.1	
Titres de créance actualisés	Non cotés – modèle de flux de trésorerie actualisés	279.3	270.6
	Non cotés – transactions récentes dans des condi-		
Titres de capitaux propres	tions de concurrence normales		36.8
Titres de capitaux propres	Listés/cotés	148.2	160.7
Titres de capitaux propres	Modèle de flux de trésorerie actualisés	18.0	18.6
Titres hybrides	Non cotés	25.1	
Total		490.7	486.7

Impact de la notation de crédit

Les modifications des facteurs de risque de marché se traduisent par des variations de juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur. La notation de crédit du Groupe n'a pas eu d'impact sur la juste valeur de ces passifs.

Assurances-vie synthétiques

Le passif financier constitué par les assurances-vie synthétiques se réfère à une transaction structurée qui est couverte, sur le plan économique, par un portefeuille de polices d'assurance-vie classé comme actif financier – titres de polices d'assurance-vie à la juste valeur et enregistré à CHF 263.2 millions (2010: CHF 256.2 millions, voir note 29).

Engagements d'acheter des intérêts minoritaires

Les actionnaires minoritaires d'Asesores y Gestores Financieros SA ont le droit de vendre leurs actions à une filiale détenue à 100% par EFG International AG. Ce droit est applicable à partir du 1er janvier 2010 et expire à la survenance d'événements futurs potentiels. Conformément à la norme IAS 32, ces options de vente donnent lieu à un passif financier qui correspond au montant du rachat actualisé. Ce passif a été initialement comptabilisé en 2008 par reclassification des capitaux propres du Groupe. Au 31 décembre 2011, ce passif financier était évalué à CHF 18.0 millions (2010: CHF 18.6 millions).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

40. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Produits structurés émis	3,356.5	2,863.0
	3,356.5	2,863.0

41. AUTRES PASSIFS

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Passifs transitoires	198.9	153.4
Soldes de règlement	75.8	58.9
Provisions pour litiges	26.0	
Provisions pour restructuration	7.5	
Absences de courte durée rémunérées	7.2	8.2
Obligations d'acquisitions conditionnelles	3.8	32.4
Autres passifs	33.3	47.0
Total des autres passifs	352.5	299.9

Provision pour restructuration

Voir note 16.

Procédures judiciaires

Le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires dans le cadre normal de ses activités. Il constitue des provisions pour des procédures en cours ou potentielles si la Direction est d'avis que le Groupe est susceptible de devoir faire face à des paiements ou à des pertes et si leur montant peut être raisonnablement estimé.

Le Groupe est engagé dans un litige en Suisse en relation avec des contrats frauduleusement autorisés et dans lequel des plaintes à hauteur d'une exposition nette d'environ EUR 26 millions ont été déposées. Le Groupe s'y oppose vigoureusement et il n'est pas possible à ce stade de déterminer la perte qu'il pourrait éventuellement subir.

Une action collective et une procédure d'arbitrage distincte sont en instance devant l'United States District Court du district sud de New York contre une filiale du Groupe; selon les allégations, le Groupe n'aurait pas fait preuve de la diligence requise en relation avec l'achat de parts du fonds Fairfield Sentry par des clients. Un règlement de l'action collective et de la procédure d'arbitrage a été convenu pour un montant d'USD 8.5 millions et a été soumis pour approbation au tribunal.

Plusieurs entités du Groupe ont été citées comme défenderesses dans des actions en justice par les liquidateurs de Fairfield Sentry Ltd et Fairfield Sigman Ltd devant l'US Bankruptcy Court du district sud de New York, alléguant que les remboursements reçus par les entités du Groupe pour le compte des clients devaient être restitués à Fairfield Sentry Ltd et Fairfield Sigma Ltd. Le montant demandé est incertain, mais le Groupe le situe aux alentours d'USD 160 millions.

Une entité du Groupe est engagée dans un contentieux initié par un client, demandant l'annulation d'un contrat d'investissement et le remboursement de l'investissement majoré d'un intérêt. Le montant demandé est d'environ CHF 52 millions.

Une entité du Groupe est engagée dans un contentieux en Suède, porté devant les tribunaux par un ancien collaborateur de ladite entité. Se fondant sur une série d'accords, il demande le versement de bonus et d'indemnités supplémentaires en relation avec son poste au sein de l'entité, pour un montant total de SEK 36 millions.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le Groupe s'oppose vigoureusement aux procédures et contentieux et pense posséder de solides arguments pour sa défense. Le Groupe ne s'attend pas à ce que la résolution finale des procédures dans lesquelles il est impliqué, ait un impact significatif sur sa situation financière.

42. OBLIGATIONS À TITRE DE PRESTATIONS DE RETRAITES

Le Groupe a deux régimes définis comme à prestations définies selon la norme IFRS. Ces régimes sont gérés en Suisse («plan suisse») et dans les Îles Anglo-Normandes («plan des Îles Anglo-Normandes»). Le «plan suisse» n'est pas un régime à prestations définies au sens strict, mais en raison d'un rendement garanti minimum prévu par la législation suisse sur les retraites, il est considéré comme tel bien que le Groupe n'ait pas d'autre obligation que de fournir ce rendement minimum garanti.

Le «plan des Îles Anglo-Normandes» n'est pas agrégé avec le «plan suisse» en raison de sa taille restreinte. Le «plan des Îles Anglo-Normandes» a financé des engagements pour un montant de CHF 3.9 millions, la juste valeur de ses actifs s'élève à CHF 4 millions et l'engagement non financé a diminué de CHF 0.5 million au cours du présent exercice.

Le Groupe applique la méthode dite du «corridor» qui consiste à comptabiliser les gains et pertes actuariels sur la période résiduelle de travail des employés en tant que produit ou charge si le cumul net des gains et pertes actuariels est supérieur à 10% de la valeur la plus haute entre l'obligation à titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de tout régime de retraite.

Le «plan suisse»

Mouvements de la valeur actuelle des engagements financés:

	Au 31 décembre 2011 millions de CHF	Au 31 décembre 2010 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	184.6	182.4
Coûts des services	9.8	8.4
Cotisations des employés	7.4	6.9
Prestations versées	(3.8)	(13.6)
Coût financier	5.4	5.3
Règlements	(3.0)	
Transferts de pensions	(3.1)	(3.7)
(Gain) actuariel/perte actuarielle de l'exercice	(0.9)	(1.1)
Au 31 décembre	196.4	184.6

Mouvements de la juste valeur des actifs du plan:

Au 1 ^{er} janvier	165.4	163.1
Cotisations des employés	7.4	6.9
Cotisations de l'employeur	14.4	14.0
Prestations versées	(3.8)	(13.6)
Rendement attendu des actifs du plan	6.7	6.6
Perte actuarielle de l'exercice	(6.0)	(7.9)
Règlements	(2.8)	
Transferts de pensions	(3.1)	(3.7)
Au 31 décembre	178.2	165.4

Des actifs du plan à hauteur de CHF 3.7 millions (2010: CHF 2.3 millions) ont été mis en nantissement auprès de tiers qui ont octroyé aux employés des prêts hypothécaire pour le financement de leur résidence principale.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Coût total des pensions sur la période (note 13)

42. OBLIGATIONS À TITRE DE PRESTATIONS DE RETRAITES (SUITE)

Montants portés au bilan:

		A 04 1/ 1 0040
	Au 31 décembre 2011 millions de CHF	Au 31 décembre 2010 millions de CHF
Au 31 décembre		
Valeur actuelle des engagements financés	196.4	184.6
Juste valeur des actifs du plan	(178.2)	(165.4)
Déficit	18.2	19.2
Pertes actuarielles non comptabilisées	(28.2)	(23.6)
Pensions prépayées	(10.0)	(4.4)
Actif non comptabilisé en fin d'année	(1212)	(
Actif net comptabilisé au bilan	(10.0)	(4.4)
Mouvements de l'actif net comptabilisé au bilan:	Au 31 décembre 2011 millions de CHF	Au 31 décembre 2010
	millions de Chr	millions de CHF
Au 1er janvier	(4.4)	(4.4)
Coûts nets des pensions sur la période	8.8	7.6
Coûts supplémentaires selon IAS 19		6.4
Cotisations de l'employeur	(14.4)	(14.0)
Pensions prépayées	(10.0)	(4.4)
Au 31 décembre	(10.0)	(4.4)
Mouvements des pertes actuarielles non comptabilisées:		
Au 1er janvier	23.6	23.7
Gain actuariel de l'exercice résultant des engagements pour prestations défin	nies (0.9)	(1.1)
Pertes actuarielles provenant des actifs du plan	6.0	7.9
Effet du plafonnement des actifs		(6.4)
Perte comptabilisée durant l'exercice	(0.5)	(0.5)
Au 31 décembre	28.2	23.6
Mouvements comptabilisés dans le compte de résultat:		
Coûts des services	9.8	8.4
Coût financier	5.4	5.3
Rendement attendu des actifs du plan	(6.7)	(6.6)
Règlements, net des réductions	(0.2)	
Amortissement de la variation du corridor	0.5	0.5

7.6

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Allocation d'actifs:

	Au 31 décembre 2011 %	Au 31 décembre 2010 %
Instruments de dette	62.6	58.5
Instruments de capitaux propres	25.2	22.4
Liquidités	11.4	18.6
Immobilier	0.0	0.0
Autres	0.8	0.5
	100.0	100.0

Le rendement effectif des actifs du plan atteignait CHF 0.8 million en 2011 (2010: CHF (1.3) million).

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Valeur actuelle des obligations					
du régime à prestations définies	196.4	184.6	182.4	189.0	163.0
Juste valeur des actifs du plan	178.2	165.4	163.1	167.3	165.4
Couverture: (déficit)/excédent	(18.2)	(19.2)	(19.3)	(21.7)	2.4
Ajustements liés à l'expérience					
des actifs du plan	(6.0)	(7.9)	(8.3)	(21.6)	2.1
Ajustements liés à l'expérience					
des passifs du plan	(0.3)	(1.1)	(3.6)	(4.6)	2.6

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes:

	31 décembre 2011 %	31 décembre 2010 %
Taux d'escompte (p.a.)	2.75	3.00
Rendement attendu des actifs du plan (p.a.)	3.00	4.00
Augmentation future des salaires (p.a.)	1.00	1.00
Augmentation future des pensions (p.a.)	0.00	0.00
Taux de rotation (moyen) (p.a.)	15.00	10.00
	Age	Age
Age de la retraite (homme/femme)	65/64	65/64

Les hypothèses concernant les taux de mortalité attendus reposent sur des conseils, des statistiques officielles et l'expérience. Au 31 décembre 2011, l'espérance de vie moyenne d'un retraité homme était de 16.4 ans, sur la base d'un âge moyen de 68.9 ans, et celle d'une retraitée femme, de 18.8 ans, sur la base d'un âge moyen de 68.6 ans (références: tableaux LPP 2010).

Le rendement attendu des actifs du plan est déterminé en considérant les rendements attendus des actifs sous-jacents de la politique d'investissement. Les rendements attendus des investissements à taux fixe sont basés sur les taux actuariels bruts à la date du bilan. Les rendements attendus sur les investissements en actions et en immeubles sont le reflet des taux de rendement à long terme réels historiques des marchés respectifs.

Les contributions attendues de l'employeur aux avantages postérieurs à l'emploi prévus par le plan de prévoyance pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 s'élèvent à CHF 14.5 millions.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

43. CAPITAL-ACTIONS ET PRIME D'ÉMISSION

Le tableau suivant détaille les mouvements du capital-actions et des primes d'émission. La valeur nominale des actions nominatives d'EFG International est de CHF 0.50 (actions ordinaires) et la valeur nominale des Bons de participation «B» (actions préférentielles) du Groupe est de CHF 15.00. Toutes les actions et tous les Bons de participation «B» émis par EFG International sont entièrement libérés.

43.1 Capital-actions

droit de vote	droit de vote*	Propres actions Actions ordinaires millions de CHF	Propres actions Bons de participation B* millions de CHF	Net millions de CHF
73.3	6.0	(6.1)	-	73.2
				-
		(0.1)		(0.1)
73.3	6.0	(6.2)	-	73.1
73.3	6.0	(6.2)	-	73.1
	ordinaires avec droit de vote millions de CHF 73.3	ordinaires avec droit de vote millions de CHF millions de CHF millions de CHF 73.3 6.0	ordinaires avec droit de vote* droit de vote* millions de CHF millions de CHF 73.3 6.0 (6.1) 73.3 6.0 (6.2)	ordinaires avec participation sans droit de vote droit de vote* millions de CHF millions de CH

Δu 31 d	décembre 2011	1,330.6	2.0	(178.3)	_	1,154.3
Actions	ordinaires rachetées					
Actions	ordinaires vendues			0.5		0.5
<u>Au 31 d</u>	lécembre 2010	1,330.6	2.0	(178.8)		1,153.8
Actions	ordinaires rachetées			(4.0)		(4.0)
Actions	ordinaires vendues			0.4		0.4
Au 1 ^{er} ja	anvier 2010	1,330.6	2.0	(175.2)		1,157.4
43.2	Prime d'émission	Actions ordinaires avec droit de vote millions de CHF	Bons de participation sans droit de vote* millions de CHF	Propres actions Actions ordinaires millions de CHF	Propres actions Bons de participation B* millions de CHF	Net millions de CHF

^{*} Chaque Bon de participation «B» représente une partie du Certificat fiduciaire émis par EFG International AG et est lié à un intérêt dans les actions de classe «B» émises par EFG Finance (Guernsey) Ltd.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

43.3 Nombre d'actions

Le tableau suivant détaille les mouvements du nombre d'actions émises par le Groupe:

Capital-actions net (millions de CHF)	73.3	6.0	(6.2)	-	73.1
Au 31 décembre 2011	146,670,000	400,000	(12,358,783)	-	
Actions ordinaires rachetées			(579)		
Actions ordinaires vendues			54,007		
Au 31 décembre 2010	146,670,000	400,000	(12,412,211)	<u>-</u>	
Actions ordinaires rachetées			(155,656)		
Actions ordinaires vendues			26,539		
Au 1 ^{er} janvier 2010	146,670,000	400,000	(12,283,094)		
Nominal	CHF 0.50	CHF 15	CHF 0.50	CHF 15	
	Actions ordinaires avec droit de vote	Bons de participation sans droit de vote	Propres actions Actions ordinaires	Propres actions Bons de Participation B	Net

Toutes les transactions portant sur les actions d'EFG International AG sont négociées aux prix du marché.

Le nombre total d'actions vendues en 2011 s'élève à 54,007 (2010: 26,539) à un cours moyen de CHF 9.81 par action (2010: CHF 16.15). Le nombre total d'actions propres acquises en 2011 se monte à 579 (2010: 155,656) à un prix moyen de CHF 12.97 par action (2010: CHF 26.33).

Le 13 janvier 2012, le Groupe a annoncé avoir acquis 135,219 Bons de participation en échange de l'émission de nouvelles obligations Tier 2 conformes aux critères de Bâle III. Au total, 135,219 Bons de participation, représentant environ 33.8% du montant nominal émis, ont été validement proposés à l'échange, offre acceptée par une filiale détenue à 100%. En contrepartie, ladite filiale a émis des obligations pour un montant nominal d'EUR 67,604,000. Les nouvelles obligations sont dotées d'une échéance de dix ans et verseront un coupon annuel de 8% durant les cinq premières années.

Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2,282,500 au maximum par l'émission de 4,565,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du Groupe et de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs des droits d'option.

Le capital-actions peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 10,000,000 au maximum par l'émission de 20,000,000 d'actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice de droits de conversion et/ou d'option octroyés en relation avec de nouveaux emprunts obligataires convertibles ou d'autres instruments de financement émis par le Groupe ou l'une de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs des droits de conversion et/ou d'option.

Capital-actions autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 28 avril 2012 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum par l'émission de 50,000,000 d'actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

44. AUTRES RÉSERVES

	Réserve IAS 39 millions de CHF	Plan d'intéresse- ment en actions millions de CHF	Autres millions de CHF	Total millions de CHF
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	(79.7)	56.0	183.8	160.1
Plan d'intéressement en actions		26.6		26.6
Pertes de juste valeur sur titres de placement disponibles	S			
à la vente, avant impôts, net des intérêts minoritaires	(48.9)			(48.9)
Transfert au Compte de résultat consolidé de la réalisa-				
tion de la réserve de titres de placement disponibles à la				
vente, avant impôts	(16.1)			(16.1)
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres de				
placement disponibles à la vente	1.9			1.9
Ecarts de conversion, avant impôts			(81.0)	(81.0)
Au 31 décembre 2010	(142.8)	82.6	102.8	42.6
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	(142.8)	82.6	102.8	42.6
Plan d'intéressement en actions		15.5		15.5
Pertes de juste valeur sur titres de placement disponibles	s			
à la vente, avant impôts, net des intérêts minoritaires	(50.3)			(50.3)
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la				
vente transférée vers le Compte de résultat consolidé	72.5			72.5
Transfert au Compte de résultat consolidé de la réalisa-				
tion de la réserve de titres de placement disponibles à la				
vente, avant impôts	(4.6)			(4.6)
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres de				
placement disponibles à la vente	7.4			7.4
Perte sur écarts de conversion transférée vers le Compte	;			
de résultat consolidé			10.0	10.0
Ecarts de conversion, avant impôts			(15.3)	(15.3)
Au 31 décembre 2011	(117.8)	98.1	97.5	77.8

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

45. ÉLÉMENTS HORS BILAN - PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Garanties émises en faveur de tiers	322.4	315.9
Engagements irrévocables	130.4	154.7
Engagements de contrats de location	172.4	152.5
Total	625.2	623.1

Le tableau suivant résume les éléments hors bilan du Groupe par échéances:

	Moins de 1 an millions de CHF	De 1 à 5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2011				
Garanties émises en faveur de tiers	189.3	68.7	64.4	322.4
Engagements irrévocables	29.1	101.3	-	130.4
Engagements de contrats de location	70.2	74.3	27.9	172.4
Total	288.6	244.3	92.3	625.2
31 décembre 2010				
Garanties émises en faveur de tiers	163.1	88.6	64.2	315.9
Engagements irrévocables	70.2	84.3	0.2	154.7
Engagements de contrats de location	31.9	84.3	36.3	152.5
Total	265.2	257.2	100.7	623.1

L'échéance des garanties financières est basée sur la date d'échéance contractuelle la plus proche. L'échéance des engagements irrévocables est basée sur les dates auxquelles les engagements de prêts à des clients cessent d'exister. Quand une société du Groupe est le preneur de bail, les paiements minimums futurs de contrats de location irrévocables sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

46. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Placements fiduciaires auprès de banques tierces	2,272.2	2,633.0
Dépôts auprès de banques affiliées du Groupe		7.1
Prêts et autres opérations fiduciaires	5.1	6.3
Total	2,277.3	2,646.4

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

47. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe repose sur la manière dont la direction passe en revue la performance des opérations. La principale distinction est opérée entre le secteur Private Banking et Wealth Management, Asset Management et Financial Products. Le secteur Private Banking et Wealth Management est géré sur une base régionale et partagé entre l'Europe continentale, l'Asie, les Amériques et le Royaume-Uni. La région Asie comprend Hongkong, Singapour, Taïwan, le Moyen-Orient et l'Inde. La région Amériques inclut les Etats-Unis, le Canada, les Bahamas et les Îles Caïman. L'Europe continentale englobe

	Private Banking et Wealth management				
	millions de CHF	Reste de l'Europe millions de CHF	Amériques millions de CHF	Royaume-Uni millions de CHF	
Au 31 décembre 2011					
Revenus du secteur provenant de clients externes	186.3	134.4	77.2	132.6	
Charges du secteur	(173.7)	(132.5)	(69.5)	(93.6)	
Amortissements d'immobilisations corporelles et de logiciels	(10.4)	(3.6)	(2.0)		
Marge opérationnelle totale	2.2	(1.7)	5.7	37.5	
Coûts d'acquisition et perte de valeur d'immobilisations	۷.۲	(1.77	3.7	37.3	
incorporelles	(7.7)	(235.9)	(2.7)	(8.9)	
Perte de valeur/(reprise de perte de valeur) sur prêts et	(/	((=== /	(512)	
avances à la clientèle	(0.2)			(1.7)	
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente	(67.5)			. ,	
Perte de conversion transférée depuis le Compte consolidé					
des autres éléments du résultat global		(10.0)			
Résultat du secteur avant impôts	(73.2)	(247.6)	3.0	26.9	
(Charge)/gain d'impôt	(7.1)	13.3	(0.2)	(4.4)	
Bénéfice/(perte) net de la période	(80.3)	(234.3)	2.8	22.5	
Perte/(bénéfice) nette attribuable aux intérêts minoritaires	, , , ,	5.4			
Résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe	(80.3)	(228.9)	2.8	22.5	
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	, , , ,		-	
Actifs sous gestion	15,318	17,705	11,777	14,803	
Collaborateurs	557	426	265	505	
A.: 21 décombre 2010					
Au 31 décembre 2010	222.6	162.0	70.7	140.2	
Revenus du secteur provenant de clients externes	223.6	163.9	70.7	140.3	
Autres revenus/pertes	(140.0)	/12F 0\	(60 E)	(02.0)	
Charges du secteur	(149.0)	(135.9)	(69.5)	(93.8)	
Amortissements d'immobilisations corporelles et de logiciels	(8.2)	(3.5)	(1.5)	(1.7)	
Marge opérationnelle totale Coûts d'acquisition et perte de valeur d'immobilisations	66.4	24.5	(0.3)	44.8	
incorporelles	(6.7)	(177.8)	(1.0)	(2.0)	
Reprise de perte de valeur/(perte de valeur) sur prêts et	(0.7)	(177.0)	(1.0)	(2.0)	
avances à la clientèle	4.0	0.2		(0.6)	
		0.2		(0.0)	
Perte de valeur sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance		/150 1\	/1.0\	40.0	
Résultat du secteur avant impôts	59.3	(153.1)	(1.3)	42.2	
(Charge)/gain d'impôt	5.2		(0.9)		
Bénéfice/(perte) net de la période Perte/(bénéfice) nette attribuable aux intérêts minoritaires	1.3	0.9	(2.2)	46.2	
			- (2.2)	- 40.0	
Résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe	65.8	(143.4)	(2.2)	46.2	
Actifs sous gestion	17,666	20,826	12,762	15,048	
Collaborateurs	564	420	243		
-			•		

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

les opérations de private banking en Suisse (indiquées séparément ci-après en raison de leur taille relative). Le «Reste de l'Europe» comprend les opérations au Danemark, en France, à Gibraltar, au Liechtenstein, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne et en Suède, ainsi qu'On Finance, SIF et les activités de PRS. Le secteur Asset Management englobe les entités EFG Asset Management sur tous les sites, étant donné qu'il est géré sur une base mondiale. En 2011, il a été décidé qu'EFG Financial Products était un secteur dont les comptes devaient être présentés séparément. L'allocation des charges entre les secteurs repose sur le principe de pleine concurrence. Les éléments de comparaison au 31 décembre 2010 ont été retraités pour refléter la composition des secteurs résultant des changements intervenus dans la structure organisationnelle.

		Asset Management	Financial Products	Frais généraux	Eliminations*	Total
Asie	Total					
millions de CHF		millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
103.3	633.8	53.8	108.9	8.4	(41.7)	763.2
(81.5)	(550.8)	(28.0)	(85.2)	(31.8)	13.0	(682.8)
(2.3)	(19.8)	(0.2)	(6.1)	(0.5)		(26.6)
19.5	63.2	25.6	17.6	(23.9)	(28.7)	53.8
(3.5)	(258.7)					(258.7)
	(1.9)					(1.9)
	(67.5)			(5.0)		(72.5)
	(10.0)					(10.0)
16.0	(274.9)	25.6	17.6	(28.9)	(28.7)	(289.3)
(3.3)	(1.7)	4.6	(2.2)	(2.8)	(20.7)	(2.1)
12.7	(276.6)	30.2	15.4	(31.7)	(28.7)	(291.4)
0.2	5.6	(0.5)	(7.8)	(04.7)	(00.7)	(2.7)
12.9	(271.0)	29.7	7.6	(31.7)	(28.7)	(294.1)
14,099	73,702	1,499	3,181	651		79,033
469	2,222	79	234	15	(3)	2,547
100.0	698.5	59.0	84.3	11.3	(45.0)	808.1
		(482.6)				(482.6)
(81.4)	(529.6)	(59.3)	(67.7)	(44.2)	10.5	(690.3)
(2.1)	(17.0)	(0.5)	(3.9)	(0.5)	(04.5)	(21.9)
16.5	151.9	(483.4)	12.7	(33.4)	(34.5)	(386.7)
(0.5)	(188.0)	(219.5)		(0.1)		(407.6)
(0.0)	(100.0)	(210.0)		(0.1)		(407.0)
0.7	4.3					4.3
	(4.4)					(4.4)
16.7	(36.2)	(702.9)	12.7	(33.5)	(34.5)	(794.4)
(3.9)	13.2	5.1	(1.4)	8.8		25.7
12.8	(23.0)	(697.8)	11.3	(24.7)	(34.5)	(768.7)
0.2	2.4	48.7	(4.2)			46.9
13.0	(20.6)	(649.1)	7.1	(24.7)	(34.5)	(721.8)
14,157	80,459	1,430	2,894	1,178		85,961
457	2,168	89	185	20		2,462

^{*} Les revenus externes provenant des clients qui ont été comptabilisés dans les deux secteurs Asset Management et Private Banking relèvent de la gestion de fortune sous mandat de la clientèle privée. Ce double décompte est éliminé en vue du rapprochement avec le total du résultat opérationnel.

48. RÉPARTITION DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2011			
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	539.9	539.4	1,079.3
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	50.0	773.9	823.9
Créances sur les banques	5,632.6	(3,425.7)	2,206.9
Prêts et avances à la clientèle	3,092.3	6,455.9	9,548.2
Instruments financiers dérivés	411.2	126.3	537.5
Actifs financiers à la juste valeur:			
Actifs destinés au négoce	813.9		813.9
Désignés à l'origine	51.2	316.0	367.2
Titres de placement:			-
Disponibles à la vente	76.9	3,907.4	3,984.3
Détenus jusqu'à échéance	48.8	1,049.5	1,098.3
Immobilisations incorporelles	105.7	194.9	300.6
Immobilisations corporelles	15.5	22.7	38.2
Actifs d'impôts sur le résultat différés	19.3	29.3	48.6
Autres actifs	84.9	109.1	194.0
Total de l'actif	10,942.2	10,098.7	21,040.9
Passif Engagements envers les banques	3,565.5	(2,786.5)	779.0
Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle	3,618.3	10,780.1	14,398.4
Instruments financiers dérivés	548.5	54.8	603.3
Passifs financiers désignés à la juste valeur	168.3	322.4	490.7
Autres passifs financiers	2,987.2	369.3	3,356.5
Passifs d'impôts sur le résultat courants	7.1	4.3	3,330.5
Passifs d'impôts sur le résultat courants	30.9	6.7	37.6
Autres passifs	206.2	146.3	352.5
Total du passif	11,132.0	8,897.4	20,029.4
lotal du passii	11,132.0	0,037.4	20,023.4
Capitaux propres			
Capital-actions	73.1		73.1
Primes d'émission	1,154.3		1,154.3
Autres réserves	117.7	(39.9)	77.8
Résultats non distribués	(70.2)	(248.1)	(318.3)
Total des capitaux propres	1,274.9	(288.0)	986.9
	·		
Intérêts minoritaires	19.0	5.6	24.6
Total des capitaux propres	1,293.9	(282.4)	1,011.5
Total des capitaux propres et du passif	12,425.9	8,615.0	21,040.9

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2010			
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	527.8	184.0	711.8
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	619.7	1,418.1	2,037.8
Créances sur les banques	5,190.8	(2,963.7)	2,227.1
Prêts et avances à la clientèle	2,634.5	6,323.3	8,957.8
Instruments financiers dérivés	285.5	68.3	353.8
Actifs financiers à la juste valeur:			
Actifs destinés au négoce	624.7		624.7
Désignés à l'origine	61.2	309.6	370.8
Titres de placement:			
Disponibles à la vente	299.6	3,390.7	3,690.3
Détenus jusqu'à échéance	50.2	974.3	1,024.5
Immobilisations incorporelles	154.2	424.6	578.8
Immobilisations corporelles	19.8	27.7	47.5
Actifs d'impôts sur le résultat différés	20.2	34.0	54.2
Autres actifs	94.0	120.1	214.1
Total de l'actif	10,582.2	10,311.0	20,893.2
Passif	0.054.4	(0.740.0)	0.700
Engagements envers les banques	3,051.1	(2,713.3)	337.8
Engagements envers la clientèle	4,306.3	10,598.1	14,904.4
Instruments financiers dérivés	559.7	74.1	633.8
Passifs financiers désignés à la juste valeur	197.5	289.2	486.7
Autres passifs financiers	2,372.8	490.2	2,863.0
Passifs d'impôts sur le résultat courants	5.3	5.5	10.8
Passifs d'impôts sur le résultat différés	33.8	24.3	58.1
Autres passifs	164.2	135.7	299.9
Total du passif	10,690.7	8,903.8	19,594.5
Capitaux propres			
Capital-actions	73.1		73.1
Primes d'émission	1,153.8		1,153.8
Autres réserves	82.5	(39.9)	42.6
Résultats non distribués	258.1	(251.7)	6.4
Total des capitaux propres	1,567.5	(291.6)	1,275.9
Total des capitaux propres	1,507.5	(231.0)	1,273.3
Intérêts minoritaires	11.6	11.2	22.8
Total des capitaux propres	1,579.1	(280.4)	1,298.7
Total des capitaux propres et du passif	12,269.8	8,623.4	20,893.2

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

49. RÉSULTATS DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION

49.1 Résultat de base

		31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Perte nette de la période		(294.1)	(721.8)
Montant pro-forma estimé des dividendes courus sur les B	ons		
de participation		(16.8)	(19.4)
Perte nette de la période attribuable aux actionnaires ordi	naires	(310.9)	(741.2)
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires	(en milliers d'actions)	134,278	134,277
Résultat de base par action ordinaire		(2.32)	(5.52)

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires émises durant l'année, en excluant la moyenne des actions ordinaires détenues par le Groupe et s'élevant à 12,391,574 (2010: 12,393,411). Dans le but de calculer le résultat par action ordinaire, le résultat net de l'exercice a été corrigé d'un montant pro-forma estimé pour le dividende couru sur les Bons de participation. Ce dividende a été calculé en utilisant un taux de distribution de 3.036% entre le 1er janvier et le 30 avril 2011, de 3.858% du 1er mai au 30 octobre 2011 et de 2.840% jusqu'à la fin de l'exercice.

49.2 Résultat dilué

		31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Perte nette de la période		(294.1)	(721.8)
Montant pro-forma estimé des dividendes courus sur les Bon-	S		
de participation		(16.8)	(19.4)
Perte nette de la période attribuable aux actionnaires ordinai	res	(310.9)	(741.2)
Moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires	(en milliers d'actions)	134,278	134,277
Résultat dilué par action ordinaire		(2.32)	(5.52)

Conformément à son Plan d'intéressement en actions, EFG International a octroyé à ses collaborateurs le droit de recevoir des actions au cours des futurs exercices. Au 31 décembre 2011, 793,245 actions étaient en circulation au titre des droits attribués pour 2011. L'impact des options et des unités d'actions de négoce restreint aurait augmenté la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires d'EFG International de 6,016,501 (2010: 5,426,041) actions à 140,294,927 (2010: 139,702,630) actions. Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en ajustant la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte du potentiel de dilution de toutes les actions ordinaires non émises. Cependant, quand une entité a subi une perte provenant des activités ordinaires poursuivies, les options «in the money» ne sont dilutives que si elles augmentent la perte par action provenant des activités ordinaires poursuivies. Mais comme elles ont pour effet d'accroître le nombre d'actions, le dénominateur s'élève et, par conséquent, la perte par action diminue. Il s'ensuit que les options «in the money» s'opposent à la dilution et ne figurent donc pas dans le résultat par action dilué présenté à la fin de l'exercice 2011, comme l'IAS 33.41 le demande. Pour des informations concernant le Plan d'intéressement en actions, voir note 52.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

50. DIVIDENDES

Il n'est pas tenu compte des dividendes finaux par action tant qu'ils n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 27 avril 2012. Les actionnaires se verront proposer le paiement d'un dividende par action de CHF 0.10 pour 2011 (2010: CHF 0.10), s'élevant à CHF 13.4 millions environ (2010: CHF 13.4 millions); il ne sera pas versé de dividende sur les propres actions. Les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 ne contiennent pas cette proposition, qui sera comptabilisée dans les capitaux propres en tant que répartition des résultats non distribués pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2012.

	Au 31 décembre 2011 millions de CHF	Au 31 décembre 2010 millions de CHF
Dividendes sur les actions ordinaires		
CHF 0.10 par action concernant 2010 et payé en 2011	13.4	
CHF 0.10 par action concernant 2009 et payé en 2010		13.4
	13.4	13.4
Dividendes sur les Bons de participation		
Pour la période du 1 ^{er} novembre 2009 au 30 avril 2010 à 3.795%		10.8
Pour la période du 1 ^{er} mai au 30 octobre 2010 à 3.5%		9.6
Pour la période du 1 ^{er} novembre 2010 au 30 avril 2011 à 3.036%		
Pour la période du 1 ^{er} mai au 30 octobre 2011 à 3.858%	9.4	
	17.2	20.4

51. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

51.1 Transactions

	Groupe EFG millions de CHF	Organes dirigeants
31 décembre 2011	millions de CHF	millions de CHF
Actif		
Créances sur les banques	66.0	
Dérivés	0.1	
Prêts et avances à la clientèle		9.8
Titres de placement	1.2	
Autres actifs	1.8	
Passif		
Engagements envers les banques	8.2	
Engagements envers la clientèle	0.1	23.6
Autres passifs		
Exercice se terminant le 31 décembre 2011		
Produit des opérations d'intérêt	2.0	0.2
Charge d'intérêts		
Produit de commissions	1.0	0.3
Charge de commissions	(1.0)	
Résultat net des autres opérations	2.4	
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente	(5.0)	

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

51.1 Transactions (suite)

	Groupe EFG	Organes dirigeants
31 décembre 2010	millions de CHF	millions de CHF
Actif		
Créances sur les banques	67.7	
Dérivés	2.1	
Prêts et avances à la clientèle		11.3
Titres de placement	2.8	
Autres actifs	1.9	
Passif		
Engagements envers les banques	30.3	
Engagements envers la clientèle	0.2	29.0
Autres passifs	0.1	
Exercice se terminant le 31 décembre 2010		
Produits des opérations d'intérêt	2.2	0.1
Charge d'intérêts	(1.2)	(0.1)
Produit de commissions	1.1	0.4
Charge de commissions	(0.1)	(0.1)
Résultat net des autres opérations	2.1	
Autres charges d'exploitation	0.2	

Un certain nombre de transactions bancaires est réalisé avec des parties liées. Ces transactions comprennent des prêts, des dépôts, des opérations sur instruments dérivés et des prestations de services. Le montant figurant sous «Créances sur les banques» représente des dépôts en numéraire s'élevant à CHF 65.5 millions (2010: CHF 65.6 millions) effectués par le Groupe auprès d'EFG Eurobank Ergasias qui, à l'instar d'autres montants de tiers classés comme «Créances sur les banques», ne sont pas couverts et sont placés dans des conditions normales de concurrence.

Font partie des organes dirigeants: les membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants de la société et de sa maison mère, ainsi que leurs proches.

Aucune provision n'a été constituée sur les prêts accordés à des parties liées (2010: néant).

51.2 Rémunération des organes dirigeants (y compris les membres du Conseil d'administration)

La rémunération des membres du Comité Exécutif pour l'exercice 2011 se composait d'une rémunération en espèces de CHF 10,185,223 (2010: 8,460,857), de contributions aux fonds de prévoyance de CHF 387,660 (2010: 345,984) et d'unités d'actions de négoce restreint valorisées à environ CHF 895,000 (2010: 150,000). Les autres rémunérations s'élevant à CHF 3,159,440 (2010: 3,807,006) comprennent un montant de CHF 1,628,571 représentant une indemnité pro rata comptabilisée sur 3.5 ans (2010: CHF 1,628,571), un montant de CHF 1,500,000 en vertu d'une clause de non-concurrence et des provisions constituées en vue de versements dans les années à venir prévus dans le cadre d'un plan d'intéressement à long terme à hauteur de CHF 0 (2010: CHF 2,112,279).

La rémunération des membres du Conseil d'administration concernant l'exercice 2011 se chiffrait à CHF 1,190,016 en espèces (2010: CHF 1,207,514).

Pour de plus amples détails requis par la législation suisse (CO 663), voir la note 20 à la page 164 du rapport annuel de la maison mère.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

52. PLAN D'INTÉRESSEMENT EN ACTIONS

Le Plan d'intéressement en actions d'EFG International (ci-après le Plan) comprend différentes catégories d'options et d'unités d'actions de négoce restreint qui ont une période d'acquisition de trois ans et différentes catégories dont la date d'exercice la plus proche varie de trois à cinq ans à compter de la date d'octroi et la date la plus lointaine est de sept ans. Aucune option n'a été levée durant l'exercice sous revue.

Les charges portées au compte de résultat consolidé étalent les frais d'attribution de manière égale sur toute la période d'acquisition. Des hypothèses sont utilisées concernant le taux de renoncement, qui est ajusté pendant la période d'acquisition de telle sorte qu'il n'y ait qu'une imputation pour les montants acquis à la fin de cette période. Les charges totales relatives au Plan portées au compte de résultat consolidé pour la période se terminant le 31 décembre 2011 s'élevaient à CHF 15.5 millions (2010: CHF 26.6 millions).

Le Plan a été développé en interne par l'entreprise sans recourir à des conseillers externes, mais il existe un contrat de services avec une société spécialisée pour l'administrer.

Le tableau ci-après résume la situation des options et des unités d'actions de négoce restreint en circulation au 31 décembre 2011, qui, lorsqu'elles seront exercées, entraîneront chacune l'émission d'une action ordinaire:

Date d'attribution	Prix d	exercice CHF	En début d'exercice	Attribuées	Echues	En circulation
2006	In-the-money	25.33	754,746			754,746
2007	In-the-money	32.83	954,255			954,255
2007	At-the-money	49.25	1,229,953			1,229,953
2008	In-the-money	24.00	506,684		4,416	502,268
2008	At-the-money	35.95	759,988		2,610	757,378
	Unités d'actions de négoce res-					
2008	treint avec blocage de cinq ans	0	773,800			773,800
2009	In-the-money	5.00	1,199,069			1,199,069
	Unités d'actions de négoce res-					
2009	treint avec blocage de trois ans	0	2,160,161		30,552	2,129,609
	Unités d'actions de négoce res-					
2009	treint avec blocage de cinq ans	0	1,120,533			1,120,533
2010	In-the-money	12.19	91,036			91,036
	Unités d'actions de négoce res-					
2010	treint avec blocage de trois ans	0	713,739		17,963	695,776
	Unités d'actions de négoce res-					
2010	treint avec blocage de cinq ans	0	68,540			68,540
	Unités d'actions de négoce					
	restreint avec blocage de trois					
2011	ans	0		741,446	12,158	729,288
	Unités d'actions de négoce					
	restreint avec blocage de cinq					
2011	ans	0		64,207	250	63,957
			10,332,504	805,653	67,949	11,070,208

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

52.1 Plan d'intéressement 2011

En 2011, EFG International a attribué 805,653 options et unités d'actions de négoce restreint. Il existe deux catégories d'unités d'actions de négoce restreint: les unités bloquées durant trois ans («Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans») et celles bloquées pendant cinq ans («Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de cinq ans»). Toutes les catégories ont une période d'acquisition de trois ans. La valeur unitaire présumée est de CHF 12.37 pour les unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans et de CHF 11.60 pour les unités d'actions de négoce restreint avec blocage de cinq ans. Les valeurs des unités d'actions de négoce restreint ont été estimées à l'aide d'un modèle tenant compte du rendement attendu des actions au cours de la durée comprise entre la fin de la période d'acquisition et la date d'exercice la plus proche.

Les principaux éléments entrant dans ce modèle sont le prix de l'action au comptant (CHF 13.20), la volatilité attendue (40%), le taux de distribution (20%) et la durée de vie attendue des unités d'actions de négoce restreint (36 et 60 mois). Le taux de distribution a été calculé sur la base des estimations de la Direction concernant le paiement de dividendes à long terme.

52.2 Plan d'intéressement 2012

EFG International attribuera des unités d'actions de négoce restreint en mars 2012 à des prix fixés selon les éléments d'évaluation applicables à la date d'émission.

53. INFORMATION RELATIVE AUX CERTIFICATS FIDUCIAIRES ÉMIS PAR EFG

En relation avec l'émission, sur base fiduciaire, par la Banque de Luxembourg de certificats fiduciaires émis par EFG pour un montant d'EUR 400,000,000 en son propre nom mais aux risques et bénéfices exclusifs des détenteurs de ces certificats, la Banque de Luxembourg a acquis 400,000 Bons de participation de classe B émis par EFG International et 400,000 actions de classe B émises par EFG Finance (Guernsey) Limited. Les fonds provenant de l'émission des actions de classe B par EFG Finance (Guernsey) Limited ont été investis dans des actifs générateurs de revenus. L'unique critère de sélection pour l'investissement des fonds provenant de l'émission des actions de classe B est que les investissements soient notés au moins BBB- par Standard & Poors, ou une notation équivalente par Moody's ou Fitch.

Voir note 55.

54. ACTIFS SOUS GESTION ET ACTIFS SOUS ADMINISTRATION

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Genre d'actifs de la clientèle		
Actions	18,310	22,943
Dépôts	17,037	17,009
Obligations	14,647	14,722
Prêts	10,067	9,290
Notes structurées	6,920	7,846
Hedge funds/Fonds de hedge funds	5,042	7,069
Dépôts fiduciaires	2,485	2,695
Actions d'EFG International	651	1,178
Autres	3,874	3,209
Total des actifs sous gestion	79,033	85,961
Total des actifs sous administration	9,162	6,834
Total des actifs sous gestion et sous administration	88,195	92,795
	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Actifs sous gestion		
Caractéristique des actifs sous gestion:		
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	2,169	2,457
Avoirs sous mandat de gestion	15,350	17,037
Autres avoirs administrés	51,447	57,177
Total des actifs sous gestion (y c. doubles prises en compte)		
	68,966	76,671
dont doubles prises en compte	68,966 3,462	
		3,863
dont doubles prises en compte	3,462	76,671 3,863 9,290 6,834
dont doubles prises en compte Prêts	<i>3,462</i> 10,067	<i>3,863</i> 9,290
dont doubles prises en compte Prêts Total des actifs sous administration	3,462 10,067 9,162	3,863 9,290 6,834

Les doubles prises en compte concernent principalement les instruments de placement collectifs sous gestion propre et les produits structurés émis par des sociétés du Groupe, qui sont aussi inclus dans les portefeuilles des clients alors qu'ils sont déjà compris dans les actifs sous gestion.

Les apports nets d'argent frais comprennent l'acquisition de nouveaux clients, le départ de clients existants et des flux de trésorerie entrants ou sortants attribuables à des clients existants (en numéraire ou en titres). Les crédits octroyés aux clients ou remboursés et les découverts, ainsi que les charges d'intérêts correspondantes, sont intégrés dans les apports nets d'argent frais. En revanche, les produits des intérêts et des dividendes provenant des actifs sous gestion, des mouvements du marché et des changes ainsi que les frais et commissions ne font pas partie des apports nets d'argent frais, de même que les effets résultant de l'acquisition ou de la cession de sociétés du Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

55. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Le 2 janvier 2012, le Groupe a annoncé qu'il avait conclu un accord portant sur la vente des activités de private banking menées au Danemark, à la suite de la révision complète des activités effectuée au troisième trimestre 2011 et de la rationalisation des opérations en cours.

Le 11 janvier 2012, le Groupe a annoncé que 33.8% des détenteurs de certificats fiduciaires EFG d'une valeur notionnelle d'EUR 135.2 millions avaient accepté l'offre de conversion de leurs participations en nouvelles obligations Tier 2 conformes aux critères de Bâle III. Cette transaction résultera en une réduction des capitaux propres d'environ CHF 53 millions et une augmentation des engagements pour un montant identique. Les nouvelles obligations verseront coupon annuel de 8% durant les cinq premières années.

Le 18 janvier 2012, le Groupe a annoncé la future fermeture du bureau d'EFG Bank AG de Lugano (Suisse), à la suite de la révision complète des activités effectuée au troisième trimestre 2011 et de la rationalisation des opérations en cours.

Le 30 janvier 2012, le Groupe a annoncé qu'il avait conclu un accord pour la vente des activités de SIF Swiss Investment Funds S.A., une filiale détenue à 100% domiciliée en Suisse. Le Groupe a décidé de se séparer de cette filiale en se fondant sur la révision complète des activités effectuée au troisième trimestre 2011 et sur son souhait de se recentrer sur son cœur de métier, le private banking. Cette filiale d'administration de fonds gère près de CHF 800 millions d'actifs répartis sur plus de vingt fonds.

56. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration d'EFG International AG se compose de:

Jean Pierre Cuoni*, Président Emmanuel L. Bussetil Erwin Richard Caduff* Spiro J. Latsis Hugh Napier Matthews* Hans Niederer* Pericles Petalas

57. DISPOSITIONS DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES BANQUES

Le Groupe est soumis à la surveillance consolidée de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les comptes consolidés du Groupe sont préparés en conformité avec les normes «International Financial Reporting Standards» (IFRS). Si le Groupe présentait ses comptes conformément aux dispositions des articles 23 à 27 de l'Ordonnance sur les banques (OB) et aux Directives relatives à l'établissement des comptes édictées par la FINMA, il en résulterait les différences suivantes:

(a) Titres de placement

Selon les normes IFRS, les titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les changements de cette valeur apparaissent en augmentation ou diminution des capitaux propres (voir tableau «Compte consolidé des Autres éléments du résultat global») jusqu'à la vente, au remboursement ou à toute autre cession ou jusqu'à ce que l'investissement soit considéré comme ayant perdu sa valeur. Au moment où un titre de placement disponible à la vente est considéré comme ayant perdu sa valeur, le gain ou la perte cumulé non réalisé, auparavant comptabilisé dans le Compte consolidé des Autres éléments du résultat global, est porté au compte de résultat consolidé de la période. Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable, incluant tout gain ou perte non réalisé résultant d'une variation de la juste valeur comptabilisé dans le Compte consolidé des Autres éléments du résultat global, est portée au compte de résultat consolidé de la période.

^{*} Membres indépendants

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

En droit suisse, les investissements financiers sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre celle d'acquisition et celle de marché. Les baisses de valeur, ainsi que les gains ou pertes résultant de cessions, sont inclus dans les gains ou pertes sur autres titres de placement.

(b) Option de juste valeur

Conformément aux normes IFRS, le Groupe a deux catégories d'actifs financiers, ceux destinés au négoce et ceux qui dès leur création sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur par résultat. Un actif financier est classé dans cette catégorie quand il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ou est désigné comme tel par la Direction.

En droit suisse, l'option de juste valeur n'est pas applicable. Les instruments hybrides se décomposent comme suit: le dérivé incorporé est valorisé au prix du marché par le résultat net des opérations de négoce et le contrat hôte est comptabilisé sur la base des frais encourus. Les instruments hybrides ne font l'objet d'aucun ajustement pour propre crédit. En général, les prêts sont comptabilisés au coût amorti moins perte de valeur, les engagements de prêt figurent hors bilan et les placements en fonds sont comptabilisés en tant que titres de placement.

(c) Instruments financiers dérivés

Selon les règles spécifiques de la norme IAS 39, la majorité des instruments financiers dérivés du Groupe sont détenus à des fins de négoce et indiqués au bilan à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont reflétées dans le résultat net des opérations de négoce et leurs valeurs de remplacement sont présentées sur une base brute, à moins que certaines dispositions restrictives soient remplies.

En droit suisse, les instruments financiers dérivés du Groupe sont inscrits au bilan à leur juste valeur (valeurs brutes de remplacement négatives et positives). Les valeurs de remplacement sont présentées sur une base nette, pour autant que les accords de compensation soient légalement valables.

(d) Goodwill et immobilisations incorporelles

Autant en IFRS qu'en droit suisse, le goodwill et les immobilisations incorporelles résultant des fusions et acquisitions sont capitalisés au bilan.

Selon les normes IFRS, le goodwill n'est pas amorti mais testé pour dépréciation au moins une fois par an et est comptabilisé au coût diminué des pertes cumulées pour réduction de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties systématiquement sur la base de leur durée d'utilité. En outre, les immobilisations incorporelles sont testées pour dépréciation s'il y a une indication que leur valeur pourrait être réduite. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements et pertes cumulées pour réduction de valeur.

En droit suisse, le goodwill et les immobilisations incorporelles sont amortis linéairement sur la période correspondant à leur durée estimée de vie économique. Par ailleurs, la valeur nette comptabilisée des immobilisations incorporelles est réévaluée annuellement. Toute réduction de cette valeur est enregistrée immédiatement en tant que charge au compte de résultat consolidé.

(e) Produits et charges extraordinaires

Selon les normes IFRS, des produits et charges ne peuvent être qualifiés d'extraordinaires que s'ils se distinguent clairement des activités ordinaires et que si leur survenance est exceptionnelle.

En droit suisse, les produits et charges provenant d'autres exercices comptables, dans la mesure où ils résultent de corrections ou d'erreurs survenues lors des périodes précédentes, et/ou non directement liés aux activités principales de l'entreprise (p.ex.: gains réalisés sur la vente de participations dans des entreprises associées ou d'immobilisations corporelles) sont comptabilisés en tant que produits ou charges extraordinaires.

(f) Activités abandonnées

Selon les normes IFRS, les actifs et passifs d'une entité détenue en vue de la vente sont présentés séparément dans le bilan et figurent en tant qu'activités abandonnées dans le compte de résultat. En outre, ces actifs et passifs sont réévalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

En droit suisse, ces positions demeurent dans le bilan jusqu'à leur cession et ne sont pas réévaluées.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de EFG International AG Zürich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de EFG International AG, comprenant le compte de résultat, le compte de résultat des autres éléments du résultat global, le bilan, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les notes (pages 70 à 153) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

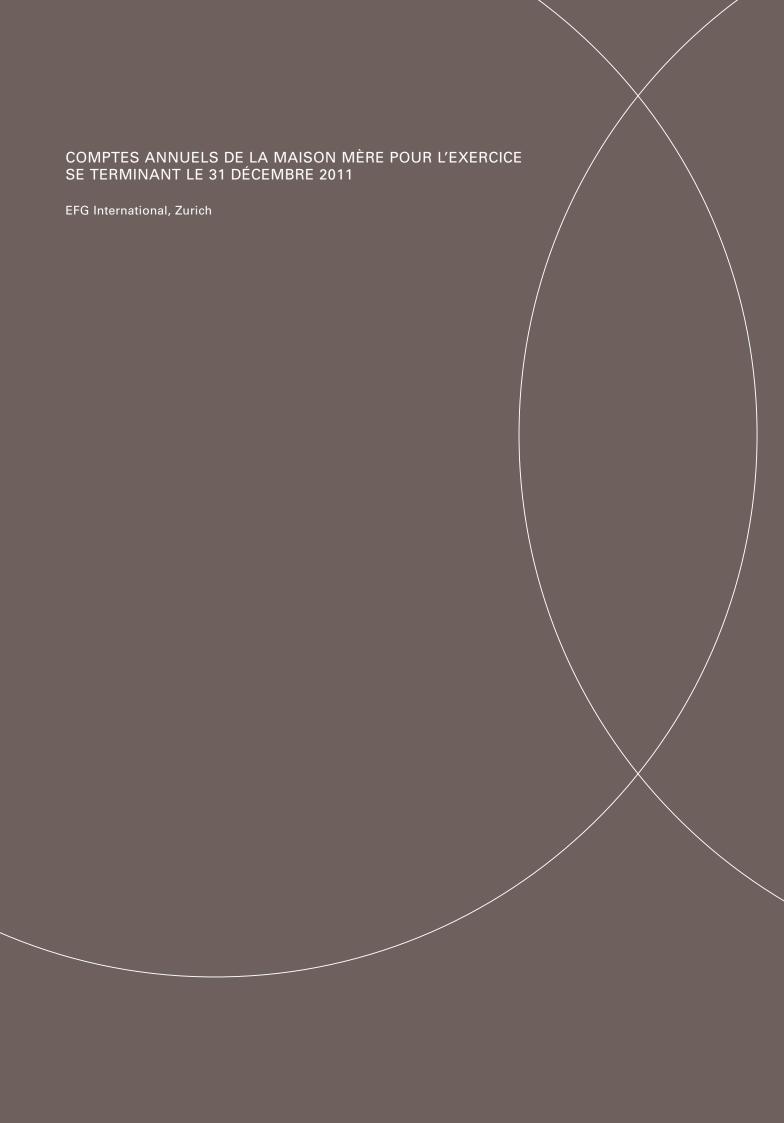
Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Genève, le 28 février 2012

Christophe Kratzer



SC	DMMAIRE CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROP	157
Со	mpte de résultat pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011	158
Bila	an au 31 décembre 2011	159
NC	OTES RELATIVES AUX COMPTES DE LA MAISON MÈRE	160
1	Passifs éventuels	160
2	Actifs mis en gage ou cédés en garantie des propres engagements	160
3	Engagements hors bilan découlant de contrats de leasing	160
	Assurance incendie des immobilisations corporelles	160
5	Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle	160
	Obligations émises	160
7	Principales participations	160
8	Dissolution de réserves latentes	160
9	Réévaluation des actifs à long terme	161
10	Actions propres détenues par la maison mère et les sociétés du groupe	161
11	Capital-actions Capital-actions	161
12	Participants qualifiés	162
13	Produits provenant de filiales	162
14	Charges opérationnelles	162
15	Correctifs de valeur pour engagements hors-bilan	162
16	Réserve légale générale	163
17	Résultats non distribués	163
18	Proposition de répartition du résultat	163
19	Gestion des risques	163
20	Rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif	164
21	Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes	167
RΑ	APPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	168
	NITACTS ET ADDESSES	171

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2011

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

Produits	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2011 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2010 millions de CHF
Produit des opérations d'intérêt provenant de filiales		10.7	12.2
Produits provenant de filiales	13	25.4	25.7
Total des produits	13	36.1	37.9
Total des produits		30.1	37.3
Charges			
Charges de personnel		(14.2)	(18.5)
Charges opérationnelles	14	(9.4)	(12.6)
Amortissements		(0.8)	(8.2)
Charges d'intérêt payées aux filiales		(1.1)	(0.8)
Pertes de change		(0.1)	(17.6)
Amortissement sur participations	7	(459.1)	(433.0)
Correctifs de valeur sur créances subordonnées			
envers des filiales		(6.0)	
Correctifs de valeur pour engagements hors-bilan	15	(301.7)	
Total des charges		(792.4)	(490.7)
Charge d'impôts		(1.4)	(4.0)
Perte nette		(757.7)	(456.8)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

Actif	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2011 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2010 millions de CHF
Actif Créances envers des filiales		5.0	2.0
Autres actifs			3.9
Actifs courants		0.5 5.5	1.9 5.8
Actins courants		5.5	5.0
Participations		760.3	1,206.3
Créances subordonnées envers des filiales		259.0	264.9
Immobilisations incorporelles		0.1	0.6
Frais d'établissement			0.3
Actifs non courants		1,019.4	1,472.1
Total de l'actif		1,024.9	1,477.9
Passif			
Engagements envers les filiales		47.1	25.8
Comptes de régularisation		11.9	16.9
Autres passifs		6.0	5.9
Passifs courants		65.0	48.6
Provisions	15	301.7	
Total des engagements		366.7	48.6
Capitaux propres			
Capital-actions	11	73.3	73.3
Titres de capitaux propres sans droit de vote			
(Bons de participation)	11	6.0	6.0
Réserves légales		1,793.4	1,806.8
dont réserves issues d'apports en capital		1,590.0	1,603.0
dont réserves issues d'apports en capital pour propres ac	ctions	203.4	203.8
Résultats non distribués		(456.8)	
Perte nette de la période		(757.7)	(456.8)
		,,	(10010)
Total des fonds propres		658.2	1,429.3
Total des fonds propres et des engagements		1,024.9	1,477.9

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

Les états financiers de la maison mère d'EFG International AG ont été établis conformément au Code suisse des obligations.

Si nécessaire, les données comparatives ont été ajustées afin de se conformer aux changements de présentation des comptes de l'exercice sous revue.

1. PASSIFS ÉVENTUELS

EFG International AG a conclu avec des filiales plusieurs accords de garantie susceptibles de conduire à des engagements potentiels de l'ordre de CHF 3,180 millions (2010: CHF 3,893 millions). Ce montant comprend une somme de CHF 3,104 millions (2010: CHF 2,757 millions) en lien avec des produits structurés émis par une filiale (qui ne bénéficie pas d'une notation de crédit distincte) et garantis par EFG International AG qui possède une notation externe. Les risques inhérents à ces engagements de la filiale sont entièrement couverts et garantis par des actifs de valeur équivalente (essentiellement des dépôts en espèces).

2. ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DES PROPRES ENGAGEMENTS

Il n'y a pas d'actifs de ce type.

3. ENGAGEMENTS HORS BILAN DÉCOULANT DE CONTRATS DE LEASING

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

4. ASSURANCE INCENDIE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se montent à CHF 0.04 million (2010: CHF 0.04 million) et sont couvertes par l'assurance incendie souscrite par une filiale pour les locaux de Zurich pour un total de CHF 0.4 million (2010: CHF 0.9 million).

5. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

6. OBLIGATIONS ÉMISES

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

7. PRINCIPALES PARTICIPATIONS

Les participations principales sont indiquées dans la note 33 (page 128) relative aux comptes annuels consolidés. Au cours de l'exercice, la société a procédé à une dépréciation de la valeur comptable des participations à hauteur de CHF 459.1 millions à la suite de la perte de valeur de ces dernières.

8. DISSOLUTION DE RÉSERVES LATENTES

Au cours de l'exercice, des réserves latentes ont été dissoutes à concurrence de CHF 3.1 millions.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

9. RÉÉVALUATION DES ACTIFS À LONG TERME

Il n'y a eu aucune réévaluation d'actifs à long terme.

10. ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR LA MAISON MÈRE ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre 2011, les filiales détenaient 12,358,783 actions nominatives (2010: 12,412,211). Voir note 43.3 des comptes annuels consolidés en page 139.

Le 13 janvier 2012, le Groupe a annoncé avoir acquis 135,219 Bons de participation en échange de l'émission de nouvelles obligations Tier 2 conformes aux critères de Bâle III. Au total, 135,219 Bons de participation, représentant environ 33.8% du montant nominal émis, ont été validement proposés à l'échange, offre acceptée par une filiale détenue à 100%. En contrepartie, ladite filiale a émis des obligations pour un montant nominal d'EUR 67,604,000. Les nouvelles obligations sont dotées d'une échéance de dix ans et verseront un coupon annuel de 8% durant les cinq premières années.

11. CAPITAL-ACTIONS

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
146,670,000 actions nominatives à la valeur nominale de CHF 0.50	73.3	73.3
400,000 Bons de participation B à la valeur nominale de CHF 15.00	6.0	6.0
Capital-actions total	79.3	79.3

Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2,282,500 au maximum par l'émission de 4,565,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du Groupe et de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs des droits d'option.

Le capital-actions peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 10,000,000 au maximum par l'émission de 20,000,000 d'actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice de droits de conversion et/ou d'option octroyés en relation avec de nouveaux emprunts obligataires convertibles ou d'autres instruments de financement émis par le Groupe ou l'une de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs des droits de conversion et/ou d'option.

Capital-actions autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 28 avril 2012 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum par l'émission de 50,000,000 d'actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

12. PARTICIPANTS QUALIFIÉS

Les participants qualifiés et groupes d'actionnaires dont les droits de vote dépassent 5% sont les suivants:

	Actions	31 décembre 2011 participation de %	Actions	31 décembre 2010 participation de %
EFG Bank European Financial Group SA*	72,366,556	49.34	72,366,556	49.34
Lawrence D. Howell	8,052,705	5.49	8,052,000	5.49

^{*} EFG Bank European Financial Group SA est contrôlé par la famille Latsis, par l'intermédiaire de plusieurs sociétés détentrices.

13. PRODUITS PROVENANT DE FILIALES

Les produits provenant de filiales se décomposent comme suit:

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Royalties	13.9	14.5
Commissions de gestion	9.5	10.9
Autres services	2.0	0.3
Total	25.4	25.7

Il n'y a pas d'autres informations requises par l'art. 663b du Code suisse des obligations.

14. CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles se décomposent comme suit:

	31 décembre 2011 millions de CHF	At 31 décembre 2010 millions de CHF
Autres charges opérationnelles	(7.6)	(6.3)
Autres commissions payées aux filiales		(4.3)
Facturations des filiales	(1.8)	(2.0)
Total	(9.4)	(12.6)

15. CORRECTIFS DE VALEUR POUR ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En 2011, des garanties à hauteur de CHF 310.8 millions ont été fournies à une filiale, en relation avec des prêts octroyés à d'autres sociétés du Groupe. Sur la base de la valeur nette de réalisation des actifs de ces dernières, un engagement potentiel de CHF 301.7 millions existe en fin d'exercice, dans l'hypothèse d'un appel de la garantie.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

16. RÉSERVE LÉGALE GÉNÉRALE

En 2011, un dividende d'un montant de CHF 13.4 millions payé à partir des réserves issues d'apports en capital (CHF 0.10 par action nominative) a été distribué.

17. RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS

	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	-	3.4
Résultat net de la période précédente	(456.8)	7.7
Transfert des réserves issues d'apports en capital pour		
paiement de dividende	13.4	2.3
Dividende payé	(13.4)	(13.4)
Au 31 décembre	(456.8)	-

18. PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, que la perte de l'exercice s'élevant à CHF 757.7 millions soit reportée en tant que résultat négatif non distribué et de distribuer un montant de CHF 0.10 par action, totalisant CHF 13.4 millions (hors distribution anticipée non payable sur les 12,358,783 actions détenues au 31 décembre 2011 par une filiale). Le Conseil d'administration propose de prélever la distribution de CHF 0.10 par action proposée en 2011 du poste du bilan «Réserves issues d'apports en capital». Sous réserve d'approbation de cette proposition par l'Assemblée générale des actionnaires, cette distribution sera exonérée de l'impôt anticipé suisse.

19. GESTION DES RISQUES

Voir note 4 des comptes annuels consolidés en page 91.

20. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

(i) Rémunération pour l'exercice 2011

	Rémunération de base	Rém	unération variable	Autre rémunération		2011
	En espèces CHF	Bonus en espèces (1) CHF	Plans d'intéresse- ment (2) CHF	(4) CHF	Charges sociales CHF	Total CHF
Conseil d'administration						
Jean Pierre Cuoni, Président	660,000				245,423	905,423
Emmanuel L. Bussetil (5)						
Erwin Richard Caduff	100,008				7,030	107,038
Spiro J. Latsis (5)						-
Hugh Napier Matthews	280,008				16,818	296,826
Hans Niederer	150,000				7,899	157,899
Pericles Petalas (5)						
Total Conseil d'administration	n 1,190,016	-	-	-	277,170	1,467,186
Comité exécutif						
Total Comité exécutif (6)	10,185,223	680,000	895,000	3,159,440	1,650,178	16,569,841
dont rémunération la plus						
élevée: Lawrence D. Howell						
(3) & (4)	4,001,804			1,500,000	583,857	6,085,661

Notes

- 1) Ce montant représente la charge comptabilisée pour les bonus en espèces versés en 2011.
- 2) Ce montant représente la valeur des plans d'intéressement attribués en 2012 (en lien avec des services passés) aux membres du Comité exécutif. Pour les détails des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 52 des comptes annuels consolidés.
- 3) Un accord a été conclu entre l'ancien Chief Executive Officer (jusqu'au 24 juin 2011, l'«ancien CEO») et EFG International AG, en vertu duquel l'ancien CEO est en droit de:
 - 1) percevoir du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2013 une somme annuelle de CHF 3 millions versée au cours de la période, dès lors qu'il ne concurrence pas, de quelque manière que ce soit, les activités et intérêts d'EFG International AG; 2) percevoir son salaire jusqu'à la fin 2011, sans modification de la période d'acquisition de ses unités d'actions de négoce restreint.
- 4) Les autres rémunérations du Comité exécutif s'élevant à CHF 3,159,440 comprennent un montant de CHF 1,628,571 représentant une indemnité pro rata comptabilisée sur 3.5 ans ainsi qu'un montant de CHF 1,500,000 lié à l'accord de non-concurrence conclu avec l'ancien CEO (mentionné au chiffre 3) ci-dessus).
- 5) Aucune rémunération versée à ces administrateurs.
- 6) Le CEO d'EFG Bank AG et le responsable de l'activité d'Asset Management étaient membres du Comité exécutif d'EFGI jusqu'en octobre 2011. Leur rémunération a été payée par d'autres entités du Groupe.

Aucune rémunération n'a été versée à des proches des membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe pour les transactions internes.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

(ii) Rémunération pour l'exercice 2010

F	'émunération de base	Rémi	unération variable	Autre rémunération		2010
	En espèces CHF	Bonus en espèces (1) CHF	Plans d'intéresse- ment (2) CHF	(4) CHF	Charges sociales CHF	Total CHF
Conseil d'administration						
Jean Pierre Cuoni, Président	660,000				50,362	710,362
Emmanuel L. Bussetil (4)						-
Erwin Richard Caduff	175,006				12,023	187,029
Spiro J. Latsis (4)						-
Hugh Napier Matthews	235,008				14,539	249,547
Hans Niederer	137,500				7,423	144,923
Pericles Petalas (4)						-
Total Conseil d'administration	1,207,514	-	-	-	84,347	1,291,861
Comité exécutif						
Total Comité exécutif	8,460,857	-	150,000	3,807,006	1,127,376	13,545,239
dont rémunération la plus						
élevée: Lawrence D. Howell,						
CEO	4,003,607			24,996	326,627	4,355,230

Notes

- 1) Ce montant représente la charge comptabilisée pour les bonus en espèces versés en 2010.
- 2) Ce montant représente la valeur des plans d'intéressement attribués en 2011 (en lien avec des services passés) aux membres du Comité exécutif. Pour les détails des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 52 des comptes annuels consolidés.
- 3) Les autres rémunérations du Comité exécutif s'élèvent à CHF 3,807,006 et comprennent une provision finale pro rata de CHF 2,112,279 payable en octobre 2010 en relation avec un plan d'intéressement à cinq ans ainsi qu'un montant de CHF 1,628,571 représentant une indemnité pro rata comptabilisée sur 3.5 ans.
- 4) Aucune rémunération versée à ces administrateurs.

Aucune rémunération n'a été versée à des proches des membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe pour les transactions internes.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

(iii) Prêts et crédits

Au 31 décembre 2011, les prêts et crédits en cours octroyés par des filiales aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif étaient les suivants:

	2011	2010
	CHF	CHF
Intérêts de la famille Cuoni*	8,370,000	8,147,525
Autres membres du Conseil d'administration		115,540
Total Conseil d'administration	8,370,000	8,263,065
Lawrence D. Howell, ancien CEO (membre du Comité exécutif recevant		
la rémunération la plus élevée)**	12,148	752,326
Autres membres du Comité exécutif	1,215,002	2,241,200
Total Comité exécutif	1,227,150	2,993,526

^{*} Prêts totalement couverts accordés à des proches.

Des taux d'intérêt variant de 0.59% p.a. à 6.31% p.a. sont appliqués sur les prêts en francs suisses et en livres sterling, dont l'échéance varie entre un et huit mois.

^{**} Prêts totalement couverts par des liquidités.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

(iv) Participations

Au 31 décembre 2011, les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif ainsi que leurs proches détenaient les participations suivantes:

	Actions 2011	Actions 2010	Options sur actions acquises	Options sur actions attribuées
Conseil d'administration				
Jean Pierre Cuoni, Président	6,809,500	6,809,500	623,087	
Emmanuel L. Bussetil				
Erwin Richard Caduff	11,500			
Spiro J. Latsis*	72,437,337	72,366,556		
Hugh Napier Matthews	7,500	7,500		
Hans Niederer	50,000	50,000		
Pericles Petalas				
Comité exécutif				
Total Comité exécutif:	244,412	129,412	374,611	1,045,196
John A. Williamson	110,000		42,609	
Lukas Ruflin	129,412	129,412	320,068	
Mark Bagnall	5,000			
Henric Immink				
Jean-Christophe Pernollet				
Frederick Link			11,934	

^{*} Nombre total des actions détenues par les intérêts de la famille Latsis.

Pour ce qui est des actions détenues par les membres du Comité exécutif, la comparaison avec l'exercice 2010 se limite aux membres qui étaient en fonction au 31 décembre 2011 et ne tient pas compte des membres qui l'ont rejoint ou quitté au cours de l'exercice.

Les membres du Comité exécutif ont obtenu 1,045,196 options sur actions et unités d'actions de négoce restreint assorties de conditions liées à leur acquisition, laquelle sera possible durant la période allant de 2012 à 2014.

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Le 30 janvier 2012, le Groupe a annoncé qu'il avait conclu un accord pour la vente des activités de SIF Swiss Investment Funds S.A., une filiale détenue à 100%, domiciliée en Suisse. Le Groupe a décidé de se séparer de cette filiale dans le cadre de la révision complète des activités effectuée au troisième trimestre 2011 et sur sa volonté de se recentrer sur son métier de base, le private banking. Cette filiale d'administration de fonds gère près de CHF 800 millions d'actifs répartis sur plus de vingt fonds.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de EFG International AG Zürich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de EFG International AG, comprenant le compte de résultat, le bilan et les notes (pages 158 à 167) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Genève, le 28 février 2012

Christophe Kratzer





EUROPE

SUISSE

ZURICH

EFG International AG

Bahnhofstrasse 12 8001 Zurich Tel +41 44 226 18 50

www.efginternational.com

EFG Bank AG

Bahnhofstrasse 16 / P.O. Box 2255 8022 Zurich Tel +41 44 226 17 17 www.efgbank.com

EFG Asset Management Services SA

Bahnhofstrasse 16 / P.O. Box 2255 8022 Zurich Tel +41 44 226 17 17

EFG Asset Management

(Switzerland) SA

Bahnhofstrasse 12 / P.O. Box 2255 8022 Zurich Tel +41 44 226 18 50

EFG Financial Products AG

Brandschenkestrasse 90 / P.O. Box 1686 8027 Zurich Tel +41 58 800 10 00 www.efgfp.com

GENÈVE

EFG Bank SA

24 Quai du Seujet / P.O. Box 2391 1211 Geneva 2 Tel +41 22 918 71 71

EFG Asset Management Services SA

24 quai du Seujet / P.O. Box 2391 1211 Geneva 2 Tel +41 22 918 71 71

EFG Asset Management (Switzerland) SA

24 quai du Seujet / P.O. Box 2391 1211 Geneva 2 Tel +41 22 918 71 71

LUGANO

On Finance SA

Via Peri 9D 6900 Lugano Tel +41 91 910 20 60 www.onfinance.ch

ÎLES ANGLO-NORMANDES

GUERNESEY

EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd

P.O. Box 603, EFG House St. Julian's Ave., St Peter Port Guernsey GY1 4NN – Channel Islands Tel +44 1481 730 859

EFG Financial Products (Guernsey) Ltd

EFG House St. Julian's Avenue, St. Peter Port Guernsey GY1 4PR Channel Islands Tel +44 1481 709 022

JERSEY

EFG Offshore Ltd

P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tel +44 1534 605 600

EFG Fund Administration Ltd

P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tel +44 1534 605 600

EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd

Jersey Branch P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tel +44 1534 605 700

EFG Trust Company Ltd

P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tel +44 1534 605 600

FRANCE

PARIS

EFG Banque Privée

5, Boulevard de la Tour Maubourg F-75007 Paris Tel +33 1 44 11 13 00 www.efgfrance.com

EFG Financial Products (Europe) GmbH

Branch Paris
5-5 Bis Boulevard de la Tour Maubourg
75007 Paris
Tel +33 1 406 27936
www.efgfp.fr

ALLEMAGNE

FRANKFORT

EFG Financial Products (Europe) GmbH

Goetheplatz 2 D-60329 Frankfurt am Main Tel +49 69 970 979 901

GIBRALTAR

EFG Bank (Gibraltar) Ltd

1, Corral Road / P.O. Box 561 PMB 6314 Gibraltar Tel +350 200 40 117

LIECHTENSTEIN

VADUZ

EFG Bank von Ernst AG

Egertastrasse 10 FL-9490 Vaduz Tel +423 265 53 53 www.efgbankvonernst.com

LUXEMBOURG

EFG Investment (Luxembourg) SA

Villa Marconi, 14, Allée Marconi Boîte postale 892 L-2018 Luxembourg Tel +352 26 454 1

EFG Bank (Luxembourg) SA

Villa Marconi, 14, Allée Marconi Boîte postale 385 L-2013 Luxembourg Tel +352 26 454 1 www.efgbank.lu

MONACO

EFG Bank (Monaco)

Villa Les Aigles 15 avenue d'Ostende, BP 37 MC 98001 Monaco Tel +377 93 15 11 11

EFG Financial Products (Monaco) SAM

Villa Les Aigles 15, avenue dytende, BP 37 MC-98001 Monaco Tel +377 93 15 1166

ESPAGNE

MADRID

EFG Bank (Luxembourg) SA

Sucursal en España Joaquin Costa 26 28002 Madrid Tel +34 91 308 93 70

A&G Group

Asesores y Gestores Financieros Joaquin Costa 26 28002 Madrid Tel +34 91 590 21 21 www.ayg.es

EFG Financial Products (Europe) GmbH

Branch Madrid Joaquin Costa 26 28002 Madrid Tel +34 91 563 2562 www.efgfp.es

SUÈDE

STOCKHOLM

EFG Bank AB

Jakobsbergsgatan 16 Box 55963 SE-102 16 Stockholm Tel +46 8 555 09 400 www.efgbank.se

Quesada Kapitalförvaltning AB

Jakobsbergsgatan 16 SE-111 44 Stockholm Tel +46 8 555 09 650 www.quesada.se

ROYAUME-UNI

LONDRES

EFG Private Bank Ltd

Leconfield House, Curzon Street London W1J 5JB Tel +44 207 491 9111 www.efgl.com

EFG Asset Management (UK) Ltd

Leconfield House, Curzon Street London W1J 5JB Tel +44 207 491 9111

EFG Independent Financial

Advisers Limited

Leconfield House, Curzon Street London W1J 5JB Tel +44 207 491 9111 www.efg-ifa.com

EFG Financial Products (Europe) GmbH

Branch London 100 Wigmore Street London W1U 3RN Tel +44 207 467 5350 www.efgfp.co.uk

BIRMINGHAM

EFG Harris Allday

33 Great Charles Street Birmingham B3 3JN Tel +44 121 233 1222 www.efgha.com

EFG Independent Financial

Advisers Limited

33 Great Charles Street Birmingham B3 EJN Tel +44 121 200 22 55

BANBURY

EFG Harris Allday

4/5 North Bar Banbury, Oxfordshire, OX16 0TB Tel +44 1295 262 103

BRIDGNORTH

EFG Harris Allday

25a St. Leonard's Close Bridgnorth, Shropshire WV16 4EJ Tel +44 1746 761 444

WORCESTER

EFG Harris Allday

Church Mews

Ombersley, Worcestershire WR9 0EW Tel +44 1905 619 499

WOLVERHAMPTON

EFG Independent Financial

Advisers Limited

Waterloo Court 31 Waterloo Road Wolverhampton WV1 4DJ Tel +44 1902 710 402

MOYEN ORIENT

UNITED ARAB EMIRATES

DUBAI

EFG Bank Ltd

Dubai International Financial Centre Gate Precinct Building 5 P.O. Box 506502 Dubai Tel +971 4 362 1144

ASIE

CHINE

HONG KONG

EFG Bank AG

Hong Kong Branch 18th Floor, International Commerce Centre

1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong Tel +852 2298 3000

EFG Asset Management (Hong Kong) Ltd

18th Floor, International Commerce Centre 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong Tel +852 2298 3000

EFG Trust Company (Singapore) Ltd

Hong Kong Representative Office 18th Floor, International Commerce Centre 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong Tel +852 6305 2138

EFG Financial Products (Hong Kong) Ltd.

F/18, International Commercial Centre – 1 Austin Road West Kowloon – Hong Kong Tel +852 2298 3000 www.efgfp.hk

SHANGHAI

EFG Bank AG

Shanghai Representative Office Unit 10, 65th Floor Shanghai World Financial Center 100 Century Avenue, Pudong New Area Shanghai 200120 Tel +86 21 61680518

INDE

MUMBAI

EFG Wealth Management (India) Pvt Ltd

Marshall Building, 1st Floor Shoorji Vallabhdas Marg Ballard Estate Mumbai 400 038 Tel +91 22 6634 9946

BANGALORE

EFG Wealth Management (India) Pvt Ltd

201, Chancellors Chambers 1/33, Ulsoor Road, Bangalore-560052 Tel +91 80 4310 1000

HYDERABAD

EFG Wealth Management (India) Pvt Ltd

DBS Business Centre, DBS House Office No.104, S.P. Road 1-7-43-46 Secunderabad Andhra Pradesh 500 003 Tel +91 40 27846970 / 64509266

NASIK

EFG Wealth Management (India) Pvt Ltd

F-9, Suyojit Trade Centre Opp. Rajiv Gandhi Bhavan Sharanpur Road Nasik 422 002 Tel +91 253 2582141/42

INDONÉSIE

JAKARTA

EFG Bank – Representative Office Wisma 46 Kota BNI 31st Floor, Suite 31.06 Jalan Jend. Sudirman Kav 1 Jakarta 10220 Tel +6221 579 00123

SINGAPOUR

EFG Bank AG

Singapore Branch 25 North Bridge Road #07-00 EFG Bank Building Singapore 179104 Tel +65 6595 4888

EFG Trust Company (Singapore) Ltd

25 North Bridge Road #07-00 EFG Bank Building Singapore 179104 Tel: +65 6595 4998

EFG Asset Management

(Singapore) Pte. Ltd 25 North Bridge Road #07-00 EFG Bank Building Singapore 179104 Tel +65 6595 4888

TAIWAN

TAÏPEI

EFG Securities Investment Consulting Co. Ltd

Suite A-1, 14th Floor, Hung Tai Center No. 168 Tun Hwa North Road Taipei Tel +886 2 8175 0666

LES AMERIQUES

ETATS-UNIS

MIAMI

EFG Capital International Corp

701 Brickell Avenue, Ninth Floor Miami, FL 33131 Tel +1 305 482 8000

EFG Capital Asset Management LLC

701 Brickell Avenue, Ninth Floor Miami, FL 33131 Tel +1 305 482 8000

PRS International Investment Advisory Services Ltd

801 Brickell Avenue, 16th Floor Miami, FL 33131 Tel +1 305 381 8340 www.prs-efg.com

EFG Capital International Corp

200 Crandon Boulevard, Suite 109 Key Biscayne, FL 33149 Tel +1 305 482 8000

EFG Capital Asset Management LLC

200 Crandon Boulevard, Suite 109 Key Biscayne, FL 33149 Tel +1 305 482 8000

NEW YORK

EFG Asset Management (New York) Inc

110 William Street, Suite 2510 New York, NY 10038 Tel +1 212 609 2549

LOS ANGELES

EFG Capital Asset Management LLC

10940 Wilshire Blvd., 24th Floor Los Angeles, CA 90024 Tel +1 310 208 1590

CANADA

TORONTO

EFG Wealth Management (Canada) Ltd

4100 Yonge Street, Suite 612 Toronto, Ontario M2P 2B5 Tel +1 416 250 9400 www.efgcanada.com

OTTAWA

EFG Wealth Management (Canada) Limited

350 Sparks Street, Suite 909 Ottawa, Ontario K1R 7S8 Tel +1 613 565 4334

BAHAMAS

NASSAU

EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd

Centre of Commerce, 2nd Floor 1, Bay Street P.O. Box SS-6289 Nassau Tel +1 242 502 5400

EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd

Lyford Cay Office P.O. Box SS-6289 Nassau Tel +1 242 502 5400

ÎLES CAÏMANS

EFG Bank

Cayman Branch
3rd Floor, Strathvale House
90 North Church Street
P.O. Box 10360
Grand Cayman KY1-1003
Tel +1 345 943 3350

CONTACTS ET ADRESSES

EFG Wealth Management (Cayman) Ltd

3rd Floor, Strathvale House 90 North Church Street, P.O. Box 10360 Grand Cayman KY1-1003 Tel +1 345 943 3350

COLOMBIE

BOGOTÁ

EFG Bank – Representative Office Carrera 7 No. 71-21 Torre B Oficina 506 Bogotá D.C. Tel +571 317 4332

ÉQUATEUR

QUITO

EFG Bank – Representative Office Av. Amazonas No. 3429 y Nuñez de Vela, Edifico El Dorado, Oficina 701, Floor 7 Quito Tel +59322 241195

PÉROU

LIMA

EFG Capital Asesores Financieros S.A.C.

Amador Merino Reyna 295, Of. 501 San Isidro Lima 27 Tel +511 212 5060

URUGUAY

MONTEVIDEO

EFG Oficina de Representación Uruguay S.A.

Av. Dr. Luis A. de Herrera 1248 WTC Torre II – Piso 20 CP 11300 Montevideo Tel +598 2 628 6010

PUNTA DEL ESTE

EFG Oficina de Representación Uruguay S.A.

Rambla Gral. Artigas esq. Calle 15 Edificio Calypso – Of. 003 CP 20100 Punta del Este Tel +598 42 44 8882

ÉNONCÉS PRÉVISIONNELS

Ce Rapport annuel contient certains énoncés prévisionnels, identifiables à l'utilisation d'expressions telles que «nous pensons», «nous estimons», «nous tablons sur». Ces énoncés représentent les estimations et attentes d'EFG International AG et sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire naître d'importantes divergences entre d'une part, les résultats réels, la situation financière et/ou l'évolution de la performance de la société et d'autre part, ceux suggérés de manière implicite ou explicite dans ces énoncés. Ces facteurs comprennent entre autres: (1) les tendances générales des marchés, les tendances macroéconomiques, gouvernementales et réglementaires, (2) la capacité d'EFG International AG à mettre en œuvre son programme de réduction des coûts, (3) les mouvements sur les marchés des valeurs mobilières, les taux de change et les taux d'intérêts, (4) la pression concurrentielle, (5) la capacité à poursuivre le recrutement de client relationship officers et (6) d'autres risques et incertitudes inhérents à l'activité de la banque. EFG International AG n'est en aucun cas tenue de mettre à jour ou de modifier ses énoncés prévisionnels, pour quelque raison que ce soit (nouvelle information, événements futurs ou autres), sauf si la loi ou la réglementation l'y obligent, et rejette toute obligation en ce sens.

